



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

3

Compte d'Etat

Explications complémentaires
et tableaux statistiques

2011

Impressum

Rédaction

Administration fédérale des finances
Internet: www.efv.admin.ch

Distribution

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Bern
www.bbl.admin.ch/bundespublikationen
No d'art. 601.300.11f

TABLE DES MATIERES

Tome 1 Rapport sur le compte de la Confédération

Vue d'ensemble des chiffres
Commentaire concernant le compte annuel
Compte annuel
Indicateurs
Arrêté fédéral

Tome 2A Compte des unités administratives – chiffres

Postes comptables
Crédits d'engagement et plafonds des dépenses

Tome 2B Compte des unités administratives – exposés des motifs

Postes comptables
Crédits d'engagement et plafonds des dépenses
Informations complémentaires concernant les crédits

Tome 3 Explications complémentaires et tableaux statistiques

Explications complémentaires
Tableaux statistiques

Tome 4 Comptes spéciaux

Fonds pour les grands projets ferroviaires
Fonds d'infrastructure
Domaine des écoles polytechniques fédérales
Régie fédérale des alcools

Structure des rapports sur l'état des finances

Le *tome 1* présente, sous une forme condensée, la situation des finances fédérales. L'annexe fournit des informations complémentaires importantes pour l'appréciation des chiffres.

Le *tome 2* présente toutes les données liées aux postes comptables (compte de résultats et compte des investissements). Les chiffres présentés dans ce tome prennent en considération, contrairement aux tomes 1 et 3, les charges et les revenus issus de l'imputation interne des prestations entre les unités administratives. Les chiffres figurent dans le tome 2A et les exposés des motifs dans le tome 2B.

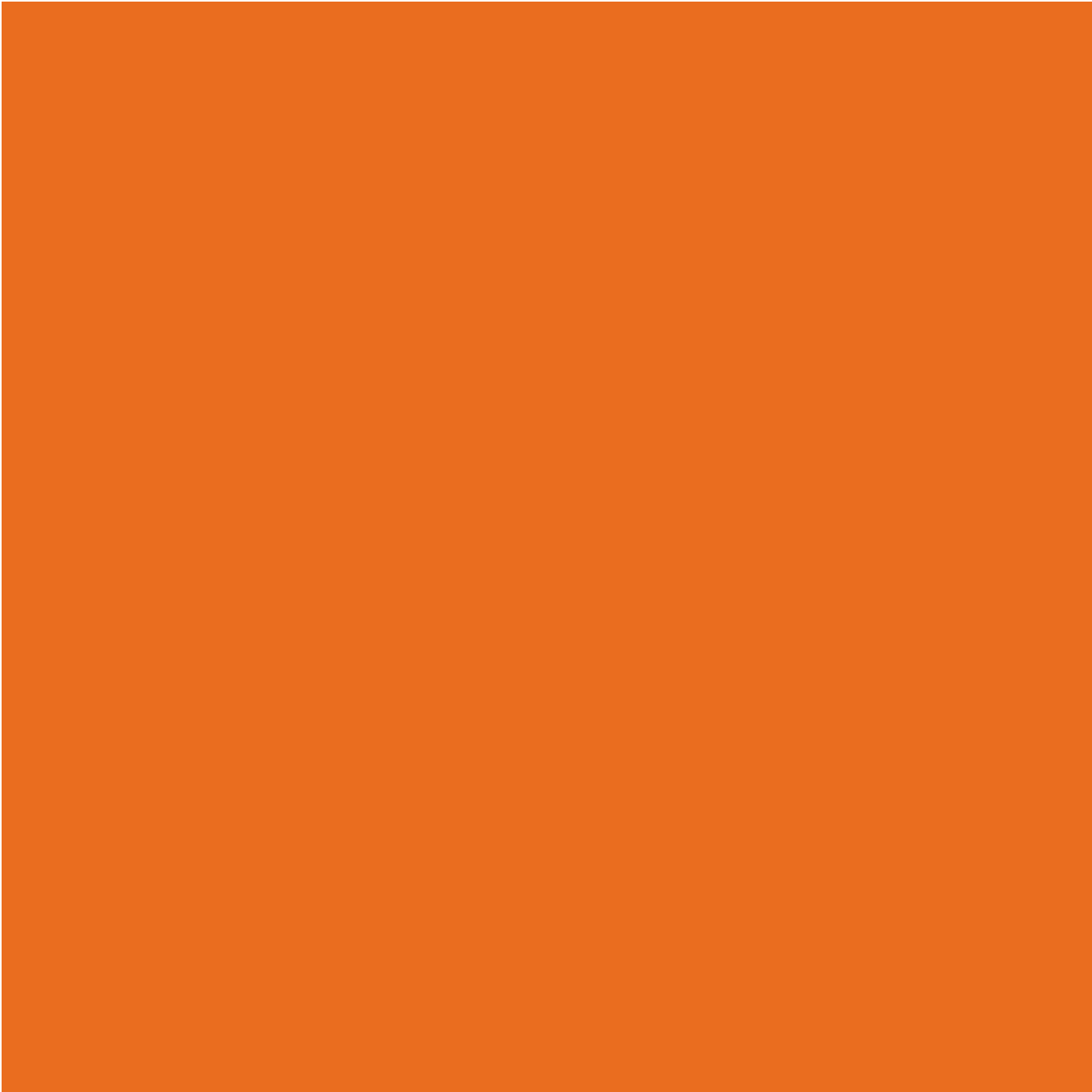
Le *tome 3* présente dans le détail, au chapitre «Explications complémentaires», les postes de recettes et de dépenses ainsi que les domaines transversaux (personnel, technologies de l'information et de la communication, Trésorerie fédérale et GMEB). La partie statistique propose des informations financières détaillées sur plusieurs années.

Le *tome 4* englobe les comptes spéciaux gérés hors du compte de la Confédération (tomes 1 à 3).

Explications complémentaires et tableaux statistiques

Page

Explications complémentaires	5
1 Evolution des recettes	7
11 Impôt fédéral direct	8
12 Impôt anticipé	9
13 Droits de timbre	12
14 Taxe sur la valeur ajoutée	13
15 Impôt sur les huiles minérales	14
16 Redevance sur le trafic des poids lourds	15
17 Qualité des estimations de recettes	16
2 Evolution des dépenses par groupe de tâches	19
21 Prévoyance sociale	20
22 Finances et impôts	21
23 Trafic	23
24 Défense nationale	25
25 Formation et recherche	26
26 Agriculture et alimentation	27
27 Relations avec l'étranger – coopération internationale	28
28 Autres groupes de tâches	29
3 Fonctions transversales	31
31 Personnel	31
32 Technologies de l'information et de la communication (TIC)	33
33 Trésorerie fédérale	36
34 Charges de conseil	39
35 Relations publiques	40
4 Gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB)	43
5 Comparaison entre le compte de financement et le compte de résultats	47
6 Imputation des prestations entre unités administratives	51
7 Examen des subventions: avancement de la mise en œuvre	53
8 Etat du réexamen des tâches	57
 Tableaux statistiques	 63
A Aperçu	69
B Compte de financement	73
C Compte de résultats	95
D Bilan	103
E Trésorerie fédérale	113
F Personnel	117



Evolution des recettes par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Recettes ordinaires	62 833	62 423	64 245	1 412	2,2
Recettes fiscales	58 157	57 268	58 996	840	1,4
Impôt fédéral direct	17 886	17 547	17 891	5	0,0
Impôt anticipé	4 723	3 707	4 861	137	2,9
Droits de timbre	2 855	2 750	2 857	2	0,1
Taxe sur la valeur ajoutée	20 672	21 450	21 642	970	4,7
Autres impôts à la consommation	7 602	7 448	7 341	-261	-3,4
Impôt sur les huiles minérales	5 134	5 105	5 020	-114	-2,2
Impôt sur le tabac	2 356	2 235	2 208	-148	-6,3
Impôt sur la bière	112	108	113	1	0,6
Redevances sur la circulation	2 210	2 150	2 323	113	5,1
Impôt sur les véhicules automobiles	373	360	408	35	9,5
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	347	340	360	12	3,5
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 490	1 450	1 555	65	4,4
Droits de douane	1 079	1 020	1 046	-33	-3,1
Impôt sur les maisons de jeu	381	405	376	-5	-1,3
Taxes d'incitation	748	791	660	-88	-11,8
Autres recettes fiscales	0	-	-	0	-100,0
Patentes et concessions	1 391	1 335	1 410	19	1,3
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	243	264	269	26	10,9
Distribution du bénéfice de la BNS	833	833	833	0	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	74	42	54	-20	-27,5
Recettes de la vente aux enchères de contingents	209	168	221	12	5,8
Autres patentes et concessions	32	28	33	0	1,4
Recettes financières	1 233	1 597	1 601	368	29,8
Recettes d'intérêts	360	793	369	9	2,4
Recettes de participations	790	800	838	48	6,0
Autres recettes financières	83	3	395	312	375,1
Autres recettes courantes	1 720	1 597	1 645	-75	-4,4
Compensations	1 272	1 192	1 200	-72	-5,7
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	155	160	157	2	1,3
Emoluments	217	224	225	8	3,9
Remboursements	108	109	132	24	22,3
Fiscalité de l'épargne UE	120	135	97	-23	-19,2
Autres compensations	672	564	588	-84	-12,5
Recettes diverses	447	405	445	-3	-0,6
Recettes d'investissement	333	627	593	261	78,4

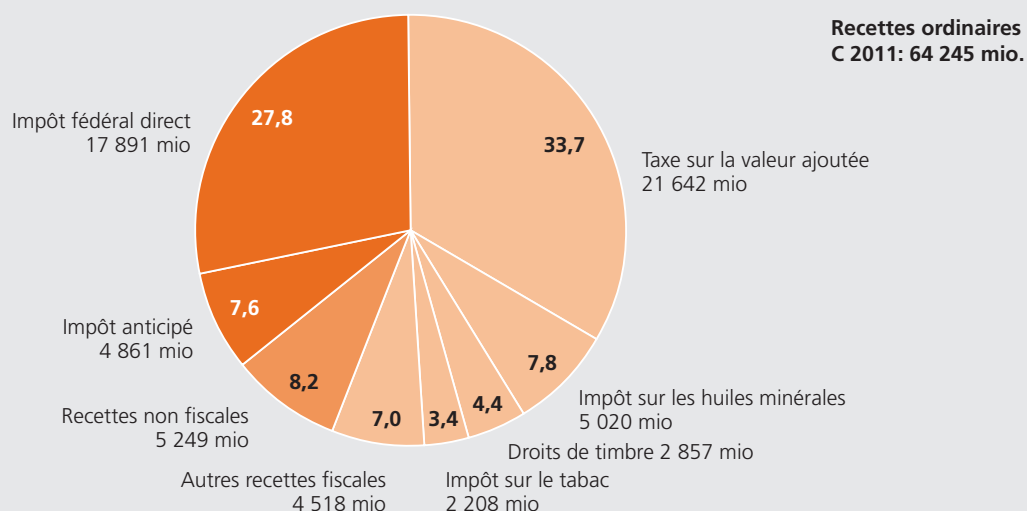
La composition des recettes ordinaires enregistrées par la Confédération en 2011 est présentée dans le graphique se trouvant sur la page suivante. L'écart le plus important par rapport à l'année précédente concerne les recettes fiscales, de l'impôt fédéral direct (- 0,7 point de pourcentage à la TVA (+ 0,8 point de pourcentage). Parallèlement, les recettes non fiscales affichent une croissance (+ 0,8 point de pourcentage) marquée par un effet spécial:

- En ce qui concerne l'impôt fédéral direct, l'accroissement des recettes provenant des personnes morales est intégralement annulé par le recul, lié aux réformes, des recettes provenant des personnes physiques. Au final, les recettes affichent le même niveau que l'année précédente. Le produit de la TVA est influencé par la majoration en faveur de l'assurance-invalidité (0,9 mrd).
- Les recettes non fiscales sont marquées par l'effet unique lié au refinancement, sans incidence budgétaire, de SIFEM SA (0,4 mrd).

La part des impôts directs est en recul, passant à 35,4 % des recettes ordinaires (2010: 36,0 %). Cette évolution est due au fait que l'impôt fédéral direct a stagné au niveau de l'année précédente. La part des impôts indirects (c'est-à-dire toutes les autres recettes fiscales) est restée quasiment inchangée (2011: 56,4 %; 2010: 56,5 %), car la croissance enregistrée par le produit de la TVA est annulée par le recul du produit des autres impôts à la consommation.

Un commentaire détaillé de l'évolution de différentes composantes des recettes fédérales ordinaires et une analyse de la qualité de l'estimation des recettes sont présentés ci-dessous.

Structure des recettes 2011



11 Impôt fédéral direct

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Impôt fédéral direct	17 886	17 547	17 891	5	0,0
Part en % des recettes ordinaires	28,5	28,1	27,8		
Impôt sur le bénéfice net des personnes morales	8 088	7 414	8 396	309	3,8
Impôt sur le revenu des personnes physiques	9 980	10 268	9 665	-315	-3,2
Imputation forfaitaire d'impôt	-182	-135	-170	12	6,5

L'impôt fédéral direct est prélevé sur les revenus des personnes physiques et sur le bénéfice net des personnes morales. L'encaissement de l'impôt d'une période fiscale donnée peut s'étendre sur plusieurs années, en raison de la *procédure de perception et de taxation*. En général, un à deux ans s'écoulent entre l'établissement de la première facture provisoire fondée sur la dernière déclaration d'impôt et la taxation définitive ou la perception ultérieure de l'impôt fédéral direct par les cantons (voir le schéma). 2011 était l'année d'échéance principale pour la période fiscale 2010. Environ 75 % des recettes de la période fiscale précédente sont enregistrées durant l'année d'échéance principale. Le solde provient de périodes fiscales antérieures et, dans une plus faible mesure, d'autres échéances (par ex. impôts à la source, perception anticipée par acomptes). Des hypothèses de répartition établies sur la base de ces valeurs empiriques jouent, conjointement avec les revenus prévus, un rôle important dans l'estimation des recettes de l'impôt fédéral direct.

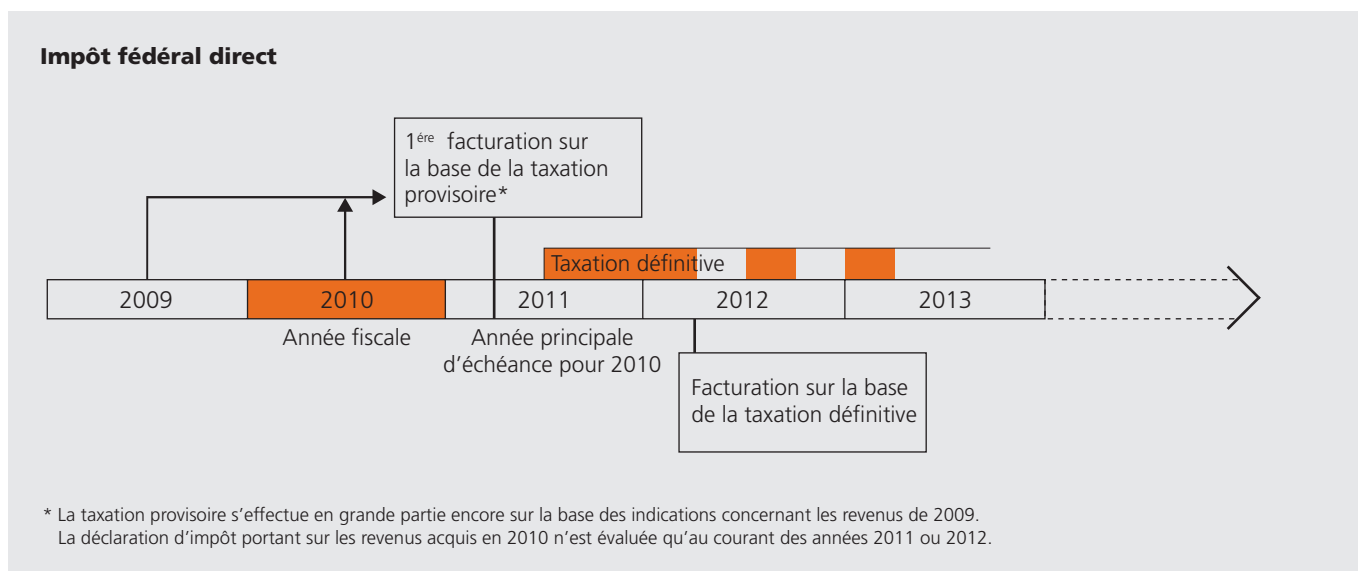
En 2011, les recettes de l'impôt fédéral direct se sont élevées à 17,9 milliards, dépassant de 344 millions le montant inscrit au budget. L'erreur d'estimation n'étant que de 2,0 %, la qualité des prévisions est dans l'ensemble relativement bonne. Ce

pourcentage cache toutefois des erreurs plus importantes dans les divers éléments de l'estimation, mais celles-ci se compensent plus ou moins mutuellement. Ainsi, les recettes provenant des bénéfices et revenus réalisés au cours de l'année fiscale (et de calcul) 2010 ont été largement surestimées (- 0,8 mrd), tandis que les recettes tirées de périodes fiscales précédentes (+ 0,2 mrd) et, en particulier, les montants perçus avant le terme normal (+ 1 mrd) ont été sous-estimés.

Au cours de ces dernières années, l'importance des impôts acquittés à l'avance s'est fortement accrue. L'une des principales causes de cette évolution réside dans la possibilité, de plus en plus utilisée par les cantons, de percevoir l'impôt fédéral direct par acomptes préalables. Les assujettis peuvent ainsi régler leur facture provisoire de l'impôt fédéral direct au cours de l'année fiscale concernée. Ce système de perception par acomptes préalables est appliqué, jusqu'à présent, par les cantons de Vaud, de Genève, de Fribourg ainsi que, désormais, du Jura. En 2011, les montants perçus avant le terme normal se sont élevés à quelque 1,8 milliard, ce qui représente environ 10 % des recettes totales de l'impôt fédéral direct. Cette part progresse ainsi de près de 14 % par rapport à l'année précédente. La possibilité de s'acquitter de

L'impôt fédéral direct par acomptes est toujours plus prisée par les assujettis. Cette tendance pourrait se poursuivre ces prochaines années si d'autres cantons adoptaient également ce système.

Les recettes de l'impôt fédéral direct ne sont pas à l'entière disposition de la Confédération. En effet, sur le total des recettes provenant des personnes physiques et des personnes morales avant déduction de l'imputation forfaitaire (170 mio), une part de 17%, soit près de 3 milliards, revient aux cantons.



12 Impôt anticipé

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Impôt anticipé	4 723	3 707	4 861	137	2,9
Part en % des recettes ordinaires	7,5	5,9	7,6		
Impôt anticipé (Suisse)	4 714	3 700	4 849	136	2,9
Retenue d'impôt, Etats-Unis	10	7	11	1	12,5

Le rendement de l'impôt anticipé résulte du solde entre les montants retenus (entrées: 23,5 mrd) et les remboursements (18,6 mrd). Il a ainsi progressé pour la 3^e année consécutive (+ 136 mio), atteignant le niveau élevé de près de 4,9 mrd. Le résultat a largement dépassé le montant inscrit au budget, établi sur la base d'une moyenne pluriannuelle de 3,7 milliards. La progression des recettes à un niveau élevé s'est maintenue en dépit de l'introduction du principe de l'apport en capital, à l'origine d'une sensible baisse des encaissements issus de dividendes. Une part de dix pour cent du produit de l'impôt est versée aux cantons.

Principe de l'apport en capital

Les dispositions régissant le principe de l'apport de capital sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2011. D'après ce principe adopté dans le cadre de la 2^e réforme de l'imposition des entreprises, le remboursement, au détenteur de droits de participation, de ses

apports ouverts de capital est exonéré de l'impôt fédéral direct et de l'impôt anticipé. De nombreuses entreprises ont fait usage de cette possibilité. A fin décembre, les remboursements annoncés provenant de ces réserves se montaient à 24 milliards. Ces remboursements, francs d'impôts, ont remplacé la distribution de dividendes imposables (environ 9 mrd versés en 2010 par les entreprises en question). Dès lors, ils sont à l'origine de la baisse des rentrées au titre de l'impôt anticipé constatée en 2011.

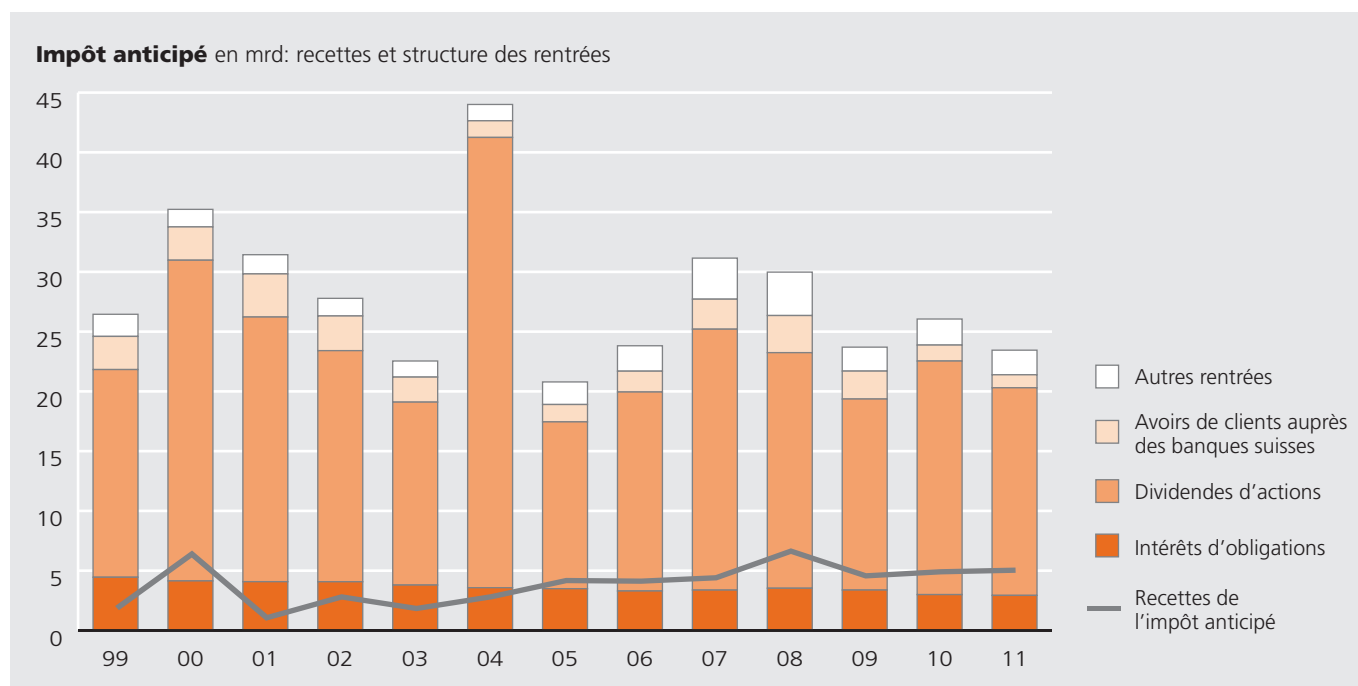
Les demandes de remboursements d'impôt anticipé, quant à elles, portent en partie encore sur l'impôt prélevé sur les dividendes distribués en 2010 par les entreprises qui font usage de la nouvelle exonération fiscale. Comme aucun nouveau versement d'impôt anticipé n'y fait face de la part de ces sociétés, l'année d'introduction du principe de l'apport en capital se solde par un manque à gagner unique. En partant de l'hypothèse qu'une proportion de l'ordre de 55 % de l'impôt anticipé prélevé sur les dividendes distribués fait l'objet d'un remboursement l'année même

de la retenue, pour l'essentiel en raison des acomptes demandés par les personnes morales, ce manque à gagner est évalué à environ 1,2 milliard. Faute de disposer des données requises à cet effet, une estimation exacte de ces pertes ne sera toutefois pas possible.

Rentrées 2011

En 2011, les rentrées ont diminué de 2,6 milliards (- 10,0 %). Toutes les composantes des rentrées ont diminué, mais en termes absolus, ce sont les rentrées provenant des *dividendes* qui ont subi la plus forte baisse (- 2,2 mrd). L'introduction en 2011 du principe de l'apport en capital explique cette diminution. En revanche, de nombreuses sociétés ont versé pour la première fois un dividende depuis l'entrée en vigueur de l'imposition partielle des revenus prévue dans la réforme de l'imposition des entreprises II, ce qui a permis de limiter la baisse des recettes.

Les rentrées découlant des *obligations* (2,9 mrd) ont diminué pour la 3^e année consécutive (- 67 mio, soit - 2,2 %). La baisse est avant tout imputable au moindre attrait des obligations de caisse. En outre et surtout, les montants provenant des *avoirs de clients auprès des banques* ont subi à nouveau une forte baisse, reculant à 1,1 milliard (- 250 mio, soit - 18,7 %). Ces diminutions s'expliquent avant tout par la faiblesse persistante des taux d'intérêt, ainsi que par les effets de l'augmentation de la franchise à 200 francs, entrée en vigueur au début de 2010. Enfin, les rentrées dues aux *autres investissements*, ont de même reculé en raison de la baisse des dividendes sur les parts de fonds de placement.



Remboursements 2011

S'agissant des remboursements, les demandes à cet effet peuvent être présentées avec un décalage plus ou moins long, en partie au plus tôt à l'expiration de l'année civile au cours de laquelle la prestation est imposable ou dans un délai de 3 ans au plus. Les statistiques disponibles permettent de différencier les remboursements uniquement en fonction des ayants droit.

En 2011, les remboursements se sont chiffrés à 18,6 milliards (voir tableau), marquant ainsi une baisse (-12,8%) plus marquée que celle subie par les rentrées. Cette baisse est le corollaire de la diminution des rentrées de dividendes. En termes absolus, la diminution (-2,7 mrd) est due pour l'essentiel aux remboursements aux *personnes morales* établies en Suisse (-2,4 mrd, soit

-19,7%). Les remboursements à des *personnes physiques* domiciliées en Suisse ont également diminué, bien que dans une moindre mesure (-422 mio, soit -7,4%). Les remboursements à des *requérants résidant à l'étranger* ont, en revanche, légèrement progressé (+82 mio).

Conformément aux règles comptables appliquées concernant la délimitation dans le temps, le total des *remboursements* tient compte des *opérations de régularisation* de fin d'année pour un montant de 863 millions, lesquelles correspondent aux demandes de récupération de l'impôt annoncées jusqu'au 10 janvier 2012 ou attendues avec certitude et concernant des montants retenus en 2011.

Impôt anticipé - composantes et quote-part de remboursements

mio CHF	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Entrées	22 544	44 008	20 791	23 818	31 152	29 980	23 702	26 056	23 449
Variation en %	-18,9	95,2	-52,8	14,6	30,8	-3,8	-20,9	9,9	-10,0
Remboursements	20 911	41 388	16 811	19 891	26 941	23 534	19 329	21 342	18 600
Variation en %	-17,0	97,9	-59,4	18,3	35,4	-12,6	-17,9	10,4	-12,8
Confédération	9 386	9 751	10 051	13 713	19 690	16 140	11 249	12 211	9 809
Cantons	4 057	3 444	3 074	3 374	3 277	4 042	4 683	5 693	5 271
CDI	7 468	28 193	3 686	2 804	3 974	3 351	3 397	3 439	3 521
Impôt anticipé (Suisse)	1 632	2 620	3 979	3 927	4 211	6 446	4 373	4 714	4 849
Variation en %	-37,3	60,5	51,9	-1,3	7,2	53,1	-32,2	7,8	2,9
Quote-part de remboursements en %	92,8	94,0	80,9	83,5	86,5	78,5	81,6	81,9	79,3

Méthode de budgétisation

Les recettes de l'impôt anticipé subissent, d'une année à l'autre, de fortes fluctuations en raison d'éléments ponctuels, lesquels sont, par nature, imprévisibles, mais également en raison des spécificités de cet impôt. D'abord, il s'agit d'un impôt dont les recettes sont obtenues par le biais d'une soustraction, à savoir les remboursements effectués sur demande sont déduits du montant des rentrées fort volatiles. Ensuite et surtout, l'évolution annuelle du rendement de cet impôt est marquée par le décalage temporel plus ou moins long existant entre la comptabilisation des rentrées et la date de dépôt des demandes de remboursement s'y rapportant. Dès lors, les variations non concomitantes dans l'évolution des rentrées et des remboursements peuvent être à l'origine de fluctuations substantielles.

Etant donné l'impossibilité de tenir compte, dans l'estimation budgétaire, des nombreux facteurs à l'origine de la volatilité de l'impôt, la budgétisation s'est fondée ces dernières années sur le montant enregistré en moyenne pluriannuelle par le passé, à savoir 3,0 milliards jusqu'en 2010 et 3,7 milliards pour ce qui est du budget 2011. Ce montant a toutefois été dépassé depuis quelques années, et cela également en 2011.

Cela indique que les recettes de cet impôt sont, depuis quelques années, structurellement plus élevées qu'observé durant la période de huit ans qui a servi de référence pour l'estimation en moyenne pluriannuelle, à savoir les années 2002 à 2009 (dernier résultat annuel connu au moment de la budgétisation). Mais, surtout, il apparaît de plus en plus vraisemblable que le rendement de l'impôt anticipé enregistre une tendance de fond à la hausse. Cette hypothèse s'est confirmée en 2011, alors même que les rentrées en provenance des dividendes subissaient une nette baisse en raison de l'introduction du principe de l'apport en capital.

La méthode de budgétisation de l'impôt anticipé a été réexaminée dans le cadre de la planification financière pour les années 2012-2015 de la nouvelle législature. Au vu de la tendance haussière du rendement qui se confirme, se conjuguant avec des variations cycliques et aléatoires, le recours à une technique de lissage intégrant un trend est apparu, après analyse, comme le plus adapté aux fins de prévisions dans une telle situation. Il en est résulté une révision à la hausse des estimations pour les années 2012 à 2015.

13 Droits de timbre

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs.	%
Droits de timbre	2 855	2 750	2 857	2	0,1
Part en % des recettes ordinaires	4,5	4,4	4,4		
Droit de timbre d'émission	779	620	874	95	12,2
Droit de timbre de négociation	1 417	1 450	1 312	-105	-7,4
Titres suisses	232	200	192	-40	-17,4
Titres étrangers	1 185	1 250	1 120	-65	-5,5
Droit sur les quittances de primes	659	680	671	12	1,8

Le produit global des *droits de timbre* a pratiquement stagné en 2011. Une nouvelle progression du droit d'émission a permis de compenser la baisse continue des recettes issues du droit de négociation. Le rendement élevé du droit d'émission est, par ailleurs, aussi à l'origine du dépassement du budget (+ 107 mio, soit + 3,9 %).

Droit d'émission

Les recettes du droit d'émission ont enregistré une augmentation pour la 4^e année consécutive. Globalement, elles ont été supérieures de 254 millions au montant budgétisé.

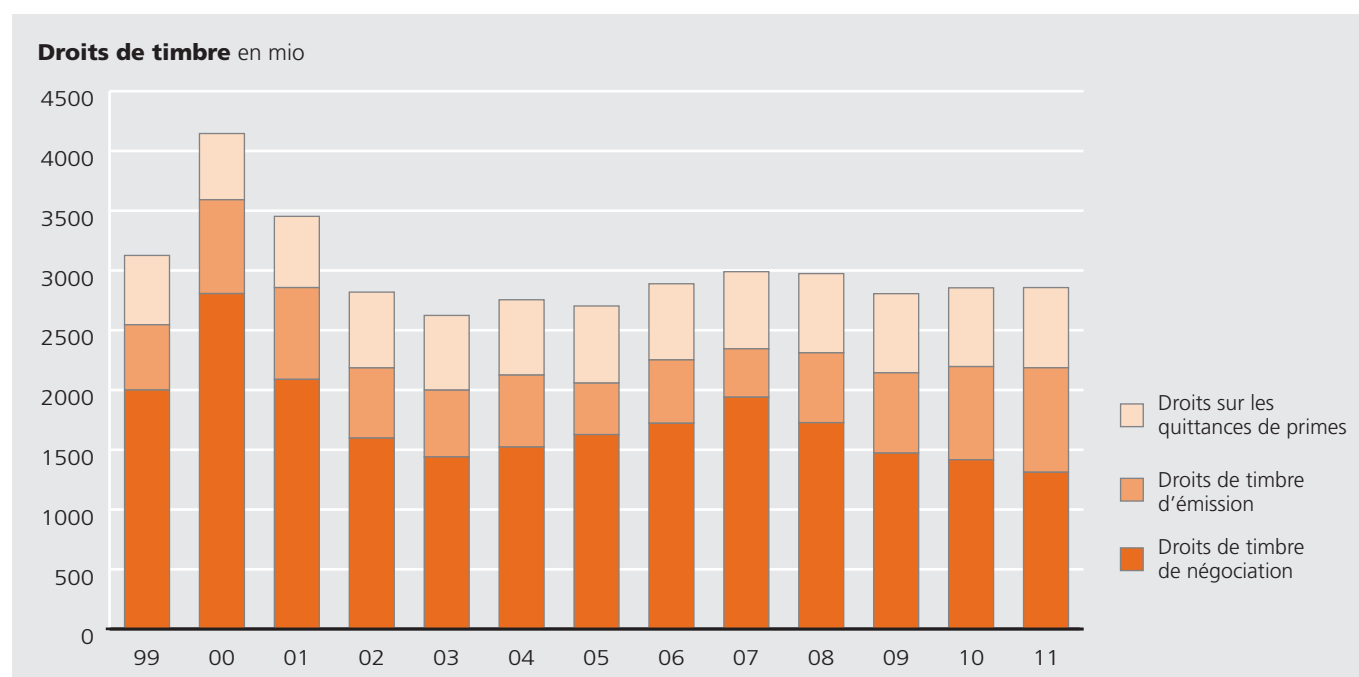
- D'abord, le produit des droits frappant les *émissions d'emprunts obligataires et papiers monétaires* a largement dépassé les attentes (+ 251 mio): il a atteint un sommet de 596 millions. Le surcroît de recettes s'explique par la forte croissance du volume des emprunts, eu égard aux taux d'intérêt historiquement bas et en raison du besoin important de refinancement des entreprises, principalement du secteur bancaire.

De plus, l'allongement de la durée de certains emprunts a également contribué à la progression des recettes du droit d'émission, lequel est calculé non seulement sur la valeur nominale de l'emprunt, mais également sur sa durée.

- Ensuite, après avoir diminué deux années de suite, les droits prélevés sur les *droits de participation* ont de même augmenté. En raison de la création de nouvelles sociétés et de la recapitalisation de structures existantes, ils ont atteint 279 millions, contre 252 millions l'année précédente. Ils ont ainsi été proches des 275 millions prévus au budget.

Droit de négociation

En revanche, le produit du droit de négociation a diminué pour la 4^e année de suite. De ce fait, le montant budgétisé au titre du droit de négociation n'a pas été atteint (- 138 mio). Par rapport à l'exercice précédent, en termes relatifs, la diminution du produit a été particulièrement marquée pour ce qui est des titres suisses.



Contrairement aux attentes lors de l'élaboration du budget, les marchés boursiers n'ont pas connu une reprise durable, mais les incertitudes liées à la crise de la dette dans la zone euro ont pesé sur les transactions. De plus, la dégradation de la situation économique dans la zone de l'OCDE a également contribué à une baisse des cours des actions. Dans ce contexte peu favorable, les volumes d'affaires imposés ont baissé à nouveau, entraînant la réduction des recettes fiscales enregistrée.

Droit sur les primes d'assurance

Après avoir reculé quelque peu en 2010, les droits sur les primes d'assurance ont enregistré une petite hausse. Ils n'ont toutefois pas tout à fait atteint le montant budgétisé. Les investissements effectués sous forme d'assurance sur la vie à prime unique ont en effet diminué sensiblement par rapport à l'exercice 2010.

14 Taxe sur la valeur ajoutée

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Taxe sur la valeur ajoutée	20 672	21 450	21 642	970	4,7
Part en % des recettes ordinaires	32,9	34,4	33,7		
Ressources générales de la Confédération	16 751	16 680	16 837	86	0,5
Fonds affectés	3 921	4 770	4 805	884	22,5
5 % en faveur de l'assurance-maladie	884	880	889	5	0,5
Point de TVA en faveur de l'AVS (83 %)	2 257	2 250	2 269	12	0,5
Part Conf. du point de TVA en fav. de l'AVS (17 %)	462	460	465	2	0,5
Supplément de TVA (0,4 point) en faveur de l'AI	–	860	863	863	–
Attribution au fonds pour grands projets ferrov.	318	320	320	2	0,5

S'élevant à 21,6 milliards, les recettes provenant de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) progressent de 970 millions ou de 4,7 % par rapport au compte de l'année précédente. Cette croissance s'explique, pour environ 4,2 points de pourcentage, par l'augmentation proportionnelle de 0,4 point de pourcentage des taux de TVA en faveur de l'assurance-invalidité (AI). Abstraction faite du financement additionnel de l'AI, la progression des recettes se monte seulement à 0,5 %. L'évolution des recettes de la TVA est également faussée par les conséquences financières de la réforme de la TVA ainsi que de l'adaptation des taux de la dette fiscale nette et des taux forfaitaires. Bien qu'elles aient déjà été mises en œuvre en 2010, ces deux mesures ont également influencé les recettes en 2011. Estimée à quelque 150 millions, la baisse des recettes qui en résulte pourrait avoir réduit d'environ 0,7 point de pourcentage la croissance des recettes. Après correction, les recettes de la TVA progressent ainsi de quelque 1,2 % par rapport à l'année précédente, ce qui représente une croissance environ deux fois moindre que celle du produit intérieur brut (PIB) nominal (2,6 %).

L'évolution des recettes provenant de la TVA est en principe étroitement liée à celle de l'économie. Dans les deux cas, la consommation privée représente le facteur déterminant. Cependant, la croissance des recettes de la TVA ne suit jamais parfaitement celle de l'économie, car la valeur ajoutée nationale, c'est-à-dire la base de la TVA, ne reflète que partiellement le PIB. L'année dernière, la croissance économique a ainsi été considérablement marquée par une contribution positive du commerce extérieur.

Les exportations ne sont pas soumises à la TVA. A l'inverse, les importations n'alimentent pas le PIB, mais sont soumises à la TVA. Cela pourrait expliquer en partie l'écart de croissance entre les créances de TVA et le PIB nominal. En effet, la croissance de la demande finale en Suisse (2,1 %) est nettement plus faible en comparaison avec le PIB nominal. Elle se rapproche ainsi davantage de la croissance des recettes de la TVA corrigées des facteurs spéciaux.

Les recettes de la TVA sont comptabilisées selon le principe du fait générateur. Cela signifie que les factures déjà établies sont imputées à titre de recettes à l'exercice comptable concerné. D'ordinaire, le montant des comptes débiteurs ouverts n'est pas perçu intégralement. C'est pourquoi les pertes sur débiteurs sont enregistrées et inscrites séparément en tant que postes de charges. En 2011, les pertes sur débiteurs se sont montées à 193 millions. Dans le tableau, les parts affectées de la TVA comprennent les pertes sur débiteurs. Avant de calculer les dépenses de transfert à partir de ces données, par exemple celles qui concernent l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), il convient donc de déduire les pertes sur débiteurs. Pour l'AVS, seuls 2709 millions (2269 mio plus la part fédérale de 465 mio) sont disponibles, et non les montants totaux de 2734 millions (2248 mio plus la part fédérale de 459 mio). Après déduction proportionnelle des pertes sur débiteurs, la part de l'AI aux recettes provenant de la TVA s'élève encore à 855 millions et celle du fonds pour les grands projets ferroviaires à 317 millions.

15 Impôt sur les huiles minérales

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Impôts sur les huiles minérales	5 134	5 105	5 020	-114	-2,2
Part en % des recettes ordinaires	8,2	8,2	7,8		
Impôt sur huiles minér. grevant les carburants	3 063	3 040	2 995	-68	-2,2
Surtaxe sur huiles minér. grevant les carburants	2 050	2 040	2 006	-45	-2,2
Impôt sur huiles min. grevant combust. et autres	20	25	19	-1	-6,8

Le produit des impôts sur les huiles minérales grevant les carburants dépend de différents facteurs d'influence, dont les principaux sont l'évolution du parc des véhicules automobiles, le nombre de kilomètres parcourus en moyenne par année, la consommation moyenne de carburant par kilomètre et l'évolution économique. En 2011, les cours du franc et de l'euro ont probablement influé, eux aussi, de manière importante sur le produit de ces impôts (cf. encadré).

- En 2011, 5,5 millions de véhicules à moteur routiers étaient immatriculés en Suisse. Le parc de véhicules a ainsi progressé de près de 2,3 % en 2011 (2010: + 1,7 %). 318 958 voitures neuves au total (+ 8,4 %) ont été vendues durant cet exercice.
- La croissance du parc de véhicules s'est accompagnée d'une hausse correspondante du nombre de kilomètres parcourus. La moyenne par véhicule était toutefois en légère baisse au cours des dernières années en ce qui concerne les voitures de tourisme.
- La consommation moyenne des automobiles neuves est en général plus basse que celle des anciens véhicules de la même catégorie. La consommation moyenne de carburant diminue continuellement depuis de nombreuses années. Ainsi, jusqu'en 2010, elle a été ramenée à 6,62 l/100 km et les émissions de CO₂ à 161 grammes/km en moyenne. Ces prochaines années, l'influence du recul de la consommation moyenne sur les recettes provenant de l'impôt sur les huiles minérales ira en s'agrandissant. La modification de la loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂ (RS 641.71), décidée par le Parlement le 18.3.2011, prévoit d'aligner les prescriptions suisses sur les normes européennes et de réduire ainsi à 130 g/km d'ici à 2015 les émissions de CO₂ des nouveaux véhicules immatriculés sur le territoire helvétique. Le recul de la consommation moyenne devrait ainsi nettement s'accroître. Jusqu'en 2016, la diminution des recettes résultant de cette modification pourrait atteindre près de 300 millions.

Tourisme à la pompe

La demande en carburant dans les zones frontalières influe elle aussi sur les recettes. Elle dépend pour l'essentiel des prix relatifs en comparaison internationale. L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et l'Union pétrolière ont commandé au bureau INFRAS de Berne et au centre CEPE (Center for Energy Policy and Economics) de l'EPFZ une étude consacrée au tourisme à la pompe. Selon cette étude publiée en juin 2010, le tourisme à la pompe a fortement augmenté en Suisse au cours des dernières années. En 2008, le tourisme à la pompe concernait, pour ce qui est de l'achat d'essence, près de 400 millions de litres, ce qui représente près de 10% de toutes les ventes d'essence dans notre pays. Cette étude révèle notamment les effets des hausses ou des baisses de prix sur les ventes de carburants et, par là, sur les recettes fiscales d'un pays.

L'analyse de l'évolution des prix à la pompe en Suisse et dans les pays voisins au cours des années 2010 et 2011 donne les résultats suivants:

- En ce qui concerne l'achat d'essence, les prix à la pompe en Suisse se sont rapprochés de ceux des pays voisins suite à l'évolution du taux de change; cela signifie, en d'autres termes, que la différence de prix a, en moyenne, diminué. Ainsi, le rapport entre les prix à la pompe suisses et ceux des pays voisins est passé de 1,21 en moyenne en 2010 à 1,15 en 2011.
- En 2011, les prix à la pompe en Suisse ont augmenté de 4,5 % par rapport à l'année précédente.

Compte tenu de l'élasticité des prix constatée dans l'étude réalisée sur l'année 2008, les variations des rapports de prix entre la Suisse et les pays voisins engendreraient un recul du tourisme à la pompe, dont la part dans les recettes totales de l'impôt sur les huiles minérales passerait de 10 à 8 %. Le recul de la demande en Suisse en raison du prix élevé du carburant est, en comparaison, probablement bien plus faible.

16 Redevance sur le trafic des poids lourds

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 490	1 450	1 555	65	4,4
Part en % des recettes ordinaires	2,4	2,3	2,4		
Attribution au fonds pour grands projets ferrov.	968	731	805	-163	-16,9
Coûts non couverts du trafic des poids lourds	–	206	206	206	–
Parts des cantons	484	468	505	21	4,4
Autres	37	45	39	2	5,1

La redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) est calculée sur la base du poids total autorisé du véhicule soumis à la redevance et du kilométrage. Par ailleurs, le tarif est échelonné en fonction des catégories d'émission EURO. Pour un trajet de 300 kilomètres par exemple, la redevance se monte à quelque 270 francs pour un véhicule de 40 tonnes de la catégorie d'émission EURO 5.

Les coûts de perception de l'administration des douanes et la part de la Principauté du Liechtenstein sont déduits des recettes brutes de la redevance. Les revenus restants sont affectés. Après déduction des pertes sur débiteurs et des indemnités versées aux cantons pour l'exécution de la RPLP et des contrôles de police (cf. «Autres» dans le tableau), un tiers est attribué aux cantons et deux tiers à la Confédération. Jusqu'en 2010, la part de la Confédération était entièrement attribuée au fonds pour les grands projets ferroviaires. En 2011, cette part a été pour la première fois utilisée en partie dans le cadre du budget général (comme le prévoit l'art. 85, al. 2, Cst.) pour financer les coûts (externes) liés au trafic routier et les besoins financiers requis au titre de la contribution de la Confédération à la réduction individuelle des primes. La marge de manœuvre qui en découle pour le budget ordinaire a permis d'augmenter les ressources financières consacrées au maintien de la qualité et à l'exploitation de l'infrastructure ferroviaire.

Les recettes nettes sont supérieures de 105 millions au montant inscrit au budget. Le budget 2011 était fondé sur les recettes attendues à l'époque pour l'année 2010. Il s'est avéré par la suite que les recettes attendues avaient été sous-estimées, car le ralentissement économique et ses répercussions sur les recettes de la RPLP pour 2010 se sont révélés moins forts que prévu. Cette situation se répercute également sur les résultats du compte d'Etat 2011 en tant qu'effet de base.

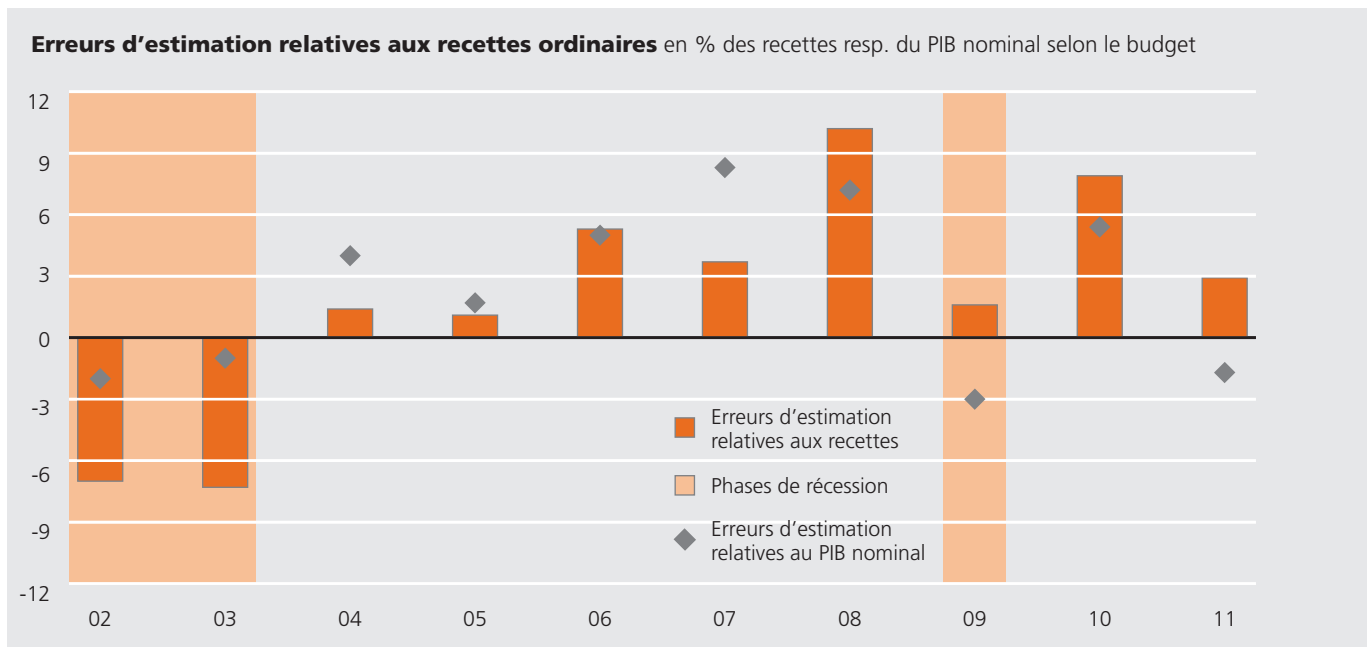
Par rapport à l'année précédente, les recettes augmentent de 65 millions ou de 4,4 %. Les facteurs suivants ont contribué à cette évolution:

- En 2011, le taux d'indemnisation de l'administration des douanes pour l'exécution de la RPLP est passé de 7 à 5 % des recettes brutes. Compte tenu de l'évolution du produit de la redevance au cours des dernières années, le nouveau taux d'indemnisation permettra de garantir la couverture des coûts. Les recettes nettes affichent ainsi une hausse de 33,5 millions.
- L'arrêt du Tribunal fédéral du 19 avril 2010 concernant le relèvement de la RPLP survenu en 2008 engendre une légère hausse des recettes. Le Tribunal fédéral a accepté le recours présenté par l'Administration fédérale des douanes contre l'arrêt du Tribunal administratif fédéral du 21.10.2009, annulant du même coup l'arrêt de ce dernier. Ainsi, contrairement à l'année précédente, la RPLP a été, en 2011, calculée tous les mois selon le nouveau tarif.
- L'augmentation de la prestation de transport soumise à la redevance (mesurée en tonnes brutes-kilomètres) a également engendré une hausse des recettes. Cette évolution est plus marquée en Suisse. Ainsi les recettes liées aux véhicules suisses sont en hausse de 2,3 % (+ 28,1 mio) par rapport à l'année précédente, tandis que l'augmentation liée aux véhicules étrangers s'élève à 1,8 % (+ 8,0 mio).
- Les hausses de recettes s'accompagnent de diminutions de recettes découlant du remaniement du parc des véhicules. Le processus de transition vers un parc de véhicules comprenant davantage de camions moins polluants et donc moins taxés a encore été accéléré par l'adaptation tarifaire confirmée définitivement en 2010 et le déclassement des véhicules de la catégorie EURO 3 dans la catégorie moyenne.

17 Qualité des estimations de recettes

Le graphique qui suit montre les erreurs d'estimation concernant les recettes ordinaires de la Confédération durant la décennie écoulée. Ces erreurs sont exprimées en pour-cent des valeurs budgétaires de manière à ne pas fausser la comparaison d'une année sur l'autre. Une erreur positive d'estimation signifie que les recettes ont été sous-estimées ou que les recettes effectives ont dépassé les valeurs inscrites au budget. Une erreur négative d'estimation signifie que les recettes ont été surestimées. Avec une erreur d'estimation négative de 7,3 %, l'année 2003 affiche le taux de surestimation des recettes ordinaires le plus élevé. En revanche, les recettes de l'année 2008 ont été les plus sous-estimées avec une erreur positive de 10,2 %.

Les fortes fluctuations des erreurs d'estimation témoignent notamment des nombreuses difficultés et incertitudes que l'on rencontre dans l'estimation des recettes ordinaires de la Confédération. Ainsi, outre les prévisions concernant le développement de l'économie et son influence sur les recettes fiscales de la Confédération, il faut prendre en compte les modifications des conditions-cadres légales, dont les répercussions financières sont fréquemment imprévisibles. Les estimations de recettes sont encore plus difficiles en raison de l'horizon relativement lointain des prévisions: jusqu'à 20 mois avant la clôture de l'année comptable concernée.



Les erreurs d'estimation en détail

La qualité des estimations de recettes est réexaminée à l'occasion de la publication de chaque résultat du compte. Ce réexamen porte sur la qualité d'estimation tant du total des recettes que de chaque catégorie de recettes. L'objectif visé est de s'assurer que les recettes de la Confédération ne soient ni surestimées ni sous-estimées systématiquement. Les méthodes d'estimation ont été modifiées pour la dernière fois dans le cadre de l'élaboration du budget 2012. Les adaptations ont touché en particulier l'estimation de l'impôt anticipé. Désormais, le produit de cet impôt est budgétisé non plus sur la base d'une valeur moyenne pluriannuelle, mais selon une méthode de lissage exponentielle. Cette méthode prend mieux en compte les développements récents de la série chronologique et reflète davantage l'évolution tendancielle des recettes de l'impôt.

Pour examiner la qualité de l'estimation des recettes sur une longue période, l'erreur d'estimation *moyenne absolue* est l'étalon de mesure qui convient. Pour ce qui est des recettes ordinaires de la Confédération, cet étalon est de 4,8 % pour les dix dernières années. Ainsi, les recettes sont surestimées ou sous-estimées, en moyenne annuelle, de 4,8 % par rapport aux valeurs budgétaires. Ce chiffre cache pourtant d'importantes disparités entre les diverses catégories de recettes. Parmi les importantes recettes fiscales, ce sont celles de la *taxe sur la valeur ajoutée* qui ont bénéficié des estimations les plus précises sur les dix dernières années: ces recettes n'ont été en moyenne surestimées ou sous-estimées que de 2,0 % par rapport au budget. Elles sont suivies de près par les estimations des recettes de l'impôt sur les huiles minérales, qui affichent une erreur d'estimation moyenne absolue de 2,2 %. Alors que la précision des estimations de recettes

de l'impôt fédéral direct (4,6 %) est légèrement supérieure à celle des estimations de la totalité des recettes, on observe des écarts considérables pour les *droits de timbre* et surtout pour l'impôt anticipé: l'erreur d'estimation moyenne absolue s'élève, pour ces recettes, à 9,8 %, respectivement 44,1 %. Ces écarts reflètent la grande volatilité de ces recettes. Les recettes de l'impôt anticipé, en particulier, affichent depuis des années des variations importantes et imprévisibles, ce qui empêche toute estimation précise. On rappellera à ce propos que les recettes de cet impôt ont passé de 4,2 milliards de francs en 2007 à 6,5 milliards en 2008 (+ 53 %), avant de retomber l'année suivante à 4,4 milliards de francs, ce qui n'a évidemment pas manqué d'influer fortement sur les erreurs d'estimation. Le taux moyen d'erreur d'estimation en termes absolus restera probablement nettement supérieur à celui des autres impôts, y compris avec la nouvelle méthode d'estimation. Celle-ci devra toutefois permettre de faire en sorte que les erreurs d'estimation soient, à l'avenir, symétriques.

Erreurs d'estimation 2002–2011: modèle conjoncturel

Les surfaces de couleur orange du graphique correspondent aux années durant lesquelles l'économie suisse souffrait de récession. Dans ce contexte, on entend par récession une phase durant laquelle la Suisse a sous-utilisé sa capacité de production alors que le taux de croissance de son produit intérieur brut réel se situait en-deçà de son potentiel à long terme. Cette analyse fait apparaître une tendance dans l'évolution des erreurs d'estimation: les recettes fédérales tendent ainsi à être surestimées en période de ralentissement économique (erreur d'estimation négative) et à être sous-estimées durant les périodes de reprise qui suivent (erreur d'estimation positive). Les erreurs de prévision

pourraient donc se compenser mutuellement sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel. Tel a été quasiment le cas au cours de la dernière décennie. Une fois additionnées, les erreurs positives et négatives dans l'estimation des recettes ordinaires atteignent un montant de quelque 12,2 milliards. Cette somme, rapportée aux recettes ordinaires perçues par la Confédération durant la période en question (quelque 559 mrd), correspond à une erreur d'estimation moyenne de 2 % environ. En d'autres termes, depuis 2001, les recettes ordinaires de la Confédération ont été sous-estimées en moyenne de 2 %. D'un point de vue statistique, cette valeur moyenne ne diffère guère de 0, ce qui signifie que les recettes n'ont été ni surestimées, ni sous-estimées systématiquement.

Incidence des prévisions économiques

Le graphique présente également les erreurs d'estimation du produit intérieur brut en termes nominaux (cercles rouges). Elles sont la différence, en pourcentage, entre le produit intérieur brut en termes nominaux attendu au moment de la budgétisation (niveau en milliards de francs) et le produit intérieur brut en termes nominaux effectivement atteint selon l'estimation provisoire du Seco (2011) ou les comptes nationaux établis par l'Office fédéral de la statistique. On constate que l'exactitude des estimations de recettes dépend fortement des prévisions économiques, ce que l'on peut traduire statistiquement par un facteur de corrélation de 0,72 entre les deux séries. Le coefficient de détermination (carré du coefficient) que l'on peut en déduire montre que, durant les dix dernières années, la moitié environ des erreurs d'estimation de recettes sont liées à des erreurs dans les prévisions économiques.

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs.	%
Dépenses ordinaires	59 266	63 069	62 333	3 067	5,2
Δ en % par rapport à l'année précédente	1,8	6,4	5,2		
Conditions institutionnelles et financières	2 460	2 589	2 490	31	1,3
Ordre et sécurité publique	910	1 029	950	40	4,4
Relations avec l'étranger - coopération internationale	2 607	2 970	2 799	192	7,4
Défense nationale	4 395	4 942	4 533	139	3,2
Formation et recherche	6 067	6 329	6 509	442	7,3
Culture et loisirs	413	450	429	16	3,9
Santé	228	213	210	-18	-7,8
Prévoyance sociale	18 454	20 409	20 557	2 103	11,4
Trafic	8 225	8 085	8 062	-163	-2,0
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1 140	1 229	1 127	-13	-1,2
Agriculture et alimentation	3 666	3 668	3 663	-3	-0,1
Economie	591	529	632	41	6,9
Finances et impôts	10 111	10 145	9 954	-156	-1,5

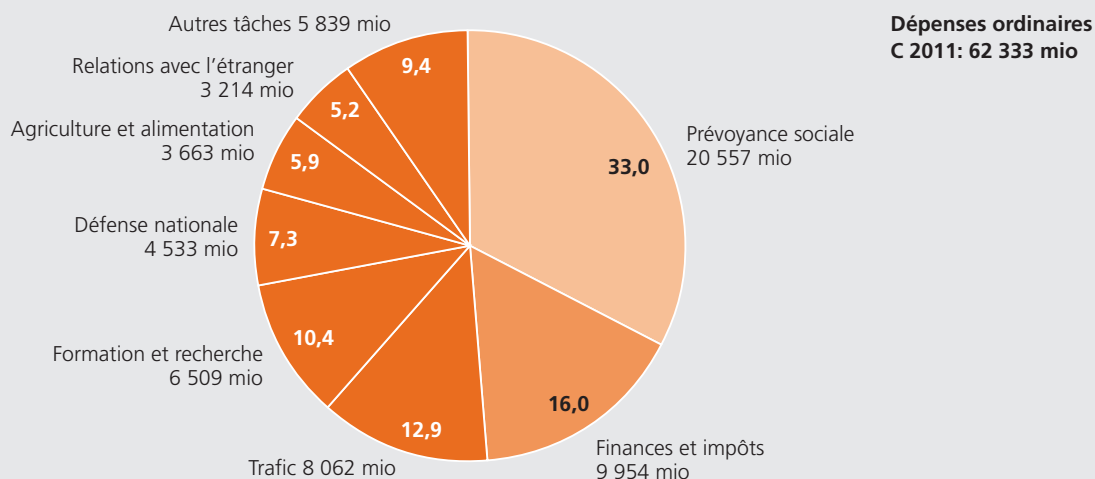
Remarque: corrigé du facteur spécial unique concernant le SIFEM, le taux de croissance des dépenses ordinaires s'élève à 4,5 %. Un montant réduit en conséquence de 480 millions (budget 2011) et de 416 millions (compte 2011) figure au tableau sous le poste «Relations avec l'étranger» (cf. encadré tome 1, ch. 32).

En 2011, les dépenses de la Confédération ont dépassé de 3,1 milliards celles de l'année précédente, ce qui correspond à une croissance de 5,2 %, pour une croissance du PIB nominal de 2,6 %. Cette forte croissance est d'abord due à une rupture structurelle: le financement additionnel de l'assurance-invalidité est intervenu pour la première fois en 2011 (1042 mio). Ensuite, le compte 2011 est influencé par deux facteurs uniques importants, à savoir le transfert d'un portefeuille d'investissements à SIFEM SA, qui a engendré des dépenses de 416 millions (entièrement couvertes par des recettes), et le train de mesures visant à atténuer la force du franc (834 mio). Ce dernier a été synonyme d'une forte hausse des taux de croissance notamment dans les groupes de tâches prévoyance sociale et formation et recherche. Dans le sillage des hausses successives des fonds destinés à la coopération au développement, les dépenses pour les relations avec l'étranger et la coopération internationale ont elles aussi fortement progressé. En revanche, la croissance des dépenses a été tempérée par la mise en œuvre de certains volets du programme de consolidation 2012-2013 et l'arrivée à terme des mesures de stabilisation conjoncturelle (2009/2010), qui ont entraîné, notamment, un fléchissement des dépenses ordinaires dans le domaine du trafic.

Les dépenses au titre des intérêts de la dette (finances et impôts) ont à nouveau enregistré une diminution.

Un examen de la *structure des dépenses* montre que la prévoyance sociale, à laquelle la Confédération a, pour la première fois en 2011, consacré presque un tiers de ses dépenses (2010: 31,1 %), a enregistré la plus forte hausse (+ 1,9 point de pourcentage). La part de la formation et de la recherche a, pour sa part, augmenté de 0,2 point de pourcentage, pour s'établir à 10,4 %. La forte progression de la part des relations avec l'étranger (+ 0,8 point de pourcentage) est imputable, en premier lieu, à l'effet spécial lié au SIFEM; sans celui-ci, la part de ce groupe de tâches atteindrait 4,5 % (+ 0,1 point de pourcentage), tandis que les parts de plusieurs autres groupes de tâches afficheraient une légère hausse. Les parts des finances et impôts (- 1 point de pourcentage) et de l'agriculture (- 0,3 point de pourcentage) ont poursuivi leur repli. Enfin, la part du trafic a fléchi de 1 point de pourcentage, notamment suite à la mise en œuvre des volets du programme de consolidation 2012-2013. L'attribution extraordinaire au fonds d'infrastructure de 850 millions n'est toutefois pas prise en compte dans le tableau.

Structure des dépenses par groupe de tâches 2011



21 Prévoyance sociale

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Prévoyance sociale	18 454	20 409	20 557	2 103	11,4
Part en % des dépenses ordinaires	31,1	32,4	33,0		
Assurance-vieillesse	9 935	10 195	10 184	249	2,5
Assurance-invalidité	3 523	4 824	4 671	1 148	32,6
Assurance-maladie	2 008	2 181	2 150	142	7,1
Prestations complémentaires	1 271	1 372	1 305	34	2,7
Assurance militaire	216	230	221	5	2,2
Assurance-chômage/service de l'emploi	439	447	941	502	114,5
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	126	100	84	-42	-33,0
Migrations	885	990	937	52	5,9
Aide et assistance sociales	51	72	64	13	25,2

En 2011, les montants consacrés à la prévoyance sociale ont représenté un tiers des dépenses de la Confédération. Progressant de 11,4 % par rapport à l'année précédente, ils affichent une hausse nettement supérieure à la moyenne. Les raisons de celle-ci sont, d'une part, l'entrée en vigueur du financement additionnel de l'AI et, d'autre part, les contributions à l'assurance-chômage, dont le versement a été décidé dans le cadre du supplément consacré au train de mesures visant à atténuer les effets du franc fort. Dans le domaine de la migration et de l'assurance-maladie, l'augmentation des dépenses est également supérieure à la moyenne. Un recul a toutefois été enregistré dans l'encouragement à la construction de logements.

Les versements de la Confédération au profit de l'*assurance-vieillesse et survivants* (AVS) se composent de divers montants. D'une part, la Confédération couvre 19,55 % des dépenses de l'AVS; d'autre part, le produit de l'impôt sur les maisons de jeu ainsi que 83 % du produit du pour cent de TVA en faveur de l'AVS sont versés à cette dernière. Le total des dépenses de l'AVS a augmenté de 3,9 % pour atteindre 38 milliards environ. Cette hausse s'explique à raison de 1,8 point de pourcentage par l'adaptation des rentes à l'évolution des prix et des salaires et de 2,1 points par la progression du nombre de rentiers. Les versements de la Confédération ont au total augmenté de 2,5 %, malgré la stagnation des recettes de la TVA (+ 0,4 %), qui se montent à 2,25 milliards.

En ce qui concerne l'*assurance-invalidité* (AI), l'évolution des dépenses est marquée par l'entrée en vigueur du financement additionnel de l'AI, dont l'application est prévue jusqu'en 2017. Selon ce système, outre la participation ordinaire de la Confédération à hauteur de 37,7 % des dépenses de l'AI, celle-ci se voit verser 0,4 point de pourcentage de TVA et la Confédération prend en charge la totalité de ses coûts d'intérêts. Au total, la hausse se monte à 1 milliard, la contribution ordinaire de la Confédération ayant augmenté de 3,1 % (+ 108 mio). Malgré l'adaptation des rentes individuelles, leur montant global a diminué de 1,8 % en raison du recul de 0,4 % du nombre de nouveaux retraités. Les paiements des intérêts se sont cependant accrus de 140 millions environ (passage à un taux d'intérêt fixe de 2 %). De plus, des paiements a posteriori de 50 millions à des institutions cantonales ont été effectués (engagements pris avant la réforme de la péréquation financière).

La contribution de la Confédération aux *prestations complémentaires* (PC) s'élève à 5/8 des dépenses servant à couvrir les besoins vitaux des bénéficiaires. Les 3/8 restants, de même que tous les coûts en cas de maladie, sont à la charge des cantons. L'indexation des prestations, l'augmentation des montants de la fortune librement disponible en lien avec le nouveau régime de financement des soins et l'évolution démographique ont accru les dépenses de la Confédération de 2,7 %.

Pour financer les contributions à l'AVS, à l'AI et aux PC fixées par la loi, la Confédération dispose des recettes affectées provenant de l'imposition de l'alcool et du tabac, ainsi que de 17 % des recettes du pour cent de TVA destiné à l'AVS. En 2011, les recettes de l'imposition du tabac ont chuté de 6,3 % pour s'établir à 2,21 milliards, la part de la Confédération au bénéfice net de la Régie des alcools est passée de 243 à 269 millions et sa part au pour cent de TVA s'est montée à 461 millions. Ces recettes affectées ont permis de couvrir 23,5 % des contributions de la Confédération à l'AVS, à l'AI (y compris la contribution spéciale aux coûts des intérêts) et aux PC. En 2010, cette proportion atteignait encore 25,7 %.

Les dépenses de la Confédération consacrées à l'*assurance-maladie* concernent essentiellement la réduction individuelle des primes. Par rapport à 2010, elles ont augmenté d'environ 142 millions, soit de 7,1 %. Cette très forte croissance est due à la poursuite de l'évolution rapide des coûts de la santé dans l'assurance obligatoire des soins (AOS). Conformément à l'art. 66, al. 2, de la loi sur l'assurance-maladie, la contribution de la Confédération s'élève à 7,5 % des coûts bruts de l'AOS. Les dépenses à ce titre sont en partie couvertes par des recettes affectées. Ainsi, 5 % du produit de la TVA (déduction faite des parts de l'AVS, de l'AI et du fonds FTP) ont-ils été utilisés à cette fin, soit un montant qui a atteint quelque 889 millions en 2011. En outre, les recettes destinées à financer les coûts non couverts du trafic routier ont contribué, à raison de 206 millions, au financement de la réduction des primes individuelles. Les ressources affectées ont dès lors couvert un peu plus de la moitié des dépenses de la Confédération destinées à réduire les primes.

La Confédération finance la totalité des coûts de l'*assurance militaire*. Par rapport à l'année précédente, les dépenses ont augmenté d'environ 5 millions, soit de 2,2 %. Ces chiffres ne tiennent cependant pas compte des régularisations. Si l'on établit une comptabilisation par exercice, les charges de 2011 s'élèvent à environ 218 millions, soit environ 1 million au-dessous des charges circonscrites à l'exercice 2010. Cette évolution s'explique notamment par la baisse constante du nombre de rentes.

Dans le domaine de l'*assurance-chômage* (AC) et des services publics de l'emploi, les dépenses augmentent de 502 millions par rapport à l'année précédente (+ 114,5 %). Cette croissance est principalement due à la contribution extraordinaire de 500 millions versés à l'AC dans le cadre des mesures visant à atténuer les effets du franc fort. Ce facteur mis à part, la contribution fédérale à l'AC est restée quasiment inchangée en raison des deux tendances inverses suivantes: d'une part, l'entrée en vigueur de la 4e révision de la LACI, au 1er avril 2011, a fait passer la participation ordinaire de la Confédération à l'AC de 0,15 à 0,159 % de la somme des salaires soumis à cotisation et la masse salariale elle-même a aussi légèrement augmenté. D'autre part, la cotisation de la Confédération a été réduite de 6,8 millions en 2011, cette baisse résultant d'une correction liée à la clôture des comptes 2010 de l'AC. Pour ce qui est des services publics de l'emploi, le crédit de stabilisation du marché du travail qui figure dans les comptes 2011 est par ailleurs inférieur à celui de 2010 (- 2,3 mio).

Les dépenses destinées à la *construction de logements à caractère social* sont pour l'essentiel consacrées aux réductions supplémentaires de loyers (83 %) et aux prêts d'encouragement accordés aux responsables de logements d'utilité publique (8 %). Les dépenses consacrées à cette tâche ont diminué de 42 millions environ, soit à peu près d'un tiers. Ce net recul est cependant à mettre sur le

compte de trois facteurs particuliers. Tout d'abord, les investissements (25 mio au total) en matière de construction de logement anticipés en 2009 pour des raisons conjoncturelles ont été compensés en 2011. Ensuite, la recette de 13 millions provenant de la liquidation de la coopérative immobilière «Sonnenrain» du personnel de la Confédération a servi, en 2010, à financer une hausse unique des prêts fédéraux à la construction de logements, qui ont passé de 30 à 43 millions. Enfin, l'expiration progressive des réductions supplémentaires de loyers, qui représentaient un total de 5 millions, a contribué à abaisser les dépenses par rapport à 2010.

Les dépenses consacrées au domaine de la *migration* ont augmenté, en 2011, d'un peu moins de 52 millions, soit de 5,9 %, par rapport à l'année précédente. La hausse est principalement due à l'augmentation du nombre des requérants d'asile venus d'Afrique du Nord et du Proche-Orient. Cette évolution a accru les coûts d'exploitation des centres d'accueil (de près de 10 mio) et de l'aide sociale fournie aux requérants (de près de 9 mio). Le nombre des réfugiés reconnus qui relèvent de la compétence financière de la Confédération ayant encore augmenté, ce sont surtout les dépenses au titre de l'aide sociale destinée aux réfugiés qui ont pris l'ascenseur, la hausse atteignant 40 millions environ. Une baisse des dépenses a en revanche été enregistrée dans le cas de la coopération internationale dans le domaine de la migration (la contribution au Fonds pour les frontières extérieures versée en 2011 a diminué, car la contribution de 2010 englobait également le paiement rétroactif de celle de 2009). L'effet dit de «Dublin» a également contribué à réduire les coûts: la Suisse n'entre pas en matière sur la requête d'une personne qui a déjà demandé l'asile dans un Etat Dublin, et n'a en l'occurrence pas besoin de procéder à une audition. Ce système a permis d'économiser 1 million environ sur les charges de procédure et autant sur les coûts d'exécution.

22 Finances et impôts

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs.	%
Finances et impôts	10 111	10 145	9 954	-156	-1,5
Part en % des dépenses ordinaires	17,1	16,1	16,0		
Parts aux recettes de la Confédération	4 238	4 067	4 300	62	1,5
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	2 972	3 028	2 605	-367	-12,3
Péréquation financière	2 901	3 051	3 049	148	5,1

Ce groupe de tâches est le deuxième plus important en termes de volume financier. En 2011, les dépenses dans ce domaine ont représenté 16,0 % des dépenses ordinaires totales, contre 17,0 % l'année précédente. Ce léger recul de la part des dépenses s'inscrit globalement sous le signe du bon résultat financier des années précédentes et du recul des taux d'intérêts. Ce groupe a notamment comme caractéristiques d'être exclu des priorités en matière de politique budgétaire (par exemple, la part aux recettes de la Confédération est réglée par la Constitution et dépend directement du niveau des recettes) et d'être soumis à de

nombreux facteurs exogènes (marchés financiers, taux d'intérêts, besoins de financement, stratégie de la Trésorerie fédérale).

A l'inverse de la majeure partie des autres principaux groupes de tâches, les dépenses dans ce domaine ont enregistré un recul (- 1,5 %) par rapport à 2010, qui s'explique principalement par l'allègement des coûts au titre de la gestion de la fortune et de la dette, malgré la progression des parts des tiers aux recettes de la Confédération et des transferts au titre de la péréquation financière.

Les *parts aux recettes de la Confédération* correspondent à 17 % des recettes de l'impôt fédéral direct (IFD) et à 10 % des recettes de l'impôt anticipé. Elles englobent également près d'un tiers des recettes de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) ainsi que 20 % du rendement de la taxe d'exemption du service militaire. Elles comprennent enfin les pertes sur débiteurs en matière de taxe sur la valeur ajoutée et autres (douanes, RPLP). La progression des parts aux recettes de la Confédération (+ 62 mio ou + 1,5 %) s'explique pour l'essentiel par la hausse des pertes sur débiteurs et des parts aux recettes de la RPLP. Ainsi, les pertes sur débiteurs enregistrent une hausse de 26 millions (+ 15,4 %) par rapport à l'année précédente. Il en est de même du montant découlant des recettes de la RPLP qui progresse de 21 millions (+ 4,4 %) par rapport à 2010. Le surplus de recettes dans ce domaine résulte non seulement de l'embellie conjoncturelle mais également des changements induits dans le système d'imposition. La progression des parts aux recettes de la Confédération est également, mais dans une moindre mesure, à mettre au compte de parts des cantons aux recettes de l'impôt anticipé qui enregistrent une hausse de 16 millions (+ 3,4 %) par rapport à l'année précédente, en raison de la progression du rendement de cet impôt (cf. Tome I, ch. 31).

Le recul des dépenses au titre de la *recherche de fonds et de la gestion de la fortune et de la dette* par rapport à l'année précédente est principalement à mettre au compte des dépenses au titre des *intérêts passifs* qui diminuent de 421 mio (- 14,6 %). Cette situation traduit de manière générale un besoin de financement moindre induit par les bons résultats financiers des années précédentes, mais reflète également le repli des taux d'intérêts. Deux facteurs principaux sont à l'origine du recul des intérêts passifs: d'une part, les agios encaissés sur les emprunts, synonymes d'allègement de la charge des intérêts et dont le montant élevé (557 mio) s'est accru de 236 millions par rapport à 2010; d'autre part, la baisse de la charge des emprunts (- 180 mio) qui fait suite à la diminution de la charge financière de base (en raison notamment de remboursements d'obligations effectués en 2010 pour un volume de 8,7 mrd). A ces deux facteurs s'ajoutent d'autres réductions de moindre ampleur enregistrées notamment dans les swaps de taux d'intérêts (- 20 mio) et les comptes de dépôts (- 14 mio). Le recul général des intérêts passifs est cependant freiné par la progression des dépenses au titre des pertes de

change (+ 34 mio) en raison de la volatilité des cours des devises. Quant aux dépenses au titre des *commissions, taxes et frais de la Trésorerie fédérale*, elles sont en progression (+ 54 mio) par rapport à 2010 du fait, d'une part, du volume des emprunts effectués en 2011 (portant intérêts à partir de 2012), et d'autre part de la durée moyenne des emprunts nettement plus élevés que ceux déterminants de l'exercice précédent. Pour rappel, ces dépenses deviennent effectives dès le moment de l'émission pour toute la durée de l'emprunt.

L'année 2011 constitue le dernier exercice de la première période quadriennale de la nouvelle *péréquation financière* (RPT) entrée en vigueur en 2008 et attribuée à ce domaine de tâche. Celle-ci comprend la péréquation verticale des ressources, la compensation des charges et la compensation des cas de rigueur. Les transferts de la Confédération effectués au titre de ces divers instruments s'élèvent au total à 3049 millions, en progression de 148 millions (+ 5,1 %) par rapport à 2010. La péréquation verticale des ressources et la compensation des charges sont adaptées conformément aux prescriptions de la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC) et de l'arrêté fédéral concernant la détermination des contributions de base à la péréquation des ressources et à la compensation des charges. En matière de péréquation verticale des ressources (2 101 mio), la contribution de la Confédération augmente de 7,1 % (+ 139 mio), en raison de la progression du potentiel de ressources des cantons en 2011 par rapport à 2010. Pour ce qui est de la compensation des charges, la dotation résulte de l'adaptation au renchérissement du montant de la compensation de l'année précédente. Le taux de renchérissement retenu pour l'année 2011 se situait à 1,4 % (taux du mois d'avril 2010). La somme à disposition s'élevait par conséquent à 705 millions, soit 10 millions de plus qu'en 2010. Ainsi, la diminution des montants en 2010 faisant suite au recul de l'IPC est compensée. Cette somme est destinée pour moitié à la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques (en 2011, 17 cantons en ont bénéficié comme ce fût le cas en 2010) et pour moitié à la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques (9 cantons en ont bénéficié en 2011, soit un de plus qu'en 2010). La compensation des cas de rigueur est demeurée inchangée par rapport à l'année précédente.

23 Trafic

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Trafic	8 225	8 085	8 062	-163	-2,0
Part en % des dépenses ordinaires	13,9	12,8	12,9		
Circulation routière	2 914	2 711	2 589	-325	-11,1
Transports publics	5 215	5 219	5 341	126	2,4
Aviation	96	155	132	36	37,8

Les dépenses au titre du trafic ont diminué de 2 % par rapport à 2010. Voici les effets antagonistes qui ont contribué à cette évolution:

Le domaine de la *circulation routière* enregistre une baisse de 325 millions (- 11,1 %) des dépenses (pour une vue d'ensemble comportant le fonds d'infrastructure, voir l'encadré à la page suivante):

- Dans l'optique des tâches, les dépenses consacrées aux routes nationales comprennent, d'une part, celles de l'Office fédéral des routes (OFROU) pour l'exploitation, l'entretien et l'extension du réseau et, d'autre part, les montants proportionnels, destinés aux routes nationales, versés au fonds d'infrastructure. Les dépenses ont diminué de 305 millions (- 13,6%) au total, celles de l'OFROU reculant d'environ 40 millions. Cette baisse, essentiellement d'ordre comptable, s'explique par les opérations de régularisation entreprises fin 2011 et dont le volume a pour la première fois atteint un total de 108 millions. Si l'on prenait en compte le montant en question, les dépenses de l'OFROU auraient crû de 70 millions environ (montant qui correspond aux progrès effectifs des projets de constructions correspondants réalisés en 2011). La part des attributions au fonds d'infrastructure destinée aux routes nationales s'est amenuisée de 266 millions environ. Ce poste reflète notamment la compensation des attributions anticipées entreprises dans le cadre des mesures de stabilisation de 2009, qui n'ont toutefois aucune incidence sur les revenus du fonds. Par ailleurs, les dépenses consacrées à l'achèvement du réseau de routes nationales, financé par le fonds d'infrastructure, ont nettement reculé en raison du retard pris par les projets concernés. Les contributions aux infrastructures dans les agglomérations, couvertes par les attributions annuelles au fonds d'infrastructure, ont de plus augmenté de quelque 100 millions, puisque le fonds a non seulement financé des projets urgents, mais aussi des mesures s'inscrivant dans les projets d'agglomération. Ce déplacement de priorité a, en conséquence, réduit la part des routes nationales aux attributions annuelles.
- Les contributions en faveur des routes principales se sont élevées à 192 millions. Outre les contributions ordinaires de 166 millions aux investissements destinés aux routes principales, 26 millions ont été attribués au fonds d'infrastructure.

- Les contributions versées aux cantons dans le domaine des autres routes et de la séparation des courants de trafic ont diminué de 7 millions environ par rapport à l'année précédente, pour se situer à 86 millions. Cette baisse s'explique avant tout par l'achèvement des mesures visant à séparer les courants de trafic ainsi que par le léger recul des projets routiers dans le fonds d'infrastructure.
- Avec le fléchissement de quelque 4 millions des recettes provenant de l'impôt sur les huiles minérales, qui s'établissent à 377 millions, les contributions au financement de mesures non techniques versées aux cantons ont également diminué.

Par rapport à l'année précédente, les dépenses consacrées aux *transports publics* se sont accrues de 126 millions (+ 2,4 %):

- Les dépenses pour l'infrastructure ferroviaire ont augmenté de 310 millions au total, pour atteindre 2813 millions (+ 12,4 %). Voici la principale cause de cette hausse: en 2011, les contributions aux coûts d'exploitation et aux investissements ont été relevées de 207 millions, pour passer à 2358 millions, afin de couvrir les besoins supplémentaires et de rattrapage dans le financement de l'infrastructure des CFF et des compagnies ferroviaires privées. De plus, les dépenses consenties pour les projets ferroviaires du trafic d'agglomération financés par le biais du fonds d'infrastructure (trams et RER) ont elles aussi progressé: leur montant s'est accru de 99 millions pour atteindre 418 millions.
- Les dépenses pour le fonds FTP (cf. tome 4, comptes spéciaux, fonds FTP) ont diminué de 202 millions pour se situer à 1408 millions (- 12,6 %). Cette baisse est due en particulier au recul des recettes de la RPLP: la part de la Confédération aux revenus nets de la RPLP, qui est d'ordinaire entièrement attribuée au fonds, ne l'est qu'en partie. Comme le prévoit la Constitution (art. 85, al. 2, Cst.), les ressources réservées au budget général servent à couvrir les frais externes liés à la circulation routière et notamment la réduction des primes de l'assurance-maladie (cf. tome 1, ch. 21, assurance-maladie). Cette mesure permet d'accroître, sans incidence financière, les ressources destinées à l'entretien et au maintien de l'infrastructure ferroviaire.

- La progression, de 5 millions, des dépenses en faveur du trafic régional des voyageurs (+ 0,6%) s'explique comme suit: afin d'atténuer les effets du franc fort, le supplément IIa au budget 2011 a augmenté le crédit en question de 18 millions; environ 12 millions ont été versés. Ces mesures devraient compenser les pertes de revenus des entreprises de transport fortement tributaires du tourisme.
- La hausse de 14 millions des dépenses consacrées au transfert du trafic des marchandises sur le rail (+ 5,0%) est à mettre sur le compte de plusieurs effets, parfois opposés. Le trafic combiné à travers les Alpes enregistre une baisse de 2 millions due à divers facteurs (la promotion du fret ferroviaire non transalpin dispose depuis 2011 de son propre crédit; le crédit a été augmenté afin d'atténuer les effets du franc fort et en vue de compenser une croissance du trafic supérieure au volume escompté). La progression de 20 millions enregistrée pour le fret ferroviaire non transalpin et celle de 5 millions pour le fret ferroviaire sur les lignes à voie étroite, s'expliquent par le fait que les coûts d'exploitation de ces deux modes de transport ont été indemnisés par le biais du trafic combiné à travers les Alpes et, respectivement, dans le cadre du trafic régional des voyageurs. En raison des modifications et des retards de projets, le montant consacré aux terminaux ferroviaires et aux voies de raccordement est cependant inférieur de 10 millions à celui comptabilisé l'année précédente.

Les dépenses de la Confédération pour la *navigation aérienne* ont augmenté de 36 millions par rapport à l'année précédente (+ 37,8%):

- La révision partielle 1 de la loi sur l'aviation, entrée en vigueur en 2011, permet à la Confédération de compenser les pertes de revenus subies par Skyguide à l'étranger (+ 43 mio). Selon le système de financement prévu, la Confédération refacture cependant à Skyguide les contributions versées à Eurocontrol, de sorte que les dépenses nettes s'accroissent d'environ 28 millions.
- Une autre augmentation des charges résulte de la création, au 1^{er} août 2011, du financement spécial en faveur du trafic aérien, qui permet de puiser dans les ressources affectées de l'impôt sur les huiles minérales pour financer de nouvelles tâches et de nouvelles dépenses liées au trafic aérien. Au cours des cinq derniers mois de 2011, environ 10 millions ont été consacrés à cet objectif.

Finances fédérales et fonds d'infrastructure

Outre les dépenses directes qu'elle consent dans le domaine du trafic (pour l'extension et l'entretien des routes, p. ex.), la Confédération effectue également des investissements par le biais du fonds d'infrastructure séparé (cf. tome 4, comptes spéciaux, fonds d'infrastructure). Elle finance ces dépenses indirectes en procédant à des attributions annuelles au fonds, comptabilisées dans l'optique des tâches. Par le biais de la première attribution extraordinaire au fonds d'infrastructure, effectuée au début de 2008 (2 200 mio), ainsi que par le biais de l'attribution extraordinaire suivante, versée en 2011 (850 mio), la Confédération investit par ailleurs des moyens supplémentaires dans les routes nationales et verse des contributions aux routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques. Ces versements n'apparaissent pas dans l'optique des tâches.

Tandis que la circulation routière enregistre une diminution des dépenses de 325 millions, soit de 11,1 % par rapport à l'année précédente (dépenses comptabilisées comprenant l'attribution annuelle au fonds d'infrastructure destinée à la circulation routière), les dépenses en faveur des routes financées par le biais des deux attributions extraordinaires au fonds augmentent de 240 millions par rapport à 2010. Il en résulte une baisse des dépenses globales de 84 millions (- 2,7 %). Les dépenses financées par le fonds d'infrastructure se répartissent comme suit:

- Routes nationales: les dépenses totales de 2342 millions consenties par la Confédération pour les routes nationales comprennent les 1935 millions enregistrés (y compris la part de l'attribution annuelle au fonds d'infrastructure de 341 mio), auxquelles s'ajoutent les dépenses de 407 millions, financées par le biais des attributions extraordinaires au fonds pour l'achèvement du réseau des routes nationales et l'élimination des goulots d'étranglement. Elles progressent de 64 millions par rapport à l'année précédente.
- Routes principales: les dépenses totales de la Confédération pour les routes principales, qui se montent à 212 millions, comprennent les dépenses comptabilisées pour un montant de 192 millions (y compris la part de 27 mio de l'attribution annuelle), auxquelles s'ajoutent 20 millions provenant des attributions extraordinaires au fonds et destinées à financer les contributions forfaitaires pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques, y compris la compensation, en faveur des cantons, de l'absence d'augmentation de la RPLP. Les dépenses totales consacrées aux routes principales reculent donc d'environ 8 millions par rapport à l'année précédente.

Les autres dépenses financées par le fonds d'infrastructure (projets routiers et ferroviaires liés au trafic d'agglomération) sont financées exclusivement par le biais des attributions annuelles. Elles apparaissent dès lors intégralement dans l'optique des tâches.

24 Défense nationale

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Défense nationale	4 395	4 942	4 533	139	3,2
Part en % des dépenses ordinaires	7,4	7,8	7,3		
Défense nationale militaire	4 292	4 827	4 417	126	2,9
Coopération nationale pour la sécurité	103	115	116	13	12,5

Les dépenses consacrées à la défense nationale se sont montées en 2011 à un total de 4533 millions. Elles ont donc augmenté de 139 millions soit 3,2 % par rapport à l'année précédente.

Selon le budget 2011, les dépenses prévues pour la défense nationale étaient encore plus élevées (4942 mio). Néanmoins, les dépenses engagées pour la défense nationale militaire ont été inférieures de 410 millions soit 8,5 % à ce qui avait été budgétisé: d'une part, l'armée a acquis nettement moins de matériel d'armement que prévu (- 128 mio). D'autre part, des soldes de crédit d'un montant de 55 millions ont été enregistrés pour les investissements dans le domaine immobilier, en raison de retards et de reports de projet dus à des facteurs externes. Par ailleurs, les incertitudes concernant l'évolution future de l'armée ont entraîné des dépenses nettement moindres sur le plan de la couverture des besoins matériels de l'armée (- 50 mio) ainsi que sur celui des dépenses de personnel et de biens et services (-164 mio) pour l'instruction, les troupes et la logistique.

Les évolutions suivantes sont pour l'essentiel responsables de l'augmentation des dépenses par rapport aux comptes de 2011 (+ 126 mio; + 2,9 %):

- Les dépenses d'armement ont augmenté de 186 millions: dans l'optique de l'évolution future de l'armée, des projets déjà approuvés en 2010 ont été à nouveau soumis à un réexamen critique. Parallèlement, des progrès technologiques ont entraîné des adaptations sur le plan des achats. Ces projets retardés ont désormais pu être partiellement mis en œuvre – en sus des projets prévus pour l'année 2011.
- Les dépenses de matériel de remplacement et de maintenance ont à nouveau augmenté (+80 mio). Des systèmes plus complexes, le report d'achats de remplacement, un besoin de maintenance accru en raison d'un allongement de la durée d'utilisation et l'externalisation de prestations ont entraîné des dépenses supplémentaires.
- En revanche, dans les autres domaines de la couverture des besoins matériels de l'armée – dans le détail pour l'équipement personnel et matériel à renouveler, l'étude de projets, les tests et la préparation de l'acquisition ainsi que les munitions d'instruction et la gestion des munitions – des dépenses en moins ont été enregistrées (au total - 31 mio). Cela

s'explique notamment par le fait que des projets prévus ont subi des retards en raison de goulets d'étranglement au niveau des capacités.

- Les rétributions du personnel et les prestations de l'employeur ont diminué de 24 millions: dans le contexte de l'évolution de l'armée, le chef du DDPS a imposé un gel des recrutements pour les postes civils. Pour le personnel militaire, certains postes ouverts n'ont pas pu être pourvus par le candidat approprié.
- Pour les dépenses de biens et services, le coût de la vie plus avantageux a entraîné des dépenses moindres pour la troupe (- 10 mio) et le renchérissement moins élevé a permis des économies sur le plan de l'achat de matériel individuel (- 7 mio). Parallèlement, les dépenses informatiques ont été moins élevées (- 8 mio) en raison de retards dans les appels d'offres OMC.
- Les dépenses dans le domaine de la coopération militaire internationale et du maintien de la paix ont reculé de 41 millions. D'un côté, les trois centres de politique de sécurité à Genève sont désormais intégralement financés par le DFAE depuis 2011. De l'autre, les contributions dues à l'ONU ainsi que les contributions au maintien de la paix ont été moins élevées que prévu.

En 2010, le rapport entre les dépenses d'exploitation (dépenses de personnel, de biens et services et de transfert, y compris cotisations de l'employeur) et les dépenses d'armement (dépenses d'armement à proprement parler et dépenses d'investissement) était encore de 69 % contre 31 %. En 2011, ce rapport est passé à 66 contre 34 %. L'armée s'est donc légèrement rapprochée de l'objectif visé à moyen terme, à savoir un rapport entre dépenses d'exploitation et dépenses d'armement de 60 % contre 40 %.

Outre la défense nationale militaire, le groupe de tâches de la défense nationale comprend la coopération nationale en matière de sécurité. Celle-ci a vu ses dépenses s'accroître de 13 millions en 2011, soit 12,5 %. Cette croissance est due d'une part à des ressources supplémentaires pour la réaffectation et la suppression d'installations de protection et d'autre part à une hausse des coûts d'exploitation.

25 Formation et recherche

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Formation et recherche	6 067	6 329	6 509	442	7,3
Part en % des dépenses ordinaires	10,2	10,0	10,4		
Formation professionnelle	691	776	751	60	8,6
Hautes écoles	1 833	1 867	1 891	58	3,2
Recherche fondamentale	2 350	2 429	2 506	156	6,6
Recherche appliquée	1 164	1 228	1 331	167	14,4
Autres tâches d'enseignement	28	29	29	1	3,9

Ce groupe de tâches enregistre l'un des taux de croissance les plus élevés (+ 7,3 % par rapport à l'année précédente). Sa part dans les dépenses fédérales ordinaires totales est passée, en une année, de 0,2 à 10,4 %. Par rapport au budget 2011, le compte 2011 révèle un surcroît de dépenses de 180 millions essentiellement imputable au supplément IIa au budget: le Parlement a décidé d'allouer au groupe de tâches «formation et recherche» des ressources supplémentaires à hauteur de 213 millions, en vue d'atténuer les effets du franc fort et d'améliorer la compétitivité. La somme de 195 millions a déjà été versée.

Par rapport au compte 2010, les dépenses consacrées à la formation et à la recherche ont augmenté de 442 millions. Cette hausse est liée au supplément IIa mentionné ci-dessus et aux ressources prévues dans le message FRI 2008-2011 (FF 2007 1149). Elle concerne en particulier les programmes-cadres de recherche de l'Union européenne (+ 109 mio), le Fonds national suisse FNS (+ 91 mio), le domaine des EPF (+ 77 mio) et la formation professionnelle (+ 57 mio).

Délimitation entre le groupe de tâches et les crédits sollicités dans le message FRI: le groupe de tâches «Formation et recherche» comprend des dépenses supplémentaires par rapport aux crédits requis dans le message FRI. Ainsi, les contributions obligatoires à des organisations internationales (95 mio), les charges de loyer du domaine des EPF liées aux immeubles appartenant à la Confédération (282 mio) et les crédits concernant notamment la recherche sectorielle et les charges de personnel (274 mio) ne sont pas sollicités dans le cadre du message FRI. La majeure partie des crédits relevant de ce groupe de tâches fait partie du message FRI (90 %). Ces crédits, y compris ceux autorisés au titre du supplément IIa, ont augmenté de 8,1 % (+ 5858 mio).

Formation professionnelle: les dépenses engagées au titre de la formation professionnelle affichent une augmentation supérieure à la moyenne (+ 8,6 %). Les contributions forfaitaires se sont accrues de 10,4 % (+ 64 mio), tandis que les contributions à l'innovation et aux projets ont reculé de 13,6 % (- 8 mio), en lien avec la baisse du nombre de demandes.

Les contributions allouées aux *hautes écoles* ont crû de 3,2 % (+ 58 mio); la contribution fédérale au domaine des EPF est destinée, à raison de 26 %, aux hautes écoles. Avec une croissance de 6,6 % (+ 30 mio), les contributions aux hautes écoles spécialisées sont celles qui ont augmenté le plus fortement. Là aussi, la Confédération fournit d'importants efforts pour atteindre le niveau, prévu par la loi, d'un tiers des dépenses consenties par les hautes écoles spécialisées. Les contributions destinées aux universités cantonales ont connu une croissance moins rapide (+ 13 mio; + 1,9 %), mais bien réelle compte tenu du renchérissement annuel de 0,2 %.

En ce qui concerne les dépenses en faveur de la recherche, une distinction est faite entre *recherche fondamentale* et recherche appliquée. Les dépenses consacrées à la recherche fondamentale ont progressé de 6,6 % (+ 156 mio). Elles comprennent, pour l'essentiel, près de 60 % de la contribution financière au domaine des EPF, les contributions au Fonds national suisse (FNS) et au CERN et une partie des prestations destinées à l'Agence spatiale européenne (ESA). Les contributions au FNS ont augmenté de 23,3 % (+ 91 mio). Cette progression résulte de la stratégie du Conseil fédéral, qui prévoit de renforcer la promotion de la recherche et, partant, l'excellence des chercheurs suisses. L'augmentation des dépenses au titre du CERN, de l'ordre de 15 millions, est liée à l'importante hausse du taux de contribution de la Suisse, qui est passé de 2,4 % en 2010 à 3,8 % en 2011.

L'accroissement des dépenses consenties pour la *recherche appliquée* (+ 167 mio; + 14,4 %) concerne majoritairement deux secteurs: les contributions obligatoires aux programmes-cadres de recherche de l'UE (+ 98 mio), qui sont imputées à la recherche appliquée, et les contributions à la Commission pour la technologie et l'innovation CTI (+ 45 mio).

26 Agriculture et alimentation

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Agriculture et alimentation	3 666	3 668	3 663	-3	-0,1
Part en % des dépenses ordinaires	6,2	5,8	5,9		
Amélioration des bases de production et mesures sociales	184	149	147	-37	-20,3
Production et ventes	428	442	441	13	3,0
Paielements directs	2 769	2 799	2 795	26	0,9
Autres dépenses	284	278	281	-4	-1,3

Les dépenses dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation (3 663 mio) représentent 5,9 % des dépenses ordinaires de la Confédération. Elles sont restées en grande partie stables (- 3 mio) par rapport au compte de l'année précédente et sont inférieures de 5 millions ou de 0,1 % aux dépenses budgétisées pour 2011.

Depuis l'entrée en vigueur de la politique agricole 2002 au 1^{er} janvier 2000, la plus grande part des dépenses agricoles est gérée par le biais de trois enveloppes budgétaires, conformément aux dispositions de la loi sur l'agriculture (LAgri). Trois nouvelles enveloppes budgétaires ont été adoptées pour les années 2008 à 2011 dans le cadre des décisions du Parlement concernant le développement futur de la politique agricole (PA 2011). Ces nouvelles enveloppes sont réparties comme suit: 739 millions pour l'amélioration des bases de production et les mesures sociales, 1 885 millions pour la production et les ventes, 11 028 millions pour les paiements directs.

En 2011, quelque 76 % des dépenses en faveur de l'agriculture (2795 mio) ont concerné les *paiements directs généraux ou écologiques*. La Confédération a ainsi octroyé en moyenne environ 47 000 francs par an de paiements directs à chacune des quelque 59 000 exploitations agricoles. La majeure partie des ces ressources ont été versées aux exploitations agricoles sous la forme de paiements directs généraux, d'où des dépenses de 2182 millions. Les 613 millions restants ont été distribués sous la forme de paiements directs écologiques. L'augmentation des paiements directs par rapport à l'année précédente (+ 26 mio) s'explique notamment par une participation plus importante des exploitations agricoles aux programmes écologiques et éthologiques.

Les dépenses dans le domaine *production et ventes* incluent les mesures d'aide en faveur de l'économie laitière et animale, de la production végétale et la promotion des ventes. Elles ont augmenté de 13 millions (+ 3 %) par rapport au compte de l'année précédente. Cet écart est principalement dû au fait qu'en 2010 les ressources utilisées au titre d'aides en faveur de la production végétale et de la production animale ont été nettement moins importantes que d'habitude. En outre, les suppléments accordés à l'économie laitière en 2011 ont augmenté de 3 millions par rapport à l'année précédente.

Les dépenses pour l'*amélioration des bases de production et les mesures sociales* ont diminué de 37 millions ou de 20,3 % par rapport à l'année précédente. Cette réduction s'explique avant tout par les coupes, supérieures à la moyenne, effectuées dans les crédits d'investissement (- 34 mio) sur la base de la correction du renchérissement entreprise dans le cadre du programme de consolidation (PCO 12/13). De plus, les demandes d'aides aux exploitations ont baissé en raison du faible niveau des intérêts requis pour l'acquisition de capitaux de tiers. Ainsi, le crédit budgétaire disponible n'a pas été épuisé et présente un solde de plus de 1 million.

Non gérées par le biais d'enveloppes budgétaires, les *autres dépenses* en faveur des domaines administration, conseil, exécution, contrôle et protection des végétaux ont été légèrement inférieures à celles de l'année précédentes. Elles englobent également les contributions à l'exportation de produits agricoles transformés, de l'ordre de 76 millions, et les allocations familiales pour l'agriculture, d'un montant de 88 millions environ.

27 Relations avec l'étranger – coopération internationale

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs.	%
Relations avec l'étranger - coopération internationale	2 607	2 970	2 799	192	7,4
Part en % des dépenses ordinaires	4,4	4,7	4,5		
Relations politiques	726	785	720	-7	-0,9
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	1 761	1 933	1 943	181	10,3
Relations économiques	75	87	81	6	8,2
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	44	165	55	11	24,9

Remarque: budget et compte 2011, corrigés de l'effet spécial unique lié au SIFEM (concernent l'aide au développement et les relations avec l'étranger; cf. encadré tome 1, ch. 32).

Les dépenses du groupe de tâches *relations avec l'étranger* s'établissent à 2 799 millions abstraction faite de l'effet exceptionnel SIFEM, d'où une hausse de 7,4 % (+ 92 mio) par rapport à l'exercice précédent. Ce groupe présente une croissance supérieure à la moyenne enregistrée pour les autres dépenses de la Confédération.

Le domaine des *relations politiques* comprend notamment les représentations diplomatiques et consulaires suisses, les contributions aux organisations internationales (ONU, Conseil de l'Europe, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, etc.), la politique d'Etat hôte, la promotion de la paix et de la sécurité et les contributions aux émissions de la SSR destinées à l'étranger. Ses dépenses ont légèrement fléchi en 2011 (- 0,9 %, soit - 7 mio), l'évolution variant selon les tâches. La promotion de la paix et de la sécurité progresse (+ 30 mio), principalement du fait que le financement des centres genevois relève désormais uniquement du DFAE, ainsi que la politique de l'Etat hôte (+ 13 mio). En revanche, les dépenses uniques relatives au Sommet de la Francophonie disparaissent (- 24 mio) et les contributions à l'ONU diminuent (- 5 mio). De plus, les dépenses relatives aux charges d'exploitation du DFAE (qui englobent désormais les coûts de Présence Suisse) et à la compensation des coûts pour agents à l'étranger ont baissé de 19 millions au total, notamment grâce aux taux de change plus favorables. Ces derniers ont d'ailleurs conduit à des écarts notables par rapport au budget 2011, en ce qui concerne les charges d'exploitation et la compensation des coûts: dans l'ensemble, les diminutions de charges ont atteint 42 millions, dont 23 millions ont servi à compenser des crédits supplémentaires.

La décision du Parlement du 28 février 2011 d'accroître l'*aide publique au développement* (APD) afin qu'elle se monte à 0,5 % du revenu national brut (RNB) d'ici à 2015 s'est répercutée pour la première fois en 2011 sur l'aide aux pays en développement. L'augmentation atteint ainsi 10,3 %, soit 182 millions par rapport à l'exercice précédent (sans tenir compte des transactions

neutres sur le plan budgétaire, consécutives à la création de la SIFEM). Tous les secteurs ont contribué à cette hausse, la coopération technique et l'aide financière enregistrant la plus forte progression (+ 111 mio), suivie par la coopération économique au développement (+ 36 mio), l'aide humanitaire (+ 20 mio), les participations au capital des banques régionales de développement (+ 9 mio) et les autres contributions à des organisations multilatérales (+ 5 mio).

Les *relations économiques* comprennent essentiellement les contributions aux organisations économiques internationales (Association européenne de libre-échange, Organisation de Coopération et de Développement Economiques, Fonds monétaire international, Organisation mondiale du commerce, etc.). L'accroissement de 5 millions par rapport à l'année précédente tient principalement à la nouvelle contribution au Fonds fiduciaire du FMI (+ 4 mio).

L'*aide aux pays de l'Est et à l'élargissement de l'Union européenne* comprend la contribution suisse destinée à atténuer les disparités économiques et sociales au sein de l'Union européenne élargie (contribution à l'élargissement) et l'aide aux pays en transition. Cette dernière a toutefois perdu en importance ces dernières années, car l'aide suisse à la transition s'effectue exclusivement dans le cadre de la coopération au développement ou de la contribution à l'élargissement depuis que l'UE s'étend aux pays de l'Est. Par rapport à l'exercice précédent, cela se reflète dans la progression des versements liés à la contribution à l'élargissement (+ 13 mio), dans la réduction des dépenses relatives à l'aide aux pays en transition (- 3 mio) et dans l'absence de contributions à des tiers. La contribution à l'élargissement de l'UE diminue fortement, à savoir de 110 millions par rapport au budget 2011 en raison de retards dans la réalisation de certains projets. Eu égard à son faible montant, l'*aide aux pays de l'Est et à l'élargissement de l'Union européenne* ne sera plus présentée séparément (c'est-à-dire comme un groupe de tâches spécifique) dans le budget 2013, mais sera intégrée aux *relations économiques*.

28 Autres groupes de tâches

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Autres groupes de tâches	5 742	6 040	5 839	97	1,7
Part en % des dépenses ordinaires	9,7	9,6	9,4		
Conditions institutionnelles et financières	2 460	2 589	2 490	31	1,3
Ordre et sécurité publique	910	1 029	950	40	4,4
Culture et loisirs	413	450	429	16	3,9
Santé	228	213	210	-18	-7,8
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1 140	1 229	1 127	-13	-1,2
Economie	591	529	632	41	6,9

Les dépenses consacrées aux six autres groupes de tâches – représentant 9,4 % des dépenses totales – ont augmenté par rapport à l'exercice précédent (+ 97 mio; + 1,7 %). Alors que les dépenses ont diminué avec l'arrivée à échéance des mesures de stabilisation conjoncturelles 2009–2010, les prêts destinés à la Société suisse de crédit hôtelier dans le cadre des mesures prises en vue d'atténuer les effets du franc fort ont entraîné des charges supplémentaires. Qui plus est, le transfert du Service de renseignement de la Confédération (SRC) s'est soldé par une hausse des dépenses dans le groupe de tâches ordre et sécurité publique (et par une baisse des dépenses dans d'autres groupes de tâches).

Les dépenses du groupe de tâches *conditions institutionnelles et financières* se sont accrues de 31 millions par rapport à l'année précédente (+ 1,3 %). La gestion du département (- 12 mio, notamment transfert du SRC et de la Protection des informations et des objets (PIO) vers d'autres groupes de tâches) de même que le domaine des impôts et taxes (- 11 mio, diminution des dépenses pour l'assistance administrative en faveur des Etats-Unis et le projet informatique INSIEME de l'AFC) ont nécessité moins de ressources que l'année précédente. En revanche, les dépenses ont augmenté en particulier dans le domaine de l'informatique (+ 14 mio, notamment au sein de l'OFIT) ainsi que pour les constructions civiles et la logistique (+ 18 mio, notamment loyers supplémentaires). Les autres hausses concernent essentiellement les domaines suivants: législatif, topographie, statistique et service civil.

Le groupe de tâches *ordre et sécurité publique* a enregistré une croissance de ses dépenses à hauteur de 40 millions par rapport au compte 2010 (+ 4,4 %), qui concerne presque exclusivement le secteur des services de police et de la poursuite pénale. Ainsi, dans le compte 2011, les dépenses du nouveau SRC ont été affectées à ce groupe de tâches (dans le compte 2010, elles avaient notamment concerné le groupe de tâches conditions institutionnelles et financières). Les dépenses consacrées aux affaires juridiques générales se sont légèrement accrues (+ 1 mio), les dépenses liées aux contrôles à la frontière sont restées stables et les dépenses concernant les tribunaux ont reculé de 5 millions.

Dans le groupe de tâches *culture et loisirs*, la croissance des dépenses par rapport à l'année précédente (+ 16 mio, + 3,9 %) résulte d'une augmentation des dépenses dans le domaine du sport, en particulier de la hausse des indemnités versées en faveur des activités Jeunesse+Sport (plus grand nombre de cours

et de camps, + 10 mio) et des subventionnements des mesures de promotion du sport des associations nationales (+ 3 mio). Les dépenses liées à l'encouragement de la culture ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (+ 2,4 mio) alors que les charges liées à la conservation du patrimoine culturel (- 2,4 mio) ont légèrement baissé, le crédit inscrit au titre de la protection du paysage et de la conservation des monuments historiques n'ayant pu être épuisé (retards).

Les dépenses consenties pour la *santé* ont diminué de 18 millions (- 7,8 %) par rapport au compte 2010, suite à l'arrêt de l'achat du vaccin contre la grippe (H1N1). En 2010, ce dernier avait encore coûté 17 millions. Les autres postes dans ce groupe de tâches sont restés pratiquement stables.

Le groupe de tâches *protection de l'environnement et aménagement du territoire* (- 13 mio ou - 1,2 %) affiche des dépenses à la baisse compte tenu des retards pris par certains projets dans le secteur de la protection de l'environnement (- 29 mio, concernant notamment les installations d'épuration des eaux et de traitement des déchets et l'assainissement des sites contaminés) et des dépenses à la hausse au titre de la protection de la nature (+ 8 mio, nouveau crédit pour la revitalisation des eaux) et de la protection contre les dangers naturels (+ 7 mio notamment pour la protection contre les crues). Les dépenses consacrées à l'aménagement du territoire ont augmenté de 0,3 million par rapport à l'année précédente (+ 2 %).

Enfin, les dépenses du groupe de tâches *économie* ont augmenté de 41 millions par rapport au compte 2010 (+ 6,9 %). La comparaison avec l'année précédente est marquée par une série de dépenses uniques liées aux mesures de stabilisation conjoncturelles (2009/2010) et d'atténuation des effets du franc fort (2011). Alors que les mesures de stabilisation conjoncturelle sont arrivées à échéance pour la signature numérique et la promotion des exportations, la contribution en faveur de Suisse Tourisme a augmenté de 11 millions (+ 24 %) et un prêt de 100 millions a été accordé à la Société suisse de crédit hôtelier dans le cadre des mesures prises en vue d'atténuer les effets du franc fort. Dans le domaine de l'énergie, les dépenses ont reculé de 27 millions par rapport à l'année précédente, en raison de l'arrivée à échéance des mesures de stabilisation conjoncturelle prises dans les domaines de la chaleur à distance et des installations photovoltaïques. Les dépenses consacrées à l'ordre économique et à la sylviculture ont augmenté de moins de 1 %.

31 Personnel

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Charges de personnel	4 824	5 120	4 923	99	2,1
Charges de personnel financées par des crédits de personnel	4 698	5 000	4 804	105	2,2
Pouvoir législatif	70	72	71	0	0,4
Indemnités pour parlementaires	36	38	36	0	-0,6
Charges de personnel	34	34	35	1	1,8
Autres charges de personnel	0	0	0	0	-33,3
Pouvoir judiciaire	137	138	135	-2	-1,7
Rétribution des juges fédéraux	37	38	38	0	0,5
Charges de personnel	99	98	96	-3	-2,9
Autres charges de personnel	1	1	1	0	11,1
Pouvoir exécutif	4 462	4 557	4 498	36	0,8
Rétribution CF et ChF	4	4	4	0	2,6
Rétribution des commissions	1	1	1	0	11,1
Charges de personnel	4 346	4 419	4 383	37	0,9
Charges de personnel, personnel local DFAE	57	66	54	-3	-4,4
Autres charges de personnel	55	67	56	2	2,9
Crédits globaux et spéciaux	71	173	51	-20	-27,6
Crédits globaux	–	57	–	–	–
Cotisations de l'employeur, budgétisation globale	–	59	–	–	–
Prestations de l'employeur	71	57	51	-20	-27,6
Restructurations	-42	61	48	90	213,7
Plan social	-76	16	7	83	108,8
Congé de préretraite	34	46	42	8	23,5
Charges de personnel financées par des crédits de biens et services	126	119	119	-7	-5,5
Charges liées au personnel engagé temporairement	126	119	119	-7	-5,5
Dépenses de personnel	4 894	5 120	4 945	51	1,0

Remarques:

- Charges de personnel: rétribution du personnel et cotisations de l'employeur.
- Crédits globaux: comprennent les crédits relatifs aux apprentis, aux personnes incapables d'exercer une activité lucrative, aux stagiaires universitaires et aux mesures salariales.
- Cotisations globales de l'employeur: comptabilisées de manière centralisée par l'OPPER, ces cotisations sont, après l'approbation du budget par le Parlement, confiées aux unités administratives en vue de leur gestion décentralisée. Leur montant prévu au budget 2011 correspond donc à la valeur subsistant après la décentralisation.
- Prestations de l'employeur: OPRA (ordonnance régissant le versement de prestations en cas de retraite anticipée des agents soumis à des rapports de service particuliers), prestations complémentaires de l'employeur selon l'OPRA, engagements des caisses de pensions, accident professionnel et invalidité professionnelle, dossiers non réglés de la CFP (risques de procès).

Les charges de personnel sont réparties entre les trois pouvoirs étatiques. A ces charges s'ajoutent les crédits globaux et les crédits spéciaux, qui sont budgétisés et gérés par l'Office fédéral du personnel (OPPER).

Par comparaison avec le compte 2010, les charges de personnel augmentent au total de 99 millions (+ 2,1 %), dont environ la moitié s'explique par des incidences spéciales dans le compte 2010 (dissolution d'une provision pour les coûts de plans sociaux au DDPS [- 76 mio] et constitution d'une provision pour les retraites des magistrats [+ 25 mio]). Le reste tient à une hausse des rétributions du personnel et des cotisations de l'employeur (mesures salariales, hausse des contributions à l'AC et à l'APG/AM) ainsi qu'à des dépenses supplémentaires en liaison avec des retraites anticipées, des congés de préretraite et des restructurations.

Pouvoir législatif

Les charges de personnel du pouvoir législatif sont restées stables par rapport à l'exercice précédent.

Pouvoir judiciaire

Les charges de personnel du pouvoir judiciaire ont diminué au total de 2 millions par rapport au compte 2010. Cette diminution est due à diverses restructurations dans les tribunaux.

Pouvoir exécutif

Les charges de personnel du pouvoir exécutif, déterminantes pour la gestion par les coûts, ont augmenté de 36 millions (+ 0,8 %) par rapport au compte 2010. Cette augmentation s'explique par les mesures salariales octroyées (+ 48 mio) ainsi que par la hausse des cotisations de l'employeur due notamment à une légère augmentation de l'âge moyen (+ 10 mio). Pour le

reste, les dépenses pour la prévoyance en faveur du personnel au DFAE ont augmenté (+ 1 mio). En revanche, une baisse des dépenses est due à la diminution des effectifs de l'ordre de 258 unités à temps plein (- 21 mio) ainsi qu'à une réduction des dépenses pour le personnel local du DFAE.

Effectifs

Fin 2011, la Confédération employait 33 054 personnes en équivalents temps plein. Par rapport au compte 2010, cela correspond au total à une diminution nette des effectifs de 258 unités. Cette diminution est principalement due à la réduction et à la forte fluctuation des effectifs du DDPS (- 319 postes) ainsi qu'à un gel partiel des recrutements et à des économies dues à des optimisations de processus au DFF (- 173 postes). Cette diminution est contrebalancée par des accroissements d'effectifs de 266 postes à temps plein (augmentation nette), qui se répartissent sur les autres Départements. Les créations de postes décrites sont compensées en interne dans la moitié des cas et n'entraînent donc pas de dépenses supplémentaires pour la Confédération. Des informations détaillées concernant les accroissements d'effectifs figurent dans la documentation complémentaire relative au personnel de l'Office fédéral du personnel.

Crédits globaux et crédits spéciaux

Les fonds provenant des crédits budgétisés de manière centralisée par l'OFPER (intégration professionnelle, stagiaires universitaires, personnes en formation et mesures salariales) ont été entièrement attribués aux unités administratives en fonction des besoins. Ils sont intégrés dans les charges de personnel de ces unités.

Total des cotisations de l'employeur

Les cotisations de l'employeur en rapport direct avec la rétribution du personnel ont été intégralement décentralisées dans les unités administratives et intégrées dans les charges de personnel de ces unités.

Prestations de l'employeur

La diminution des prestations de l'employeur d'un montant de 20 millions est due aux provisions constituées dans l'exercice 2010 pour les retraites destinées aux magistrats, d'un montant de 25 millions. Sans cette réévaluation unique, les prestations de l'employeur présenteraient des dépenses supplémentaires totalisant 5 millions. Celles-ci sont liées aux retraites anticipées (financement de rentes transitoires) selon les articles 88s de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (OPers; RS 172.220.III.3).

Restructurations

Les dépenses supplémentaires dues aux restructurations (coûts liés aux plans sociaux) d'un montant de 83 millions présentent une distorsion vers le haut en raison de la dissolution, intervenue durant l'exercice 2010, de provisions pour les coûts liés aux plans sociaux au sens de l'article 105 OPers, qui sont en lien direct avec la suspension des suppressions de postes au DDPS (Base logistique de l'Armée). La croissance avec incidences financières dans l'exercice 2011 s'élève à 7 millions.

Charges de personnel financées par des crédits de biens et services et de crédits de subventionnement

Les charges de personnel financées par des crédits de biens et services diminuent de 7 millions (- 5,5 %) et sont majoritairement dues à une réorganisation à la DDC (DFAE). Alors que les dépenses dans le domaine de la collaboration au développement à la DDC ont augmenté (+ 4 mio), les crédits pour la gestion civile des conflits (- 7 mio au DFAE), pour la coopération économique au développement et pour la coopération économique avec les pays d'Europe orientale (- 4 mio au SECO) ont diminué.

L'écart entre les *dépenses* de personnel et les *charges* de personnel s'explique pour l'essentiel par la dissolution (entraînant une réduction des dépenses) de provisions pour les soldes de vacances et d'heures supplémentaires et pour les coûts des plans sociaux (- 20 mio).

32 Technologies de l'information et de la communication (TIC)

En matière d'informatique fédérale, les fournisseurs de prestations et les bénéficiaires de prestations sont séparés. Cette séparation permet d'assurer une meilleure attribution des responsabilités et de créer une situation de mandant et de mandataire.

Les *fournisseurs de prestations* (OFIT, centres de services informatiques du DFAE, du DFJP et du DFE et Base d'aide au commandement de l'armée (BAC), qui fait partie du domaine de la défense) fournissent, en tant que centres de service, des prestations destinées notamment aux services de l'administration fédérale centrale et facturent toutes les prestations destinées à l'administration, avec une incidence sur les crédits (imputation des prestations IP), sur la base d'un calcul des coûts complets prévisionnels. L'imputation des prestations a porté sur un montant de 585 millions en 2011. Parallèlement, l'OFIT et le Centre de services informatiques du DFJP (CSI-DFJP) fournissent également, dans une moindre mesure, des prestations à des clients n'appartenant pas à l'administration centrale de la Confédération (par ex. PUBLICA, swissmedic, FINMA, fonds de compensation AVS et AC et Institut Paul Scherrer). L'indemnisation de ces prestations a des incidences financières. Depuis le 1^{er} janvier 2007, les fournisseurs de prestations TIC sont gérés, à l'exception de la BAC, par le biais d'un mandat de prestations et d'une enveloppe budgétaire (offices GMEB).

Les moyens financiers requis pour la fourniture des prestations (charges de personnel, charges de biens et services, amortissements et dépenses d'investissement) sont inscrits au crédit des fournisseurs de prestations. Ces derniers obtiennent des revenus, assortis d'incidences financières, si les bénéficiaires sont externes à l'administration, et sans incidences financières si les bénéficiaires font partie de l'administration fédérale. Les revenus IP des fournisseurs de prestations s'accompagnent des charges IP des bénéficiaires de prestations (offices).

Sur la base des charges découlant de la fourniture des prestations, l'OFIT est le principal fournisseur de prestations TIC (453 mio). Il est suivi par la BAC (355 mio y compris les prestations destinées à l'administration), le Centre de services informatiques du DFJP (86 mio) et le Centre de services informatiques du DFAE (48 mio). L'ISCeco du DFE est le plus petit fournisseur de prestations (18 mio).

Les *bénéficiaires de prestations* peuvent acquérir les prestations TIC auprès de fournisseurs faisant partie de l'administration ou, avec l'accord de leur département, auprès de fournisseurs externes. Ils budgétisent les moyens financiers nécessaires pour l'acquisition de prestations TIC, avec incidences financières pour les prestations acquises hors de l'administration et avec imputation des prestations pour celles qui sont acquises au sein de l'administration fédérale. Les moyens avec incidences financières dont disposent les bénéficiaires de prestations servent, en particulier, à couvrir des charges d'acquisition, de développement et d'exploitation d'applications spécifiques à l'office.

Les crédits TIC suivants sont budgétisés et gérés de manière centralisée:

- Confédération: moyens financiers budgétisés de manière centralisée et libérés par le Conseil de l'informatique de la Confédération (CI) à titre de pilotage stratégique (Secrétariat général du DFF: réserve informatique de la Confédération, croissance des TIC au niveau de la Confédération et des projets transversaux).
- Départements: réserve informatique et moyens financiers destinés à des projets pour lesquels la décision relative à une fourniture externe ou interne des prestations n'a pas encore été prise.

Les chiffres présentés dans le tableau comprennent les éléments suivants:

- Revenus: revenus avec incidences financières générés par des prestations fournies à des tiers externes.
- Charges: charges des bénéficiaires de prestations et des fournisseurs de prestations avec incidences financières et sans incidences financières et charges IP des bénéficiaires de prestations pour les prestations acquises au sein de l'administration fédérale, telles que les locations ou les fournitures de bureau.
- Dépenses d'investissement: dépenses d'investissement de bénéficiaires de prestations et de fournisseurs de prestations.
- Dépenses: charges avec incidences financières et dépenses d'investissement.

L'imputation des prestations entre les fournisseurs de prestations TIC (revenus IP) et les bénéficiaires de prestations TIC (charges IP) n'est pas indiquée, car les charges IP des bénéficiaires de prestations s'accompagnent des charges avec incidences financières des fournisseurs de prestations; dans le cas contraire, ces charges seraient comptabilisées à double.

Les *revenus* des fournisseurs de prestations informatiques ont augmenté de 11 millions par rapport à 2010. Les revenus supplémentaires provenant de prestations informatiques ont été entièrement réalisés par l'OFIT, qui a effectué des mandats supplémentaires pour les clients suivants: Swissmedic (+ 7 mio), Institut Paul Scherrer (+ 3,5 mio) et PUBLICA (+ 1 mio).

Les *charges* se sont accrues de 51 millions, soit de 4,9 %, par rapport au compte 2010. Cette progression des charges s'explique par les facteurs suivants: charges supplémentaires pour les loyers de la BAC (+ 14 mio); augmentation du poste «développement informatique, conseil, prestations de service» pour des clients externes de l'OFIT (Swissmedic, Institut Paul Scherrer et PUBLICA) à hauteur de 11 millions et, pour le SG-DFJP, à hauteur de 3 millions pour le remplacement de la plate-forme serveur non stop HP; hausse de charges dans le domaine de l'exploitation/

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Compte de résultats					
Revenus	32	30	43	11	34,4
Revenus de prestations informatiques	19	17	29	10	52,6
Autres revenus	13	13	14	1	7,7
Charges	1 043	1 183	1 094	51	4,9
Charges de pers. (seulement fournisseurs de prestations)	340	351	347	7	2,1
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	594	690	645	51	8,6
Matériel informatique	42	57	46	4	9,5
Logiciels	37	43	36	-1	-2,7
Informatique, exploitation/entretien	113	141	120	7	6,2
Développement informatique, conseil, prestations de service	230	256	244	14	6,1
Télécommunication	50	52	50	–	–
Autres charges de biens et serv. et charges d'exploit. (seulement fournisseurs de prestations)	122	140	149	27	22,1
Amortissements	109	142	102	-7	-6,4
Compte des investissements					
Dépenses d'investissement	107	129	96	-12	-10,9
Investissements, systèmes informatiques	61	69	46	-15	-24,6
Investissements, logiciels	46	60	49	3	6,5
Autres investissements (seul. fournisseurs de prestations)	0	0	1	0	75,9
Dépenses	941	1 055	956	15	1,6
Charges avec incidences financières	834	926	860	26	3,1
Dépenses d'investissement	107	129	96	-11	-10,3

maintenance concernant des applications de l'OFROU (+ 3 mio), de l'Administration des douanes (+ 2 mio) et de l'Office fédéral de l'environnement (+ 2 mio).

Si l'on examine la croissance par *catégories de charges*, on constate des évolutions contraires: tandis que les charges de biens et services et les charges d'exploitation (+ 51 mio) ainsi que les charges de personnel (+ 7 mio) se sont accrues, les amortissements ont fléchi de 7 millions.

La croissance des *charges de personnel* des fournisseurs de prestations est liée à la création de postes supplémentaires et aux mesures salariales de la Confédération. Alors qu'elles ont augmenté pour le CSI DFJP (+ 4 mio), la BAC (+ 4 mio) et le Centre de services informatiques du DFAE (+ 1 mio), elles ont été réduites à l'OFIT (- 3 mio). Le CSI DFJP a créé de nouveaux postes, notamment dans le domaine «Projets et prestations de service». Ayant renoncé, pour garantir la poursuite de ses tâches, à la suppression prévue de 50 postes, la BAC a donné son accord à un accroissement d'effectifs.

La progression de 51 millions au titre des *charges de biens et services et des charges d'exploitation* est principalement imputable aux coûts de loyers de la BAC (+ 28 mio), liés à des dessertes/réseaux supplémentaires et à de nouveaux coûts de loyers de Swisscom pour l'ensemble des co-utilisations de câbles et de canalisations. Des accroissements de charges ont également concerné le développement d'applications spécifiques (+ 14 mio) et l'exploitation/maintenance (+ 7 mio), comme cela a été dit plus haut. Par ailleurs, les acquisitions de matériel ont augmenté de 4 millions par rapport à l'année précédente. Ces charges supplémentaires concernent entièrement l'OFIT.

Les *amortissements* ont fléchi de 7 millions par rapport à l'année précédente. Les amortissements de logiciels de l'Office fédéral des migrations ont régressé de 6 millions et les amortissements de systèmes informatiques de l'OFIT de 1 million.

Les *dépenses d'investissement* ont diminué de 12 millions (- 10,9%). Ces dépenses, qui se montent à un total de 96 millions, concernent les fournisseurs de prestations à raison de 45 millions et les

bénéficiaires de prestations à raison de 51 millions. Ces diminutions résultent d'évolutions divergentes: tandis que les dépenses d'investissement dans des systèmes informatiques ont régressé (- 15 mio), les dépenses consacrées aux logiciels (+ 3 mio) et aux autres investissements des fournisseurs de prestations se sont accrues (+ 1 mio). Les dépenses vouées aux systèmes informatiques ont diminué pour la BAC (- 7 mio), le CSI DFJP (- mio) et fedpol (- 2 mio). Les dépenses d'investissement dans des logiciels ont augmenté pour l'OFROU (+ 5 mio; système d'information pour la gestion des routes MISTRA et développement des applications spécialisées existantes).

Les *dépenses*, qui s'élèvent à 15 millions, n'ont augmenté que légèrement, soit de 1,6 % par rapport à l'année précédente. De ce montant, 11 millions ont été requis par des mandats exécutés par l'OFIT pour des clients externes, dépenses qui ont été entièrement couvertes par des recettes supplémentaires. Les mesures d'économies prises par le Conseil fédéral dans le domaine propre de l'administration ont ainsi montré leur efficacité. Grâce à ces mesures d'économies, la croissance des dépenses consacrées aux TIC restera faible dans les années à venir. Le domaine TIC contribue lui aussi à la consolidation des finances fédérales. Une telle contribution requiert une amélioration systématique de l'efficacité dans le domaine TIC. La révision de l'ordonnance sur l'informatique dans l'administration fédérale a permis de mettre en place les bases requises pour que, dans le domaine des projets, les priorités puissent être établies de manière plus rigoureuse sur la base d'une gestion de portefeuille assurée au niveau des départements et de la Confédération.

33 Trésorerie fédérale

Variation de la dette sur le marché monétaire et le marché des capitaux

mio CHF	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs.	%
Total	94 807	92 559	92 539	-20	0,0
Marché monétaire	6 947	9 181	10 610	1 429	15,6
Créances comptables à court terme	6 947	9 181	10 610	1 429	15,6
Crédits sur le marché monétaire/dettes à terme, La Poste	–	–	–	–	–
Ecoles polytechniques fédérales (EPF)	–	–	–	–	–
Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)	–	–	–	–	–
Marché des capitaux	87 859	83 378	81 929	-1 449	-1,7
Emprunts publics	86 119	81 538	80 049	-1 489	-1,8
Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)	1 690	1 790	1 830	40	2,2
Dettes à terme, autres	50	50	50	0	0,0

La Trésorerie veille à garantir en tout temps le bon déroulement des opérations de paiement de la Confédération, de ses entreprises et de ses établissements. Les besoins de financement sont couverts avant tout par des emprunts sur le marché monétaire et sur le marché des capitaux. En vue de parer aux variations du volume des liquidités et de financer les grands projets futurs, la Confédération détient des réserves de trésorerie, placées de manière sûre et à des conditions conformes au marché. Il incombe en outre à la Trésorerie d'acquiescer et de gérer des devises.

Marché monétaire et marché des capitaux

La dette de la Confédération sur le marché monétaire et sur le marché des capitaux est restée pratiquement stable par rapport à l'année précédente (réduction nette de 20 mio). L'année précédente, elle a été réduite d'un montant net de 2,2 milliards.

Le volume des fonds obtenus au moyen de *créances comptables à court terme* a augmenté de 1,4 milliard pour atteindre 10,6 milliards à la fin de l'année. Depuis la fin du mois d'août 2011, il est possible d'effectuer des souscriptions au-dessus du pair (de plus de 100 %) en ce qui concerne les créances comptables à court terme. En cas de redistribution au-dessus du pair, la rémunération est négative, ce qui signifie que la Confédération encaisse des intérêts sur les emprunts. Les acquiesceurs de créances comptables à court terme recherchent la sécurité à tout prix et sont par conséquent disposés à payer une sorte de prime d'assurance sous la forme d'intérêts négatifs. Compte tenu de la situation tendue sur les marchés financiers, les créances comptables à court terme affichent un rendement négatif depuis le mois d'août.

Un volume modeste de *crédits à court terme* (y compris des emprunts auprès de PostFinance) a été contracté sur l'ensemble de l'année pour faire face à des variations à court terme du volume des liquidités. A fin 2011, aucun crédit à court terme n'était ouvert.

L'assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE) a accru de 40 millions ses placements, qui atteignaient 1,83 milliard à la fin de 2011.

Durant l'année sous revue, deux nouveaux emprunts de base (échéance en 2022 et 2031) ont été lancés. Par ailleurs, seuls les emprunts existants ont été augmentés. Ces augmentations permettent de constituer d'importants emprunts liquides successifs, ce qui soutient les opérations du marché secondaire et améliore la formation des prix. A la fin de 2011, 20 emprunts fédéraux étaient en cours, pour un montant nominal s'élevant à un total de 80,0 milliards (fin 2010: 81,5 mrd). Sept emprunts portent sur un montant supérieur à 5 milliards et quatre de ceux-ci sur un montant supérieur à 6 milliards.

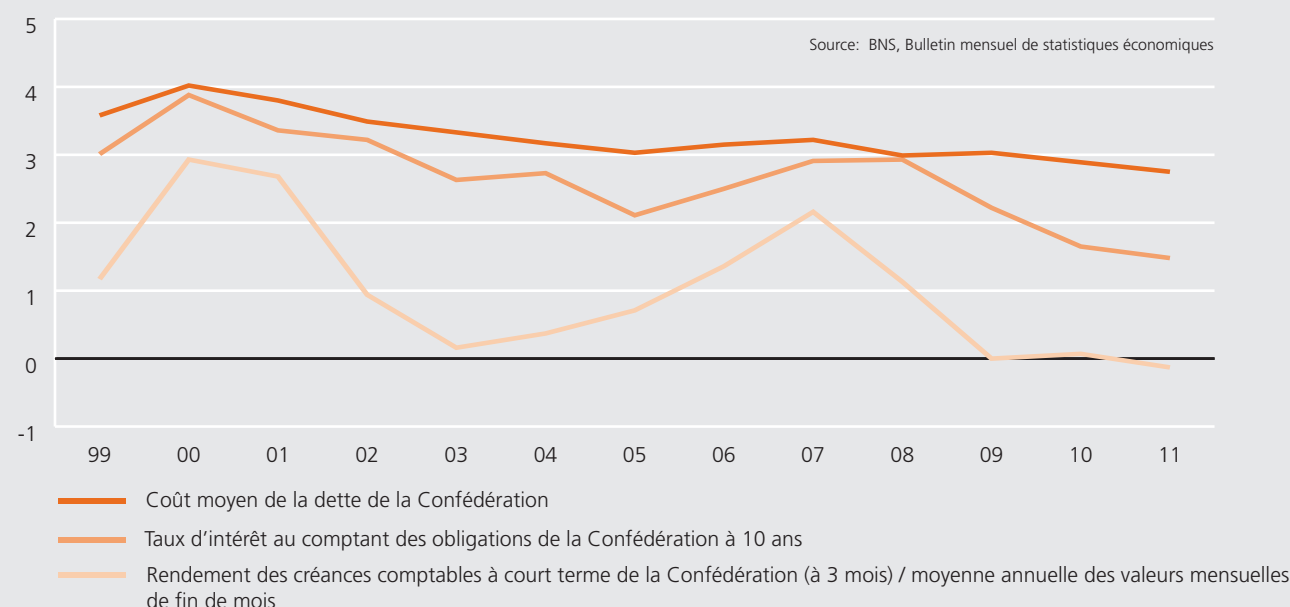
En 2011, des emprunts fédéraux ont été émis pratiquement chaque mois, sauf en août. Les emprunts fédéraux lancés en novembre et décembre 2010 ont été libérés en 2011 alors que ceux émis en novembre et décembre 2011 n'ont été libérés qu'en janvier 2012. Au total, treize emprunts ont été lancés en 2011; compte tenu des placements de tranches propres, le montant brut emprunté s'élève à 6,1 milliards (2010: 4,1 mrd). Du fait du remboursement ordinaire d'un emprunt, le montant net des emprunts a diminué de 1,5 milliard en 2011 (en 2010, il avait été réduit de 4,6 mrd).

Le poste «Autres dettes à terme» comprend un emprunt à long terme de 50 millions effectué par Skycare auprès de la Trésorerie.

Evolution des taux d'intérêt

Le niveau des taux sur le marché monétaire et sur le marché des capitaux ainsi que la gestion de la dette par la Trésorerie se reflètent dans le *coût moyen* de la dette fédérale portant intérêt (sans les créances et les comptes de dépôt); à fin 2011, ce taux était de 2,75 % (calcul tenant compte des commissions et des droits de timbre), après avoir été de 2,89 % à fin 2010. Ce recul est dû au remboursement d'un emprunt, au rendement extrêmement bas des émissions d'emprunts et à l'émission de créances comptables à court terme dont le rendement est en partie négatif. Le graphique ci-dessous montre l'évolution du coût moyen de la dette.

Evolution du coût moyen de la dette en %



Le calcul du coût moyen des emprunts inclut toutes les dettes contractées sur les marchés monétaires et des capitaux figurant dans le tableau «Variation de la dette sur le marché monétaire et le marché des capitaux». A fin 2011, les dettes comprises dans le calcul du coût des emprunts s'élevaient à 92,5 milliards (année précédente: 92,6 mrd). Ce calcul tient compte du taux d'intérêt nominal, du prix d'émission, des coûts d'émission y compris du droit de timbre d'émission ainsi que des commissions de remboursement sur les coupons et les titres, mais pas des flux de paiement provenant des swaps de taux d'intérêt.

Ressources de la Trésorerie

Les flux de fonds de la Trésorerie centrale ont affiché des variations mensuelles atteignant plusieurs milliards. Afin de parer à ces mouvements, la Confédération dispose de réserves de trésorerie appropriées. Les fonds dont elle n'a pas besoin dans l'immédiat sont placés auprès de la Banque nationale ou sur le marché. Pour les placements sur le marché, la Confédération s'assure que ses débiteurs présentent une parfaite solvabilité et veille à une large diversification, afin d'éviter le cumul des risques. Compte tenu de la situation tendue sur les marchés financiers, les fonds n'ont été placés sur le marché que de manière très sélective en 2011. A la fin de l'année, les ressources de trésorerie disponibles se montaient à 7,3 milliards (fin 2010: 6,4 mrd). La majeure partie de ces ressources était placée auprès de la Banque nationale.

Les prêts octroyés par la Trésorerie au fonds de l'assurance-chômage ont diminué, passant de 7,4 à 6 milliards à fin 2011. Cette diminution est principalement due à la contribution complémentaire de 500 millions versée par la Confédération au fonds de l'assurance-chômage; cette contribution a été décidée simultanément au train de mesures visant à atténuer la force du franc. Ces prêts ne sont pas comptabilisés dans les fonds de trésorerie

disponibles, étant donné qu'ils ne peuvent pas être utilisés pour la gestion des liquidités. A fin 2011, les prêts en cours accordés aux CFF s'élevaient à 590 millions (2010: 240 mio).

Charge d'intérêts nette

Alors que les charges d'intérêts présentaient un niveau inférieur à celui de l'année précédente, les recettes d'intérêts sont restées pratiquement stables par rapport à 2010. Cela a entraîné une réduction de la charge d'intérêts nette (dépendances d'intérêts nettes en % des recettes ordinaires), qui est passée de 3,9 à 3,1 %.

Gestion des devises, produits dérivés

Les besoins en devises (euros et dollars américains, conformément à la stratégie de la Confédération en matière de gestion des devises) ont été couverts par le biais d'opérations de caisse et d'opérations à terme. Dans l'année sous revue, les options n'ont pas été utilisées. Conformément au budget ordinaire 2011, la Trésorerie fédérale a acquis 396 millions d'euros et 403 millions de dollars américains pour le compte des unités administratives. En outre, la couverture d'engagements en monnaies étrangères pour des transactions spéciales de la Confédération a été assurée sur la base de conventions spécifiques conclues entre les unités administratives et la Trésorerie fédérale. Ces engagements spécifiques peuvent s'étendre sur plusieurs années. La couverture de ces engagements en monnaies étrangères est assurée au moyen d'opérations à terme sur devises échéant aux dates de paiement prévues.

Dans le domaine des produits dérivés, les paiements nets d'intérêts avec incidences financières ont diminué en raison de contrats arrivés à échéance portant sur des swaps; ils sont passés de 105 millions à 85 millions. La position de payeur net a

diminué, passant de 2,7 milliards à fin 2010 à 2,2 milliards à fin 2011. En 2011, aucun nouveau contrat portant sur des swaps de taux d'intérêts ou d'autres produits dérivés n'a été conclu. Afin d'établir un lien plus durable entre le bilan et les taux d'intérêt, des contrats de swaps ont été conclus au cours des années précédentes. La conversion de taux d'intérêt variables à court terme en taux d'intérêt fixes à long terme permet de s'assurer contre une hausse des taux d'intérêt. La valeur actualisée négative des positions ouvertes a augmenté de façon minime, principalement en raison des taux d'intérêt à nouveau en baisse; elle est passée à 249 millions.

Couverture centralisée des risques de change

Suite à la crise financière et à la crise de l'endettement des Etats, la couverture des risques de change a une nouvelle fois fait l'objet de discussions. En raison de l'appréciation du franc, procéder à l'achat de devises en cours d'année (moyenne de l'année: 0,89 CHF/USD et 1,23 CHF/euro) aurait été plus avantageux qu'une opération de couverture (1,08 CHF/USD et 1,39 CHF/euro). Il convient de rappeler ici que l'évolution des taux de change était inhabituellement volatile du fait de la crise. En principe, il est difficile, voire impossible, de prévoir l'évolution des cours des devises. C'est pourquoi les opérations de couverture visent, comme jusqu'ici, à limiter les risques de change encourus par la Confédération et à fournir aux unités administratives une certaine sécurité en termes

de planification. Procéder à ces opérations de couverture de manière centralisée auprès de la Trésorerie fédérale permet de bénéficier de meilleures conditions sur le marché. La Confédération devant acheter chaque année des devises étrangères et étant donc automatiquement exposée aux variations des taux de change, l'acquisition anticipée de devises (stratégie de couverture du risque de change) est, en fin de compte, comparable à un processus constant d'acquisition de devises lors de paiements. La seule différence réside dans le fait que l'utilisation des devises est reportée d'une année afin de garantir l'avantage que procure la sécurité en termes de planification. Durant l'année sous revue, des dollars américains et des euros ont été acquis pour 2012 aux taux suivants: 0,86 franc pour 1 dollar et 1,22 franc pour 1 euro. Depuis l'introduction de la couverture du risque de change en 1998, la Trésorerie fédérale a acquis des euros et des dollars américains inscrits au budget à hauteur d'environ 15 milliards de francs, c'est-à-dire qu'elle s'est procuré en moyenne annuelle des euros et des dollars américains pour 1 milliard de francs environ. Du point de vue de la Confédération, cette stratégie de couverture du risque de change a permis d'économiser environ 50 millions de francs sur une longue période (1998-2009). Economie qui n'aurait pas été réalisée si cette stratégie n'avait pas été adoptée. L'appréciation rapide du franc suisse depuis le début de 2010 a cependant entraîné des frais de couverture d'environ 140 millions de francs ou de 1 % pour toute la période 1998-2011.

Evolution de la charge d'intérêts nette



34 Charges de conseil

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs.	%
Charges de conseil	238	252	225	-13	-5,7
Charges générales de conseil	217	240	202	-15	-6,7
Charges générales de conseil, consultants salariés	16	6	17	1	5,0
Commissions	5	6	6	0	5,7
Dépenses de conseil	239	252	222	-17	-7,1

Sont comptabilisées au titre de charges de conseil les charges requises pour des prestations de service dont le bénéficiaire est la Confédération: sont ainsi considérés comme des charges de conseil les dépenses concernant des avis de droit, des expertises, la recherche sur mandat et les conseils spécialisés relatifs à l'élaboration de la politique, à la communication ou à la conduite, mais non les subventions versées en vertu d'un contrat de prestations de service (par ex. dans le domaine de l'aide au développement). Ne sont en outre pas considérées comme conseils les prestations de service externes pour l'exécution desquelles des tâches sont confiées à des tiers (par ex. traductions, réalisation de campagnes d'information, révisions externes).

Les charges de conseil sont budgétisées par le biais de plus de 130 crédits différents pour l'ensemble de l'administration fédérale. C'est pourquoi seuls les principaux changements par rapport à l'année précédente et les principaux écarts par rapport au budget peuvent être commentés ici.

En 2011, les charges de conseil se sont élevées à 225 millions, ce qui représente une baisse de quelque 13 millions par rapport au compte 2010 (- 5,7%).

Ce sont avant tout l'Administration fédérale des contributions (AFC; - 6 mio; moindre besoin de soutien pour le traitement des demandes d'assistance administrative de la part des Etats-Unis), le domaine de la défense (- 4,8 mio; retard et plus grande discipline en matière d'adjudication de mandats) et armasuisse Immobilier (- 1,5 mio) qui ont moins souvent sollicité des prestations de conseil que l'année précédente. En ce qui concerne le Secrétariat général du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (SG DDPS), c'est principalement le transfert de la Division de la protection des informations et des objets (DPIO) au domaine de la défense qui a engendré une diminution des charges de 2,5 millions.

En revanche, les charges de conseil ont été plus élevées que l'année précédente en particulier pour l'Office fédéral des routes (OFROU; + 4,9 mio; dans le cadre de l'enveloppe budgétaire), la

Commission pour la technologie et l'innovation (CTI; + 1,7 mio; augmentation liée aux mesures contre la cherté du franc) et l'Office fédéral de l'énergie (OFEN; + 1 mio).

Les charges de conseil sont restées inférieures de 28 millions (12,1 %) au montant inscrit au budget 2011. Les ressources utilisées ont avant tout été moins importantes pour:

- le domaine de la défense (9,2 mio), en raison de la discipline dont celui-ci a fait preuve en matière d'adjudication de mandats et suite au retard pris par la rédaction de l'esquisse d'acte normatif concernant la protection des informations et des objets;
- le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER; 3,7 mio), dans le cas de plusieurs crédits;
- et l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS; 2,9 mio), en particulier en raison du retard pris par une campagne dans le domaine de l'assurance-invalidité (AI).

En outre, les crédits ou parts de crédits de conseil de plusieurs offices présentent encore un solde positif de plus de 1 million (AFC, AFD, armasuisse Acquisitions, Armasuisse Immobilier, CTI, OFAC, OFCL, OFCOM, OFFT, OFSP, OFT, SG DETEC et SG DFF). Les raisons en sont multiples (avant tout retard et plus grande discipline en matière d'adjudication de mandats). Il convient également de signaler que les offices GMEB, notamment, ont affecté une partie des ressources au financement d'autres charges; les crédits de conseil ont ainsi été utilisés à des fins de compensation au sein de l'enveloppe budgétaire.

En revanche, les charges de conseil se sont révélées supérieures aux montants budgétisés pour l'Office fédéral des migrations (ODM; + 6,3 mio; augmentation des demandes d'asile), le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO; + 2,6 mio; avant tout promotion des exportations / mise sur pied de plateformes de promotion des exportations) ainsi que les offices GMEB que sont l'Office fédéral de la topographie (swisstopo), l'Agroscope et l'OFROU.

35 Relations publiques

Coûts de relations publiques par domaine d'activités

mio CHF	Compte 2010	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs.	%
Total des coûts	80,4	79,7	-0,7	-0,9
Service de presse et d'information	29,6	29,4	-0,2	-0,7
Information directe	42,1	41,6	-0,6	-1,3
Campagnes et informations liées aux votations	8,7	8,7	0,0	0,4

Les coûts de relations publiques des départements et de la Chancellerie fédérale (y compris la RFA, le Bureau de l'intégration DFAE/DFE et le fonds d'infrastructure traités séparément) se sont élevés, en 2011, à 79,7 millions, soit 0,7 million ou 0,9 % de moins que l'année précédente. Cinq départements ont enregistré une baisse, tandis que deux départements et la ChF ont enregistré une hausse de ces coûts. La part des coûts de relations publiques représente 0,12 % des dépenses totales de la Confédération.

Les coûts de personnel et de biens et services pour les activités liées aux relations publiques couvrent les dépenses pour l'information directe (imprimés, sites Internet, manifestations, contacts avec les citoyens, etc.), pour le service de presse et d'information ainsi que pour les campagnes et les informations liées aux votations.

Coûts de relations publiques par domaine d'activités et unité organisationnelle

mio CHF	Total compte 2011	Chancellerie fédérale	DFAE	DFI	DFJP	DDPS
Total	79,7	8,7	8,3	12,4	4,1	12,6
Service de presse et d'information	29,4	4,4	2,3	3,2	2,2	4,6
Information directe	41,6	3,9	6,0	3,0	1,9	8,0
Campagnes et informations liées aux votations	8,7	0,4	–	6,1	0,1	0,1

suite mio CHF	DFF	DFE	DETEC	BI	RFA	FI
Total	9,3	10,3	11,8	0,9	0,6	0,7
Service de presse et d'information	3,1	4,4	4,6	0,2	0,2	–
Information directe	5,2	5,0	6,9	0,6	0,4	0,7
Campagnes et informations liées aux votations	0,9	0,8	0,3	0,0	–	–

BI = bureau de l'intégration DFAE/DFE
FI = Fonds d'infrastructure

Affectation

Sur le total des coûts, 29,4 millions (36,9 %) ont été affectés au domaine *service de presse et d'information*, 41,6 millions (52,2 %) à l'*information directe* et 8,7 millions (10,9 %) aux *campagnes* (de prévention) et *informations liées aux votations*. Les coûts ont légèrement reculé pour le service de presse et d'information ainsi que dans le domaine de l'information directe. Pour les campagnes et les informations liées aux votations, les coûts sont restés inchangés – après avoir nettement chuté l'année précédente.

Nature des coûts

Les *coûts de personnel* pour 294 postes à plein temps (contre 296 l'année précédente) sont restés inchangés par rapport à l'année précédente et totalisent 49,5 millions (62,2 % des coûts totaux). Les *coûts de biens et services* s'élèvent à 30,1 millions (37,8 % des coûts totaux), soit 1,1 million ou 3,5 % de moins que l'année précédente. La part des prestations propres a donc encore augmenté.

Activités des départements

Les coûts de relations publiques de la *Chancellerie fédérale* ont augmenté de près de 0,45 million (5,5 %) par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 8,7 millions. Les charges de personnel ont légèrement reculé. Les coûts de biens et services se sont accrus de près de 0,7 million. L'indemnisation des prestations de l'Agence télégraphique suisse (3,1 mio), assurée par la Chancellerie fédérale pour l'ensemble de l'administration fédérale, constitue le principal poste de charges.

Parmi les 8,0 millions enregistrés au total en 2011 pour les coûts de relations publiques du *DFAE*, 3,3 millions (39,7 %) concernent les coûts de personnel pour un total de 20 postes à temps complet et 5,0 millions (60,3 %) concernent les coûts de biens et services. Ces coûts ont augmenté de près de 1,3 million par rapport à l'année précédente (+ 18 %). Cela s'explique principalement par les charges supplémentaires engagées par la DDC dans le cadre de son 50e anniversaire et par une hausse des charges

Coûts de relations publiques par unité organisationnelle, en comparaison avec l'année précédente

mio CHF	Total compte 2010		Total compte 2011		Ecart p. r. à 2010	
	val. abs.	%	val. abs.	%	val. abs.	%
Total	80,4	100,0	79,7	100,0	-0,7	-0,9
ChF	8,3	10,3	8,7	11,0	0,5	5,5
DFAE	7,0	8,7	8,3	10,4	1,3	18,4
DFI	11,9	14,8	12,4	15,5	0,5	4,0
DFJP	4,4	5,5	4,1	5,2	-0,2	-5,6
DDPS	13,9	17,3	12,6	15,8	-1,3	-9,1
DFF	9,6	12,0	9,3	11,6	-0,4	-3,7
DFE	11,9	14,8	10,3	12,9	-1,7	-14,0
DETEC	12,0	15,0	11,8	14,8	-0,2	-2,0
BI	0,9	1,1	0,9	1,1	0,0	-0,7
RFA	0,5	0,6	0,6	0,8	0,1	27,5
FI	–	–	0,7	0,9	0,7	–

BI = Bureau de l'intégration DFAE/DFE
FI = Fonds d'infrastructure

de personnel pour les relations publiques pendant l'année présidentielle. Les médias et le grand public ont montré un intérêt durablement élevé concernant la position de la Suisse dans le monde et sa politique extérieure, ce qui s'explique par les nombreuses crises (Fukushima, crise de l'euro, etc.) et par les bouleversements historiques en cours dans les pays arabes.

Le *DFI* a dépensé au total 12,4 millions pour les relations publiques, soit près de 0,5 million ou 4 % de plus qu'en 2010. Ces coûts se répartissent en parts à peu près égales en coûts de personnel et coûts de biens et services. La proportion importante des coûts de biens et services par rapport aux autres départements provient des nombreuses campagnes de l'OFSP et de l'OFAS. L'augmentation des coûts totaux s'explique en grande partie par les dépenses supplémentaires induites par les programmes de l'OFAS «Jeunes et violence» et «Jeunes et médias» lancés par le Conseil fédéral.

En 2011, le Ministère public de la Confédération a été détaché du *DFJP*. Amputés des coûts de relations publiques du MPC, lesquels étaient encore inclus en 2010, les coûts de relations publiques du *DFJP* ont augmenté de 6,6 % pour s'établir à 4,1 millions. La plus grande partie concerne les coûts de personnel (83,6 %). Les effectifs ont augmenté de 2,5 %. La tâche essentielle de relations publiques au sein du *DFJP* demeure l'information des médias et des citoyens. Des efforts de communication supplémentaires ont par ailleurs été déployés dans le cadre de la votation populaire concernant l'initiative «Pour la protection face à la violence des armes».

Le *DDPS* a consacré 12,6 millions (- 9,1 %) aux relations publiques. Ce recul est majoritairement imputable, compte tenu de la légère réduction des coûts de personnel, à une diminution des coûts de biens et services. Les charges d'exploitation et charges de conseil ont affiché une baisse (- 0,8 mio), notamment dans le domaine des relations publiques dans le secteur de la défense; l'Office fédéral de la protection de la population a par ailleurs organisé d'importantes campagnes d'information et les prestations fournies au sein du *DDPS* par le Centre des médias électroniques (CME) ont accusé un recul.

Les dépenses du *DFF* en matière de relations publiques ont reculé de 4 % pour s'établir à 9,3 millions. Les coûts de personnel se chiffrent à 7,3 millions et ont donc augmenté de 5,8 %. Les coûts de biens et services ont, quant à eux, baissé pour s'établir à 2,0 millions (- 27,4 %). Les dépenses de relations publiques du Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI), d'un montant de 0,2 million environ, ont été comptabilisées pour la première fois.

Le *DFE* a réduit ses dépenses de relations publiques à 10,3 millions (- 14 %). Les coûts de personnel ont baissé de 9 % et les charges de biens et services ont reculé de 26 %. Cette évolution s'explique en grande partie par les facteurs suivants: la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), en tant que commission décisionnelle indépendante, n'est plus tenue au recensement des coûts de relations publiques depuis 2011 et l'OVF ne tient pas compte, lors du recensement, des charges afférentes aux campagnes prescrites par la loi. Des économies de l'ordre de 0,4 million ont été réalisées suite au regroupement de la communication d'Agroscope Liebefeld-Posieux et du Haras national suisse.

Les dépenses du *DETEC* ont diminué de près de 2 % pour s'établir à 11,8 millions. Les coûts de personnel se sont montés à 6,4 millions (+ 8,3 %); les coûts de biens et services sont descendus à 5,4 millions (- 12 % environ), notamment à cause de la réduction engendrée au sein de l'OFROU pour la communication concernant le réseau des routes nationales. La hausse des coûts de personnel est imputable à la réorganisation du secteur des services de communication au sein du *DETEC* et aux charges supplémentaires engagées après la catastrophe de Fukushima.

Les coûts de relations publiques du *Bureau de l'intégration DFAE/DFE* ont légèrement fléchi en 2011; ceux de la Régie fédérale des alcools sont repartis à la hausse, après une chute constatée l'année précédente. Certains coûts ont été comptabilisés pour la première fois dans le *fonds d'infrastructure* qui fait l'objet d'une présentation séparée.

Récapitulation du compte des unités administratives GMEB

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Compte de résultats					
Revenus ordinaires	2 173	2 334	2 483	310	14,3
Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	2 062	2 126	2 255	193	9,4
Patentes et concessions	30	26	30	0	-1,1
Autres revenus	81	182	198	117	144,3
Charges ordinaires	5 303	5 479	5 442	139	2,6
Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	4 023	4 057	4 042	19	0,5
Charges de transfert	1 203	1 378	1 342	139	11,5
Autres charges	77	44	57	-20	-25,4
Compte des investissements					
Recettes d'investissement ordinaires	54	32	40	-14	-26,0
Vente d'immobilis. corp. et incorporelles (enveloppe budg.)	51	30	25	-27	-52,1
Remboursement de prêts et de participations	3	2	15	13	499,1
Dépenses d'investissement ordinaires	2 701	2 661	2 612	-89	-3,3
Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)	1 494	1 506	1 589	95	6,4
Contributions à des investissements	174	173	170	-4	-2,4
Autres investissements	1 033	982	854	-179	-17,4
Dépenses d'investissement extraordinaires	-	850	850	850	-

Remarque: présentation du compte de résultats, imputation interne des prestations comprise

En 2011, le domaine de la gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB) englobait 22 unités administratives. Les unités GMEB ont représenté, comme l'année précédente, près de 30 % des charges propres de la Confédération (sans les charges d'armement).

Evolution du compte de résultats et du compte des investissements

Les *revenus ordinaires* des unités GMEB ont atteint 2 483 millions. Ce montant est de 14 % supérieur à celui de 2010 (+ 310 mio). Cette hausse est imputable, pour près des deux tiers, à l'augmentation des *revenus de fonctionnement* (+ 193 mio). Les *autres revenus* (+ 117 mio) représentent un autre tiers. Les recettes de patentes et de concessions, en revanche, sont restées au même niveau que l'année précédente.

L'augmentation des *revenus de fonctionnement* est liée, d'une part, à la hausse de la part avec incidences financières (+ 22 mio; + 6 %) ainsi qu'à la hausse enregistrée dans le domaine de l'imputation des prestations (+ 188 mio; + 11 %) et, d'autre part, à la baisse de la part sans incidences financières (- 16 mio; - 22 %). Cette augmentation se compose comme suit:

- Les *revenus avec incidences financières*, à hauteur de 360 millions, représentent un sixième environ des revenus de fonctionnement. L'intégration, pour la première fois dans le compte de résultats, des activités d'agroscope financées au moyen de fonds de tiers compte pour 19 millions. D'autres revenus supplémentaires émanent de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (+ 9 mio), de l'Organe d'exécution du service civil au travers des contributions des établissements d'affectation (+ 4 mio) ainsi que, à la suite de prestations supplémentaires, de l'Office fédéral de métrologie et de l'Office fédéral du sport (+ 2 mio). En revanche,

une baisse des revenus est enregistrée par la Centrale de compensation suite à une baisse des dépenses (- 8 mio), par l'Office fédéral de météorologie et de climatologie (- 2 mio) et par l'Office fédéral de topographie (- 2 mio), suite à des baisses de prix concernant les données mises à la disposition du public.

- Plus de 80 % des revenus de fonctionnement (1 839 mio) proviennent de l'*imputation interne des prestations* (IP). L'augmentation des revenus résulte, pour 174 millions (93 %), de l'accroissement du rendement locatif par objet (facturation des coûts de capital sur une période plus longue que la durée de l'amortissement relevant du droit commercial) chez armasuisse. Les autres revenus, à hauteur de 14 millions, sont imputables aux prestations supplémentaires non prévues des fournisseurs de prestations TIC (+ 6 mio), de l'Office fédéral de métrologie (+ 3 mio), d'armasuisse S+T (+ 2 mio) et de l'Office fédéral de météorologie et de climatologie (+ 1 mio).
- Les *revenus sans incidences financières* (56 mio) ne constituent que 2 % des revenus de fonctionnement. L'évolution enregistrée est essentiellement marquée par une diminution des réévaluations en cas de ventes (- 36 mio), par des bénéfices de réévaluation (+ 19 mio) chez armasuisse Immobilier et par des indemnités versées à la Centrale de compensation en rémunération de ses prestations (+ 15 mio).

La hausse des *autres revenus* reflète le transfert de propriété des cantons à la Confédération, selon l'ancien droit, de tronçons de routes nationales après achèvement (+ 142 mio) et une diminution de la croissance de la circulation monétaire pour Swissmint par rapport à l'année précédente (- 20 mio). Par ailleurs, aucune contribution n'a été versée à l'Office fédéral de l'aviation civile pour le Fonds de pension des employés d'Eurocontrol, comme ce fut le cas en 2010 (- 5 mio).

Les *charges ordinaires* des unités GMEB se sont accrues de 3 % par rapport à 2010, pour atteindre 5 442 millions. Les charges du domaine propre (charges de fonctionnement, enveloppe budgétaire) ont augmenté de 19 millions (+ 0,5 %). Elles comprennent les éléments suivants: charges de personnel (875 mio; 21 %), charges de biens et services et charges d'exploitation (1 481 mio; 37 %) et amortissements (1 689 mio; 42 %).

- Les *charges de personnel* ont enregistré une hausse de 23 millions (+ 3 %). Cette croissance s'explique pour l'essentiel par les facteurs suivants: première inscription au compte de résultats des projets d'agroscope financés par des fonds de tiers (+ 5 mio); augmentation du nombre de rentes à gérer, renforcement de la gestion informatique et accomplissement de nouvelles tâches au sein de la Centrale de compensation dans le cadre de la mise en œuvre de la 6e révision de l'AI (+ 4 mio); garantie d'une fourniture de prestations économique induite par une demande accrue auprès du Centre de services informatiques du Département fédéral de justice et police CSI DFJP (+ 4 mio); internalisation des compétences professionnelles dans le domaine de l'informatique et de la gestion du trafic à l'Office fédéral des routes OFROU (+ 4 mio); renforcement provisoire des effectifs de l'Office fédéral de topographie pour la réalisation d'un modèle numérique du paysage en 3 D (+ 3 mio). Ces charges supplémentaires ont été également compensées, en grande partie, par des revenus supplémentaires.
- Les *charges de biens et services et charges d'exploitation* ont augmenté de 19 millions (+ 1 %). Cette hausse s'explique essentiellement par la demande accrue de prestations TIC auprès de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication et du fournisseur de prestations informatiques du DFAE (+ 22 mio), le regroupement dans les délais des divers réseaux partiels cantonaux dans le cadre du réseau radio suisse de sécurité POLYCOM, les prestations d'exploitation assurées par l'Office fédéral de la protection de la population dans le Laboratoire de sécurité de Spiez (+ 14 mio), la première comptabilisation des activités d'agroscope financées au moyen de fonds de tiers (+ 5 mio) et la baisse des charges d'exploitation d'armasuisse Immobilier (- 22 mio).
- Les *amortissements* ont fléchi de 21 millions (- 1 %) par rapport à l'année précédente, essentiellement suite à des cessions avantageuses (- 27 mio).

Les *charges de transfert* ont augmenté de 139 millions (+ 12 %) par rapport à l'année précédente. Cette progression concerne principalement l'Office fédéral des routes, qui a procédé à des réévaluations dans le domaine des transferts (+ 87 mio), l'Office fédéral de l'aviation civile, en raison de l'indemnisation des pertes enregistrées par Skyguide (+ 43 mio) et l'Office fédéral du sport, suite à l'indemnisation des activités J+S (+ 10 mio).

Les *autres charges* ont fléchi de 20 millions (- 25 %). Cette baisse s'explique par celle des provisions constituées par Swissmint en raison du ralentissement, par rapport à l'année précédente, de la hausse de la circulation monétaire.

Les *recettes d'investissement ordinaires* ont diminué de 14 millions par rapport à 2010. Dans le domaine propre, les ventes d'armasuisse Immobilier ont régressé de 26 millions. Elles ont été partiellement compensées par les remboursements des prêts accordés à l'Office fédéral de l'aviation civile pour les aéroports nationaux, les aérodromes régionaux et les champs d'aviation (+ 13 mio).

Les *dépenses d'investissement ordinaires* ont diminué de 89 millions par rapport à 2010. Dans le domaine propre, on observe néanmoins une progression de 95 millions, imputable principalement à la hausse des dépenses d'investissement de l'Office fédéral des routes (+ 81 mio). Armasuisse Immobilier accroît également ses investissements en raison de travaux urgents de transformation, d'assainissement et d'entretien (+ 16 mio).

A l'inverse, les *autres investissements* ont diminué de 179 millions (- 17 %), notamment à cause de la diminution des attributions au fonds d'infrastructure pour l'Office fédéral des routes (compensation des mesures de stabilisation anticipées et correction du renchérissement).

Les *dépenses d'investissement extraordinaires* de 850 millions correspondent à l'attribution au fonds d'infrastructure de l'OFROU.

Evolution des effectifs de personnel

L'effectif moyen annuel du personnel des unités GMEB s'est accru par rapport à 2010, pour atteindre 5690 postes à temps complet (+ 42 EPT). Une hausse d'effectifs a été requise notamment dans les unités suivantes:

- Centrale de compensation (+ 36 EPT): pour répondre à la charge de travail en hausse (demandes de rentes et de renseignements), assumer de nouvelles tâches dans le cadre de la mise en œuvre de la 6e révision de l'AI et renforcer la gestion informatique, la logistique et l'infrastructure;
- Organe d'exécution du service civil (+ 18 EPT): pour couvrir les charges d'exécution compte tenu de l'augmentation du nombre de personnes astreintes au service civil;
- Centre de services informatiques du DFJP (+ 11 EPT): pour une fourniture de prestations plus économique au niveau de l'exploitation ainsi que pour des projets et des services;
- Office fédéral de l'aviation civile (+ 10 EPT): pour assurer la surveillance de la sécurité;
- Office fédéral de topographie (+ 10 EPT): renforcement provisoire des effectifs de l'office en vue de la réalisation d'un modèle numérique du paysage en 3 D;
- Office fédéral du sport (+ 10 EPT): en raison de l'amélioration des taux d'occupation à Tenero et Macolin et d'une augmentation de la demande de prestations.

Réserves générales et réserves affectées GMEB

mio CHF		réserves générales GMEB 2011				réserves affectées GMEB 2011			
		état 1.1.	constitution	dissolution	état 31.12.	état 1.1.	constitution	dissolution	état 31.12.
Total		39,2	0,7	-0,2	39,7	74,9	109,2	-47,3	136,7
203	CVC	0,1	–	-0,1	–	0,2	–	-0,2	–
285	IT DFAE	1,2	–	–	1,2	2,3	–	–	2,3
307	BN	–	–	–	–	1,1	1,0	-1,1	1,0
311	MétéoSuisse	1,2	–	–	1,2	2,9	2,8	–	5,7
414	METAS	1,5	0,2	–	1,7	1,2	0,5	0,9	0,8
485	CSI-DFJP	3,4	–	–	3,4	3,8	3,0	1,5	5,2
504	OFSP	2,5	0,5	–	3,0	0,1	–	-0,1	–
506	OFPP	1,8	–	–	1,8	–	0,1	–	0,1
542	ar Sci+T	1,1	–	–	1,1	1,2	2,5	-0,4	3,3
543	ar Immo	10,0	–	–	10,0	29,6	73,8	29,6	73,8
570	swisstopo	2,8	0,2	-0,3	2,7	4,2	2,0	-1,7	4,6
602	CdC	–	–	–	–	4,4	2,1	3,3	3,1
603	Swissmint	–	–	–	–	0,8	0,1	-0,7	0,2
609	OFIT	10,0	–	–	10,0	11,3	16,2	-3,0	24,5
710	Agroscope	–	–	–	–	0,8	2,1	-0,8	2,1
735	ZIVI	0,7	–	–	0,7	2,6	–	–	2,6
740	SAS	0,3	–	–	0,3	0,6	–	-0,1	0,6
785	ISCeco	–	–	–	–	0,7	1,9	-0,6	2,0
803	OFAC	2,0	–	–	2,0	2,4	–	-0,7	1,7
806	OFROU	–	–	–	–	4,0	0,4	-2,3	2,2
808	OFCOM	0,5	–	–	0,5	0,7	0,9	-0,5	1,2

Ces postes se sont accompagnés de revenus supplémentaires correspondants ou ont été compensés, comme dans le cas de l'Office fédéral de topographie, au sein de l'enveloppe budgétaire. Au travers d'une optimisation continue des processus de travail et de conduite, l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (- 57 EPT), armasuisse Sci+T (- 11 EPT) et armasuisse Immobilier (- 10 EPT) ont pu mettre en œuvre les objectifs départementaux concernant la poursuite des réductions d'effectifs en 2011.

Evolution des réserves

Des *réserves générales* peuvent être constituées par une unité GMEB si celle-ci peut démontrer qu'elle a travaillé de manière particulièrement économique et efficace. Leur montant est limité à 10 millions ou 5 % des ressources ayant une incidence financière dans le domaine propre. Ces réserves doivent être utilisées dans le cadre des objectifs fixés dans le mandat de prestations. En 2011, 3 unités administratives ont constitué des réserves générales pour un montant de 1 million. Au 31 décembre 2011, 14 des 22 unités GMEB disposaient de réserves générales pour un total de 40 millions (+ 1 %).

Des *réserves affectées* peuvent être constituées à partir de soldes de crédits destinés au financement de projets planifiés, mais non achevés à la fin de l'année. Ces réserves ne peuvent être utilisées que pour leur affectation originelle, sinon elles sont dissoutes. En 2010, les nouvelles réserves constituées ont totalisé 109 millions et les réserves dissoutes 47 millions. Leur total a donc fortement augmenté, pour atteindre 137 millions à fin 2011 (+ 83 %). Les réserves se répartissent entre 19 des 22 unités GMEB. Elles concernent, en majeure partie, armasuisse Immobilier (74 mio; 54 %).

Développement de la gestion administrative – Projet «Nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (NMG)»

Le 4 mai 2011, le Conseil fédéral a pris une décision de principe sur la poursuite du développement de la gestion administrative et a approuvé, le 16 décembre 2011, la demande de projet détaillé concernant le NMG. La gestion budgétaire, lors de la planification, doit être davantage orientée vers l'évolution à moyen terme des tâches et des finances. L'établissement du budget doit être complété par des objectifs annuels en matière de prestations et d'efficacité («performance budgeting»). Le NMG repose principalement sur les nouveaux instruments de planification et de pilotage suivants:

- un plan intégré des tâches et des besoins financiers, qui renforce la planification à moyen terme et regroupe les tâches et les besoins financiers requis à tous les niveaux de l'administration fédérale;
- une enveloppe budgétaire pour le domaine propre ainsi que des objectifs sélectionnés en matière de prestations et d'efficacité pour chaque groupe de prestations;
- des contrats de prestations entre départements et offices qui relient les objectifs de pilotage politique et la planification opérationnelle des coûts et des prestations.

Les incitations et les marges de manœuvre futures s'aligneront sur le modèle GMEB existant pour toutes les unités administratives.

L'organisation de projet interdépartementale NMG a entamé ses travaux en février 2012. L'introduction du projet est prévue au 1^{er} janvier 2016.

Compte de financement	Compte	Compte de résultats	Compte	
mio CHF	2011		2011	Difference
Solde de financement	205	Résultat annuel	2 094	1 890
Solde de financement ordinaire	1 912	Résultat ordinaire	3 013	1 101
Recettes ordinaires	64 245	Revenus ordinaires	65 693	1 448
Recettes fiscales	58 996	Revenus fiscaux	60 096	1 100
Patentes et concessions	1 410	Patentes et concessions	1 403	-6
Autres recettes courantes	1 645	Autres revenus	1 880	236
Recettes d'investissement	593			-593
Recettes financières	1 601	Revenus financiers	2 136	534
Recettes de participations	838			-838
		Augmentation des valeurs de mise en équivalence	1 256	1 256
Autres recettes financières	763	Autres revenus financiers	880	117
		Prélèvement de fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers	178	178
Dépenses ordinaires	62 333	Charges ordinaires	62 680	347
Dépenses propres	9 789	Charges propres	12 230	2 441
Dépenses de personnel	4 945	Charges de personnel	4 923	-22
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	3 682	Charges de biens et services et charges d'exploitation	3 983	301
Dépenses d'armement	1 163	Charges d'armement	1 163	-
		Amortissement immobilis. corp. et incorporelles	2 162	2 162
Dépenses de transfert courantes	42 494	Charges de transfert	46 994	4 500
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	8 549	Parts de tiers aux revenus de la Confédération	8 549	-
Indemnités à des collectivités publiques	856	Indemnités à des collectivités publiques	856	0
Contributions à de propres institutions	2 971	Contributions à de propres institutions	2 971	-
Contributions à des tiers	14 316	Contributions à des tiers	14 317	1
Contributions aux assurances sociales	15 802	Contributions aux assurances sociales	15 754	-48
		Réévaluation contributions à des investissements	4 160	4 160
		Réévaluation prêts et participations	386	386
Dépenses financières	2 605	Charges financières	3 428	823
Dépenses d'intérêts	2 380	Charges d'intérêts	2 669	289
		Réduction de valeurs de mise en équivalence	440	440
Autres dépenses financières	225	Autres charges financières	320	94
		Attribution à des fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers	27	27
Dépenses d'investissement	7 444			-7 444
Immobilisations corporelles et stocks	2 270			-2 270
Immobilisations incorporelles	50			-50
Prêts	854			-854
Participations	110			-110
Contributions à des investissements	4 160			-4 160
Recettes extraordinaires	290	Revenus extraordinaires	229	-61
Dépenses extraordinaires	1 998	Charges extraordinaires	1 148	-850

Comparaison des transactions ordinaires

Contrairement au *compte de financement*, qui montre dans quelle mesure les dépenses sont financées par des recettes correspondantes enregistrées durant la même période, le *compte de résultats* indique, pour une période donnée, le solde entre la diminution de valeur (charges) et l'augmentation de valeur (revenus), c'est-à-dire la modification de l'état du patrimoine de la Confédération. Les dépenses et recettes d'investissement font partie du compte de financement.

Le tableau ci-dessus donne un aperçu de l'origine des écarts entre le compte de financement et le compte de résultats. Outre les charges avec incidences financières, qui entraînent une sortie de fonds, le compte de résultats présente également les opérations sans incidences financières. Celles-ci comprennent, entre autres, les diminutions de stocks de produits finis ou semi-finis, fabriqués ou acquis durant une période antérieure et ayant entraîné des dépenses. Mais elles comportent aussi les amortissements et les réévaluations des investissements intervenus durant l'exercice ainsi que les différences d'évaluation des participations importantes (modification des valeurs de mise en équivalence). Les réévaluations tiennent compte des dépréciations survenues, durant la période sous revue, dans le domaine des créances, des prêts et des participations. Elles entraînent une correction des valeurs comptables correspondantes. Les provisions sont également à signaler. Elles sont constituées pour des événements déjà survenus qui entraîneront très probablement des dépenses à l'avenir.

La différence entre le *résultat ordinaire* du compte de financement et celui du compte de résultats s'élève à 1101 millions. Elle se répartit comme suit entre les groupes de comptes:

Recettes ordinaires/revenus ordinaires (+ 1448 mio)

Les *revenus fiscaux* sont supérieurs de 1,1 milliard aux recettes fiscales, en raison de la dissolution partielle des provisions constituées pour honorer les créances de remboursement encore attendues au titre de l'impôt anticipé. Ces provisions s'élèvent désormais à 8,2 milliards.

La différence de - 6 millions dans le domaine *des patentes et des concessions* est la conséquence de régularisations dans le temps concernant les recettes provenant de la vente aux enchères de contingents dans l'agriculture et de taxes de patentes pour des concessions de radiocommunication dans le domaine des télécommunications.

Dans le cas des *autres revenus*, la différence de 236 millions par rapport au compte de financement résulte avant tout de l'inscription à l'actif de prestations propres (50 mio), de l'inscription à l'actif de parts cantonales de routes nationales mises en service (144 mio) ainsi que de la vente d'immeubles et de biens-fonds (20 mio). Outre les positions mentionnées, il convient de tenir compte des régularisations relatives à l'enregistrement des revenus circonscrits à l'exercice concerné: secteur de l'asile (- 14 mio), centrale de compensation (6 mio), assurance militaire (- 1 mio) et domaine des immeubles (10 mio).

Les recettes de la vente de biens d'investissement pour un montant de 593 millions, qui ne sont enregistrées comme revenus qu'à concurrence de la différence avec la valeur comptable la plus basse, sont comptabilisées au titre des autres revenus.

L'écart de 534 millions enregistré au titre des *revenus financiers* résulte principalement de l'appréciation des participations importantes (augmentation des valeurs de mise en équivalence, cf. tome 3, partie statistique, tableau Do3) ainsi que du solde des régularisations dans le domaine des placements sur le marché monétaire et le marché des capitaux.

Des *prélèvements* d'un montant de 178 millions ont été effectués sur les *fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers*. Il s'agit de la taxe d'incitation COV/HEL (2 mio), de l'impôt sur les maisons de jeu (39 mio) ainsi que de la taxe sur le CO₂ (137 mio).

Dépenses ordinaires/charges ordinaires (+ 347 mio)

L'écart de 2441 millions entre les *charges propres* et les dépenses correspondantes est lié aux postes suivants: la diminution de 22 millions des dépenses de *personnel* résulte, d'une part, de la dissolution de diverses provisions de l'année précédente constituées, par exemple, pour les soldes de vacances et d'heures supplémentaires (- 14 mio) et pour des coûts de restructuration liés à la réorganisation de l'armée (- 6 mio) ainsi que, d'autre part, de différentes autres régularisations (- 2 mio). La différence au niveau des *charges de biens et services* (301 mio) est due, en majeure partie, à des diminutions sans incidences financières de stocks de matériel et de marchandises et à l'entretien d'immeubles. Les *amortissements du patrimoine administratif*, de 2 162 millions, sont effectués de manière linéaire sur la durée d'utilisation des installations. Le montant des amortissements se répartit ainsi: amortissements sur les routes nationales (1416 mio), sur les immeubles et les biens fonds (553 mio), sur les biens meubles (85 mio), sur l'informatique (57 mio) et sur les immobilisations incorporelles (50 mio).

En ce qui concerne les *charges de transfert*, les écarts par rapport au compte de financement dans le groupe de comptes «*Contributions à des tiers*» (1 mio) sont dus à des régularisations par exercice effectuées pour les engagements. Les charges pour les *contributions aux assurances sociales* sont inférieures de 48 millions aux dépenses correspondantes. Ce montant résulte de la dissolution de provisions constituées pour assurer de futurs engagements en matière de rentes de l'assurance militaire (- 47 mio) ainsi que de diverses autres régularisations de la comptabilisation par exercice de prestations (- 1 mio). Les *contributions à des investissements* (4160 mio) sont portées à l'actif lors de leur versement, mais simultanément réévaluées à 100 % par le biais des charges de transfert. Les dépenses prévues pour des *prêts et des participations* (964 mio) sont également comptabilisées dans le compte des investissements et réévaluées en fin d'année selon les règles prescrites. Ces réévaluations comprennent des *prêts* à hauteur de 568 millions: Société suisse de crédit hôtelier (100 mio), SIFEM (88 mio), CFF et autres entreprises de transport concessionnaires (388 mio), amélioration du logement dans les régions de montagne (17 mio), crédits d'investissement en faveur de l'agriculture

(14 mio), déduction faite de diverses reprises de perte de valeur à hauteur de 40 millions au total: BLS réseau SA et autres entreprises de transport (32 mio), prêts au sens de la LCAP/LOG (7 mio). Les réévaluations à hauteur de - 182 millions effectuées dans le cadre de *participations* découlent, pour l'essentiel, d'un gain comptable résultant du transfert, à SIFEM SA, du portefeuille (appartenant à 100 % à la Confédération) de fonds de participation régionaux et locaux créés dans des pays en développement ou en transition (- 191 mio) ainsi que de corrections de valeurs concernant différentes banques de développement (9 mio).

Dans le cas des *charges financières*, la différence par rapport au compte se monte à 823 millions. Les régularisations par exercice concernant les charges atteignent 289 millions pour les charges d'intérêts liées aux emprunts, 94 millions pour les autres charges financières (- les charges de financement: 116 mio, commissions, taxes et frais: - 22 mio). La correction de l'évaluation des valeurs de mise en équivalence de 440 millions concerne la participation dans Swisscom.

Les *attributions aux fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers* s'élèvent à 27 millions pour l'année sous revue. Elles concernent avant tout le fonds pour l'assainissement de sites contaminés (25 mio) ainsi que le fonds pour la recherche dans le domaine des médias, les technologies de radiodiffusion et l'archivage des programmes (2 mio).

Comparaison des transactions extraordinaires

Recettes extraordinaires/revenus extraordinaires (- 61 mio)

La vente d'actions Swisscom (34 mio) et du portefeuille immobilier de Sapomp Wohnbau AG (256 mio) a permis d'encaisser des recettes d'investissement de 290 millions. Seul le gain comptable de 229 millions est en revanche inscrit dans le compte de résultats (valeur comptable déduite des recettes issues de la vente: Swisscom 24 mio, Sapomp 205 mio).

Dépenses extraordinaires/revenus extraordinaires (- 850 mio)

Les dépenses extraordinaires comprennent la contribution à l'assainissement de la caisse de pensions des CFF (1148 mio) ainsi que l'attribution extraordinaire au fonds d'infrastructure (850 mio) qui est disponible uniquement pour la construction de routes nationales. L'attribution au fonds d'infrastructure est inscrite au bilan en tant qu'attribution activée.

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Total de l'imputation des prestations	2 439	2 629	2 643	203	8,3
Loyers	1 483	1 687	1 670	187	12,6
armasuisse Immobilier	1 052	1 230	1 226	174	16,5
Office fédéral des constructions et de la logistique	431	458	444	13	3,0
Informatique	592	523	593	1	0,2
Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication	421	361	424	2	0,6
Autres fournisseurs de prestations TIC	171	162	170	-1	-0,8
Exploitation et remise en état des immeubles	235	249	247	12	5,1
Autres prestations imputées	129	170	132	3	2,6
Prestations de service	71	115	83	12	17,0
Ventes	58	55	49	-9	-15,1

Dans un souci de transparence, la Confédération recourt à l'imputation des prestations entre unités administratives (IP), avec incidences sur les crédits. Les prestations imputables sont répertoriées dans un catalogue central des domaines de prestations. Elles doivent remplir cumulativement les critères suivants:

- *Importance des prestations:* le volume global des prestations imputables dépasse, pour le fournisseur de prestations, 500 000 francs.
- *Influencabilité:* Seules sont imputées les prestations qui peuvent être attribuées directement à un bénéficiaire de prestations et que celui-ci peut influencer. Le bénéficiaire de prestations doit ainsi avoir la possibilité d'influencer, par son comportement, la quantité ou la qualité et donc les coûts des prestations dont il bénéficie.
- *Caractère commercial:* les prestations imputables sont des prestations que le bénéficiaire pourrait, en principe, obtenir également de la part de tiers hors de l'administration fédérale.

Le volume des imputations s'est élevé à 2,6 milliards en 2011. Ce montant comprend principalement les loyers, y compris l'exploitation des immeubles, pour un montant de 1,9 milliard et l'informatique, à hauteur de 0,6 milliard, qui en constituent les postes les plus importants. 132 autres millions proviennent de l'imputation de prestations de services et de marchandises.

En 2011, le volume des imputations a été supérieur de 14 millions au total à celui de l'année précédente. Liés à l'informatique (+ 70 mio), ces besoins financiers accrus s'expliquent principalement par l'imputation de prestations de projet supplémentaires. Encore en phase de budgétisation, ces projets sont souvent insuffisamment avancés pour permettre la conclusion d'une convention sur les prestations avec le bénéficiaire. C'est pourquoi les dépenses requises sont budgétisées avec incidence financière, avant d'être muées en fonds IP lors de la phase de concrétisation. Les autres domaines présentent des soldes de crédit (- 56 mio).

En comparaison avec l'année précédente, on note les évolutions suivantes:

- Une modification de la pratique comptable concernant le calcul des loyers a engendré, notamment pour armasuisse, une hausse du volume des imputations par rapport à l'année précédente. Les amortissements et les intérêts théoriques sont désormais pris en considération dans la comptabilité analytique y compris au-delà de la durée prévue par le droit commercial. Il en résulte un accroissement du rendement locatif par objet.
- Du côté des prestations de services, l'adaptation des tarifs des services de transport aérien requise par la nouvelle ordonnance sur les services de transport aérien de la Confédération (imputation sur la base des coûts complets) a entraîné une hausse du volume des imputations. Dans le domaine des ventes, la consommation de carburant et d'huile de chauffage ainsi que la demande de prestations de maintenance concernant le matériel ont diminué par rapport à l'année précédente.

Evaluation de l'imputation des prestations

Dans le cadre d'un bilan relatif à l'IP, l'AFF a mandaté une évaluation externe. Il s'agissait de vérifier si l'IP avait atteint l'effet initialement recherché après la phase d'exploitation de quatre ans. Pour l'essentiel, on peut constater que, du point de vue des unités administratives, l'IP a induit une meilleure transparence des coûts et a tendance à accroître la sensibilité aux coûts. En revanche, de l'avis des bénéficiaires de prestations, l'effet de pilotage recherché n'a pas encore été intégralement atteint. La raison citée est notamment l'absence de concurrence entre les fournisseurs de prestations internes et externes. Les mesures d'optimisation découlant de l'évaluation ont été mises en œuvre au début de 2012. Elles ne déploieront la plupart de leurs effets que dans le cadre de l'année budgétaire 2013 (p. ex. réduction du catalogue des domaines de prestations des unités administratives, réunis en plusieurs prestations centrales).

Introduction

Les subventions ont pour but de contribuer à la sauvegarde d'intérêts publics et à la réalisation d'objectifs politiques sans que l'Etat doive agir directement. Au cours des dernières décennies, les subventions fédérales sont devenues, au travers du développement du système fédéraliste et de l'évolution sociale, économique et écologique, l'instrument le plus important de la politique fédérale. En 2011, les subventions fédérales se sont élevées à environ 35,6 milliards, ce qui représente presque 3/5 du total des dépenses de la Confédération. Elles forment pour ainsi dire la base de l'accomplissement des tâches dans de nombreux domaines politiques et sont aussi en règle générale issues d'un processus démocratique largement étayé. C'est aussi en raison de l'importance de ces fonds publics que la Confédération s'est dotée d'instruments efficaces afin de contrôler et surveiller constamment leur utilisation. D'une part, l'opportunité et l'utilité des subventions sont évaluées, notamment dans le cadre de la reconduction des arrêtés financiers pluriannuels de grande portée, des programmes d'allègement et du réexamen des tâches. D'autre part, aux termes de l'art. 5 de la loi du 5 octobre 1990 sur les subventions (LSu; RS 616.1), le Conseil fédéral est tenu d'examiner périodiquement si les actes normatifs régissant les subventions sont conformes aux principes de la loi sur les subventions. Concrètement, il s'agit de vérifier que les aides et les indemnités allouées par la Confédération:

- répondent à un intérêt justifié et suffisant de la Confédération,
- atteignent leurs objectifs de façon économe et efficace,
- sont allouées d'une façon uniforme et équitable,
- tiennent compte, dans leur élaboration, des exigences en matière budgétaire, et
- correspondent à une juste répartition des tâches et des charges entre la Confédération et les cantons.

Examens des subventions fédérales de 1997 et 1999

C'est sous la perspective de cette base légale qu'un premier examen portant sur l'ensemble des subventions a été réalisé en deux étapes en 1997 et 1999. Sur 359 subventions examinées, 221 nécessitaient des mesures. Quelque 400 mesures individuelles ont permis de remédier aux carences constatées. Ce premier examen portant sur les subventions s'est achevé en 2002, lors de la publication du cinquième et dernier rapport de l'Administration fédérale des finances au Conseil fédéral. A cette date, 89 % des mesures étaient soit appliquées, soit en cours de réalisation. Le potentiel d'épargne de ce premier rapport avait été évalué à quelque 100 millions de francs par an sur le long terme.

Examens des subventions fédérales 2008

De 2006 à 2008, un deuxième examen portant sur l'ensemble des subventions a été effectué, donnant lieu à la publication, le 30 mai 2008, du Rapport 2008 du Conseil fédéral sur les subventions¹. Au cours du deuxième examen, 228 des 361 subventions versées en 2006 ont été analysées de manière détaillée.

Les subventions qui avaient été évaluées peu de temps auparavant dans le cadre d'une révision de loi, celles sur lesquelles la Confédération n'a pas d'influence et celles qui devaient être supprimées peu après n'ont pas été incluses dans cet examen.

Parmi les subventions étudiées, 70 cas ont été identifiés pour lesquels des mesures s'imposent. Ces subventions peuvent être réparties en trois catégories:

- Dans certains domaines, on a constaté un besoin de réforme en profondeur, ou du moins la nécessité d'analyser la conception, la gestion et les montants de manière systématique. Environ 20 subventions des domaines de la formation, des transports publics et de l'agriculture doivent être placées dans cette catégorie. Par ailleurs, le Conseil fédéral a donné mandat de mener une étude approfondie du domaine de la promotion de la santé (amélioration du pilotage et organisation plus ciblée). Il n'a pas été possible de chiffrer le potentiel d'économies de ces réformes, mais il est estimé à long terme à un montant d'une, voire de plusieurs centaines de millions.
- Dans d'autres domaines, il a été suggéré de réduire, voire de supprimer, certaines subventions, pour la plupart mineures, soit parce qu'elles n'ont plus lieu d'être, soit parce que les moyens engagés pourraient être mieux utilisés.
- Enfin, les mesures et les mandats d'examen proposés au titre des 18 subventions restantes visent à améliorer la transparence ou l'efficacité et l'efficience dans l'octroi de la subvention sans pour autant apporter d'économies directes.

Avancement de la mise en œuvre de l'examen des subventions: controlling 2011

Lors de la publication du rapport sur les subventions, le Conseil fédéral a chargé les départements, comme il l'avait fait pour les deux rapports précédents (1997/1999), de mettre en œuvre les mesures planifiées et d'élaborer les corrections nécessaires. Le Département fédéral des finances a été pour sa part chargé de contrôler cette mise en œuvre et de faire rapport au Parlement à intervalles réguliers. Le premier rapport de controlling, qui date de 2009 (Compte d'Etat 2009, tome 3, ch. 7), a montré que 44 des 70 mesures ont été mises en œuvre; dans trois cas, aucun changement n'a été décidé. Pour les mandats d'examen et réductions prévus qui se rapportent aux 23 subventions restantes, 18 mesures ont pu être menées à bien depuis la publication du dernier rapport de controlling. Dans 12 cas, des mesures concrètes ont été mises en œuvre, dont 8 dans le domaine de

¹ FF 2008 5651

l'agriculture et de l'alimentation. Le rapport de 2008 sur les subventions, qui avait mis le doigt sur un potentiel d'optimisation important dans ce secteur, avait ordonné des examens en conséquence. Ces analyses ont été réalisées dans la foulée de l'élaboration du Message concernant l'évolution future de la politique agricole dans les années 2014 à 2017. Conformément à la nouvelle orientation de la politique agricole décidée par le Conseil fédéral, les mesures de soutien du marché sont réduites au profit des paiements directs, ce qui laisse inchangé le cadre financier global de la politique agricole. De plus, une mesure a été mise en œuvre dans le domaine de la culture et des loisirs (foires du livre à l'étranger) ainsi que 3 mesures dans le domaine des transports (Convention sur les prestations Confédération-CFF; Contributions d'exploitation infrastructure et amortissements – trafic régional de voyageurs).

Six subventions ont fait l'objet des examens prescrits mais n'ont pas été sujettes à des mesures d'optimisation ou de suppression:

- L'examen de la participation de la Suisse à la promotion du cinéma en Europe a débouché sur la conclusion que la contribution à Eurimages et la participation de la Suisse au programme MEDIA de l'UE se complètent et qu'il convient donc de maintenir les deux instruments de promotion en parallèle.
- La collaboration de la Suisse au programme COST, structure de coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique, doit également être poursuivie car l'efficacité de cet instrument a été confirmée lors d'une évaluation réalisée en 2010.
- La contribution de la Confédération à Innotour, qui avait été remise en question, sera également maintenue. Après une évaluation externe, il a été décidé de procéder à une révision totale de la loi fédérale encourageant l'innovation, la coopération et la professionnalisation dans le domaine du tourisme, créant ainsi des bases légales de durée indéterminée pour cet instrument de promotion.
- Les contributions à des projets de recherches agricoles n'ont pas été intégrées dans l'enveloppe financière «Amélioration structurelles et mesures sociales». Contrairement aux subventions gérées par le biais des enveloppes budgétaires destinées à l'agriculture, les contributions concernées n'exercent qu'une influence indirecte à moyen ou long terme sur le secteur agricole.
- L'examen des contrôles policiers du trafic des poids lourds demandé en 2008 n'a révélé aucune nécessité d'intervenir. La subvention existante est donc maintenue.
- Enfin, la subvention destinée aux voies de communication historiques, également évaluée dans le cadre de l'examen des subventions, est maintenue.

La mise en œuvre des mesures et des examens mentionnés a permis de conclure 65 des 70 mandats d'examen et d'optimisation formulés dans le rapport sur les subventions de 2008. Il faut toutefois préciser que l'allègement des finances fédérales attendu de cette mise en œuvre restera probablement en deçà des prévisions. Ce résultat est dû pour une part à la suspension partielle du Programme de consolidation 2012–2013 (PCO 2012–2013), par lequel le Conseil fédéral se proposait d'exploiter de manière plus conséquente le potentiel d'économies présenté dans le rapport sur les subventions et lors du réexamen de tâches. Le coup de frein donné à ce programme à la suite de la non entrée en matière du Parlement a impliqué de renoncer à certaines mesures, ce qui a également réduit le volume des économies projetées. Les mesures suspendues pourront toutefois être reprises dans des programmes d'économie ultérieurs.

La mise en œuvre des cinq mesures restantes est en bonne voie et devrait être terminée d'ici la prochaine évaluation des subventions. Une vue d'ensemble détaillée de l'avancement de la mise en œuvre concernant les 70 subventions examinées sera publiée dans la documentation complémentaire de l'AFF relative au compte d'Etat 2011. Le controlling du rapport sur les subventions 2008 est ainsi clos.

Suite des travaux

La suite des travaux comprend trois volets:

- Contrôle continu des subventions: le Conseil fédéral a présenté dans le dernier rapport sur les subventions sa décision de réorganiser la procédure d'examen des subventions afin d'assurer un contrôle efficace et continu des aides financières accordées par la Confédération. Les subventions dont le financement est régulièrement soumis au Parlement sont vérifiées dans les messages spéciaux qui les commentent. Cette règle vaut également pour les subventions créées entre la parution de deux rapports sur les subventions ou réformées dans le cadre de la révision d'une loi. Cette procédure plus souple permet de contrôler les subventions de manière continue et d'améliorer considérablement la transparence dans le domaine des subventions. La procédure administrative est également simplifiée sans que l'examen des subventions ne soit vidé de sa substance. Diverses aides financières et indemnités ont été examinées de la sorte depuis l'adoption du dernier rapport sur les subventions, en particulier les subventions dont les bases légales ont été renouvelées dans le cadre d'arrêtés financiers pluriannuels importants au début de la législature 2011–2015 (Coopération internationale 2013–2016; Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation 2013–2016; Infrastructure ferroviaire 2013–2016; Politique agricole 2014–2017). Le volume couvert par ces arrêtés financiers se monte à près de 60 milliards, sur quatre ans, somme qui représente environ 20 % des dépenses de la Confédération et quelque 50 % des dépenses faiblement à moyennement liées.

- Banque de données des subventions fédérales: la révision de la banque de données des subventions, prévue dans le premier rapport de controlling, a été terminée en 2011. Grâce à la mise à jour continue de la banque de données, la consultation de toutes les informations pertinentes relatives aux subventions accordées par la Confédération est possible en tout temps.
- Le prochain rapport sur les subventions devrait être publié en 2014 et se pencher plus particulièrement sur les subventions relevant des recettes (allégements fiscaux). La question des allégements fiscaux a été examinée en profondeur en 2011 dans un rapport de l'AFC. Déjà publié, ce rapport est actualisé en permanence. En ce qui concerne le rapport coût-utilité de l'examen périodique des subventions, qui fait l'objet de critiques, le Conseil fédéral envisage de proposer au Parlement de supprimer cet instrument et de s'en tenir à l'examen continu tel qu'il est présenté ci-dessus.

81 Objectifs du réexamen des tâches de la Confédération

En réexaminant les tâches de la Confédération, le Conseil fédéral entend garantir la mise en place d'une politique budgétaire axée sur la durabilité:

- Premièrement, de 2008 à 2015, le taux de croissance des dépenses de la Confédération ne devra pas dépasser celui de l'économie, afin de stabiliser la quote-part de l'Etat.
- Deuxièmement, les groupes de tâches devront évoluer en fonction de taux de croissance prédéfinis. Il s'agit ainsi d'empêcher que des dépenses fortement liées et donc non influençables à court terme n'évincent peu à peu du budget des dépenses certes moins fortement liées, mais importantes sur le plan économique.

Par le biais de ces deux objectifs quantitatifs, le Conseil fédéral entend lier la croissance de l'ensemble du budget au taux de croissance de l'économie de 3 % en termes nominaux (moyenne pluriannuelle). En vertu de ce taux de référence, il a défini, pour chaque groupe de tâches, un ordre des priorités et un taux de croissance spécifique en se fondant sur les priorités politiques.

82 Mesures et mise en œuvre

Contenu des mesures

Pour atteindre les objectifs visés, le Conseil fédéral a examiné le catalogue des tâches de la Confédération en vue de déceler des possibilités de réforme ou de réduction budgétaire. Il a publié les résultats intermédiaires de cet examen dans un rapport complétant le plan financier 2009–2011 de la législature.

Etant donné la crise économique et financière et ses conséquences sur les finances fédérales, le Conseil fédéral a élaboré, en automne 2009, un programme de consolidation des finances fédérales. A cette occasion, il s'est fondé sur une partie des axes de réformes mentionnés dans le plan financier 2009–2011 de la législature. Le 14 avril 2010, il a ouvert la procédure de consultation sur le programme de consolidation (PCO 2012–2013) et soumis le rapport sur la mise en œuvre du réexamen des tâches, qui comprend quelque 80 mesures sous la forme d'abandons de tâches, de réductions de prestations et de réformes structurelles:

- Intégrées dans le PCO 2012–2013, plus de 50 mesures devaient générer de rapides allègements budgétaires sans requérir d'importantes modifications légales. Il s'agissait en premier lieu de mesures visant à augmenter l'efficacité, ainsi que d'abandons de tâches de faible ampleur et réductions de dépenses. Ces mesures ont été en partie suspendues, le Parlement ayant décidé, en 2011, de ne pas entrer en matière sur le programme de consolidation.

- Les autres mesures découlant du réexamen des tâches qui exigent des réformes plus complexes et davantage de temps pour la planification détaillée et la mise en œuvre sont traitées dans le cadre de projets séparés. Le rapport du 14 avril 2010 concernant la mise en œuvre portait principalement sur ces mesures, qui sont au nombre de 25. Le Conseil fédéral présente chaque année l'état de mise en œuvre de ces mesures dans le compte d'Etat.

En plus de ces quelque 80 mesures, de vastes projets de réformes existent dans divers groupes de tâches. Ces projets ne font pas partie du réexamen des tâches, mais ils sont mentionnés dans le rapport concernant la mise en œuvre. Ils ont trait, par exemple, au nouveau modèle de gestion de la Confédération, destiné à remplacer le modèle actuel de gestion duale (GMEB et pilotage usuel par le biais des ressources), aux réformes prévues en matière de financement des infrastructures ferroviaires et à la restructuration accélérée du paysage suisse des hautes écoles visée à travers la loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE).

Etat de la mise en œuvre à fin 2011

Le tableau ci-après présente une vue d'ensemble de l'état de la mise en œuvre des 25 mesures complexes du réexamen des tâches ainsi que les étapes prévues pour 2012. Dans leur majorité, les réformes ont franchi les étapes prévues pour 2011 et gardent le cap fixé. Les retards, corrections dans l'obtention de l'effet d'allègement recherché ou autres difficultés de mise en œuvre sont commentés à la fin du tableau. Concrètement, les mesures peuvent être regroupées de la manière suivante, dans l'optique des progrès de leur mise en œuvre:

- Diverses mesures ont été réalisées ou soumises au Parlement pour délibération. Ainsi, au cours de l'exercice sous revue, il a été possible de conclure provisoirement deux projets importants, en adoptant les messages relatifs au financement et à l'extension de l'infrastructure ferroviaire (FIF, mesure 18) et à l'adaptation de l'arrêté sur le réseau des routes nationales (NEB, 19). De même, les délibérations parlementaires sont en cours à propos de la nouvelle réglementation sur la prévention et la promotion de la santé (16). Par ailleurs, le Parlement a déjà décidé de l'externalisation de METAS (24); celle-ci interviendra au 1^{er} janvier 2013. En outre, deux mesures mineures relevant de la compétence du Conseil fédéral ont pu être appliquées au cours de l'exercice écoulé (réduction du nombre de commissions extraparlamentaires (6) et potentiels de synergie dans les services civils de renseignement (13)). De même, la mesure dans le domaine des sports (15) est déjà largement réalisée. Depuis 2010 déjà, des charges supplémentaires ont pu être évitées dans les domaines du corps des gardes-frontières (8) et de la mise en œuvre sans incidence financière des plans d'action pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (25), même s'il faut s'attendre dans ce dernier domaine à des charges supplémentaires liées à la stratégie énergétique 2050.

- Pour de nombreuses autres mesures, les étapes fixées pour 2011 ont pu être franchies. Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision totale de la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (14) et a réalisé une consultation sur la modification de la loi sur la météorologie (externalisation de MétéoSuisse (4)). Par ailleurs, il a fait avancer diverses réformes relevant de son propre domaine de l'administration (notamment la réalisation du projet informatique INSIEME de l'AFC (1), les augmentations d'efficacité dans l'informatique (2), la rationalisation du portefeuille pour les bâtiments civils (3) ou la révision de la réglementation sur le départ à la retraite de certaines catégories de personnel 7). De légers retards ont été enregistrés notamment quant à l'orientation future de l'ISDC (9), aux optimisations du réseau extérieur (10) et aux réformes de l'OAT (remplacement de liaisons ferroviaires par un service de bus, 20). La mesure relative au développement de la politique de sécurité (12) a subi, en raison de l'arrêt de planification du Parlement concernant le rapport sur l'armée 2010, d'importantes adaptations de contenu qui provoquent des retards; mais le Conseil fédéral soumettra en 2013 une proposition sur l'évolution future de l'armée.
- En revanche, quelques mesures (partielles) ont dû être abandonnées, parce que les Chambres fédérales ont fixé d'autres priorités (mise en œuvre de normes de construction dans le trafic ferroviaire concernant l'égalité des personnes handicapées 21), parce qu'elles ne pouvaient pas être réalisées à l'avantage du budget fédéral (réforme du financement des prêts FIPOI 11), ou parce qu'elles étaient contraires aux intérêts cantonaux (financement du recensement de données géographiques 5).

Les mesures restantes du réexamen des tâches seront poursuivies par les Départements conformément au plan de mise en œuvre du Conseil fédéral et aux étapes actualisées. Les mesures et réformes du réexamen des tâches doivent également contribuer aux futurs programmes d'économie visant à alléger le budget fédéral, notamment au programme d'économie envisagé par le Conseil fédéral en février 2012.

Le volume d'allègement envisagé de 1,3 milliard reste réaliste. Mais il doit être interprété avec la prudence requise: de nombreuses mesures servent avant tout à éviter des charges supplémentaires et ne permettent donc pas de faire des économies par rapport à la planification financière actuelle: citons comme exemples les messages sur l'adaptation de l'arrêté sur le réseau des routes nationales et sur le FIF ou les mesures dans le domaine des sports et du Cgfr, qui permettent d'éviter plus de 800 millions de charges supplémentaires. Ces mesures contribuent également à équilibrer le budget fédéral à moyen terme. Jusqu'ici, les économies par rapport à la planification financière ont notamment résulté d'augmentations de l'efficacité dans le domaine de l'informatique (52 mio) et de la réduction du nombre de commissions extraparlimentaires axées sur les questions de société (0,1 mio). Dans l'optique des pressions continues exercées sur le budget fédéral, le Conseil fédéral a décidé que les allègements réalisés devraient par principe être utilisés de façon à profiter au budget, c'est-à-dire à réaliser des économies, et ne servir à effectuer d'autres tâches que dans des cas exceptionnels.

Mesures d'allègement arrêtées

Le tableau présente, pour chaque projet, les économies que le Conseil fédéral a (en partie) arrêtées de sa propre compétence ou qu'il a transmises au Parlement.

Chiffre Titre/mesure		Dép.	Prévu		Effectif		
			Mesure d'allègement prévue	Année	Mesure d'allègement arrêtée	Plen effet pour la 1 ^{re} fois	Statut
2	Meilleur rendement dans le domaine des TIC	DFF	20 mio	2014	58 mio	2012–2016	Décision partielle
3	Réduction du portefeuille des constructions civiles de la Confédération	DFF	12 mio	2015	2,9 mio	2012–2016	Décision partielle
5	Participation financière des cantons à la collecte de géodonnées	DDPS	1,5 mio	2015	0 (1,5 mio)	2015	Mesure abandonnée (mesure de
6	Examen d'une réduction du nombre des commissions extraparlimentaires dans le domaine social	ChF	n.q.	–	0,1 mio	2013	Mesure liquidée
8	Stabilisation des effectifs du Corps des gardes-frontière (Cgfr)*	DFF	30 mio*	2011	25 mio*	2012	Mesure liquidée
11	Réforme du financement des prêts à la FIPOI	DFAE	n.q.	–	0	–	Mesure abandonnée
13	Exploitation des synergies dans le domaine des services civils de renseignement	DDPS	n.q.	–	0	–	Mesure liquidée
15	Stabilisation de l'offre de Jeunesse+Sport et limitation de l'accès aux études à la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM)	DDPS	8 mio*	2011	8 mio*	2011	Décision partielle
16	Révision de la réglementation dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé	DFI	7,5 mio	2014	7,5 mio	2014	Chambres fédérales
18	Financement accru par l'utilisateur dans le domaine du trafic	DETEC	n.q.	–	500 mio*	2013–2017	Chambres fédérales
19	Modification de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales: compensation intégrale des charges supplémentaires	DETEC	305 mio*	2014	305 mio*	2014	Chambres fédérales
24	Externalisation de l'Office fédéral de métrologie (METAS)	DFJP	1 mio	2014	2 mio	2014–2016	Chambres fédérales
25	Application des plans d'action pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables sans incidence sur le budget	DETEC	14 mio*	2011	14 mio*	2011	Mesure liquidée
Total des mesures d'allègement arrêtées et des évitements de charges supplémentaires			> 400 mio		924 mio		

* = Evitement de charges supplémentaires

n.q. = non quantifiable

Ch.	Titre/mesure	Dép.	Allègement à partir de	Étapes franchies en 2011 (état fin janvier 2012)	Prochaines étapes (sauf mention contraire: en 2012)
1	Programme INSEME: remplacement des applications informatiques de l'AFC	DFF	2014: 6 mio 2015: 10 mio	Le projet informatique a pu être mis en œuvre en respectant les délais actualisés. Il enregistre cependant un retard d'une année et demie par rapport à l'ancien calendrier.	Poursuite du projet informatique (mise en œuvre de la version d'affaire prévue)
2	Meilleur rendement dans le domaine des TIC: – Stratégie en matière de télécommunication – Centralisation des FP TIC – Cyberadministration et finances	DFF	2013: 5 mio 2014: 20 mio	La stratégie en matière de télécommunication (stratégie en matière de téléphonie et de transmission de données) a été adoptée (voir les explications figurant dans les notes de bas de page). La réorganisation de la gestion et du pilotage des TIC a pris fin avec la révision de l'ordonnance sur l'informatique dans l'administration fédérale (OIAF); le rapport demandant de classer la motion Noser (07.3452) a été transmis.	Mise en œuvre des stratégies en matière de télécommunication dans les secteurs de la transmission des données et de la téléphonie (2012–2015) Introduction de services standard dans le domaine des TIC: 2012: arrêté du Conseil fédéral concernant l'introduction 2013/2014: introduction des services Mise en place généralisée de la réception et de l'émission de factures par voie électronique
3	Réduction du portefeuille des constructions civiles de la Confédération	DFF	2015: 12 mio	Le Conseil fédéral a décidé de la marche à suivre s'agissant des immeubles d'habitation (douanes: vente des immeubles qui ne sont plus utilisés; étranger: vente des immeubles dans les régions où un marché immobilier existe et où il n'est pas impératif d'accéder à la propriété pour des raisons de sécurité). Les économies s'élèveront à 3 millions par année après la clôture des ventes. Optimisation des laboratoires: certains sous-projets ont pu être achevés.	Mise en œuvre de l'arrêté du Conseil fédéral (années 2012 à 2015: vente du portefeuille immobilier désigné) Poursuite des sous-projets restants (2012–2013)
4	Réorientation de MétéoSuisse	DFI	n. q.	La procédure de consultation portant sur la révision de la loi sur la météorologie est close (externalisation de MétéoSuisse, qui devient un établissement de droit public de la Confédération).	Message concernant la révision totale de la loi sur la météorologie
5	Participation financière des cantons à la collecte de données géographiques	DDPS	2015: 1,5 mio	La position des cantons dans ce dossier a fait l'objet d'une analyse approfondie. Or, ceux-ci ne sont que dans une moindre mesure disposés à participer financièrement à la collecte des géodonnées. Il a donc fallu renoncer à la révision de la loi sur la géoinformation (LGéo). Le DDPS va élaborer une mesure de remplacement.	–
6	Examen d'une réduction du nombre des commissions extraparlimentaires dans le domaine social	ChF	n. q.	L'examen est achevé et les conclusions ont été approuvées par le Conseil fédéral. 12 commissions ont été dissoutes, d'autres ont été fusionnées ou rattachées à un autre groupe organisationnel. Il en résulte un allègement de 0,1 million.	–
7	Réexamen des réglementations relatives à l'âge de la retraite pour certaines catégories de personnel	DFF	n. q.	Le Conseil fédéral a défini les grands axes de la mesure. Une solution d'assurance devrait remplacer les réglementations en vigueur jusqu'ici en ce qui concerne l'âge de la retraite (voir les explications figurant en note de bas de page).	Arrêté du Conseil fédéral relatif aux modifications d'ordonnance nécessaires
8	Stabilisation des effectifs du Corps des gardes-frontière (Cgfr)	DFF	2011: 30 mio*	Le rapport répondant au postulat de la Commission de gestion CE (10.3888) a été transmis. La motion Fehr (08.3510) «Augmentation des effectifs du Corps des gardes-frontière et amélioration du statut de ces derniers» a fait l'objet d'une proposition de classement (voir les explications figurant en note de bas de page).	Adoption du rapport répondant au postulat de la Commission de gestion CE (10.3888) «Examen en vue d'une abrogation de la disposition prévoyant un effectif minimal du Corps des gardes-frontière dans l'arrêté fédéral relatif à Schengen»
9	Orientation future de l'Institut suisse de droit comparé (ISDC)	DFJP	n. q.	Le dossier est prêt, mais son examen n'est pas totalement terminé. Le Conseil fédéral n'a pas encore pris sa décision.	ACF concernant l'orientation future
10	Optimisation du réseau extérieur	DFAE	2014: 30 mio	Le groupe interdépartemental a effectué un examen préalable. La discussion au sein du Conseil fédéral est en cours.	Discussion au sein du Conseil fédéral au sujet de la structure du réseau extérieur
11	Réforme du financement des prêts à la FIPOI	DFAE	n. q.	La mesure consistant à alléger le budget à moyen terme s'étant révélée inappropriée, le Conseil fédéral a décidé de la classer.	–

Ch.	Titre/mesure	Dép.	Allègement à partir de	Etapes franchies en 2011 (état fin janvier 2012)	Prochaines étapes (sauf mention contraire: en 2012)
12	Poursuite de la politique de sécurité	DDPS	n.q.	Dans son arrêté relatif au rapport sur l'armée 2010, le Parlement a fixé les valeurs de référence pour le futur de l'armée. Celles-ci entraînent des variations dans les priorités de la présente mesure; le DDPS doit cependant montrer quelles mesures d'économie dans le domaine de l'exploitation permettront de financer le profil de prestations visé. Le Parlement a chargé le Conseil fédéral de lui présenter, d'ici à fin 2013 au plus tard, un message sur les modifications à apporter aux bases légales en vue du développement de l'armée.	2012: discussion au sein du Conseil fédéral au sujet du concept relatif aux prestations du modèle de l'armée selon l'arrêté du Parlement 2013: message relatif au développement de l'armée
13	Exploitation des synergies dans le domaine des services civils de renseignement	DDPS	n.q.	Le Conseil fédéral a décidé d'affecter à l'élargissement du catalogue de prestations du Service de renseignement de la Confédération (SRC) les gains de synergie liés au regroupement du Service d'analyse et de prévention (SAP) et du Service du renseignement stratégique (SRS). La mesure a donc été mise en œuvre, mais aucun allègement budgétaire n'en a découlé.	–
14	Fixation d'un ordre de priorités dans les activités de recherche du secteur public	DFI/DFE	2014: 30 mio	Le message sur la révision totale de la LERI a été transmis.	2012: rapport au Conseil fédéral sur les variantes dans la mise en œuvre d'un ordre de priorités dans les activités de recherche du secteur public 2013: entrée en vigueur de la LERI. Mise en œuvre progressive des différentes composantes de la mesure.
15	Stabilisation de l'offre de Jeunesse+Sport et limitation de l'accès aux études à la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM)	DDPS	2011: 8 mio*	Ouverture de la procédure de consultation sur les différentes modifications d'ordonnance consécutives à l'adoption de la loi sur l'encouragement du sport, limitation de l'accès à la HEFSM incluse. Poursuite du moratoire sur les admissions J+S. Cette mesure a permis d'éviter des charges supplémentaires.	Adoption par le DDPS de la nouvelle ordonnance sur la HEFSM
16	Révision de la réglementation dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé	DFI	2014: 7,5 mio	Poursuite des débats parlementaires sur la loi sur la prévention (voir les explications figurant en note de bas de page)	Vote final sur la loi sur la prévention à la fin de l'année 2012 au plus tôt
17	Réforme complète des rentes de l'AVS et révision de la réglementation concernant la contribution de la Confédération	DFI	2020: >500 mio*	Le projet d'amélioration de l'application de l'AVS a été mis en vigueur. En outre, les préparatifs liés à la prochaine révision de l'AVS ont débuté.	2012: fixation des fondements pour la prochaine révision de l'AVS 2013: consultation relative au nouveau train de réformes
18	Financement accru par l'utilisateur dans le domaine du trafic	DETEC	n.q.	La consultation concernant le projet «Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire» (FAIF) est close et le message y relatif a été adopté en janvier 2012. Par le biais de l'augmentation du prix du sillonn et du plafonnement de la déduction des frais de transport dans l'impôt fédéral direct, les utilisateurs de l'infrastructure ferroviaire sont plus impliqués dans le financement de cette infrastructure (voir les explications figurant en note de bas de page).	2012: débats parlementaires 2013: Arrêté fédéral 2014: Décision populaire
19	Modification de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales: compensation intégrale des charges supplémentaires	DETEC	2014: 305 mio*	Le message relatif à l'adaptation de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales (NAR) a été transmis. Les dépenses supplémentaires engendrées par le NAR au niveau de la Confédération doivent être compensées par une réduction des contributions versées aux cantons pour les routes principales ainsi que par une augmentation de la redevance pour l'utilisation des routes nationales (voir les explications figurant en note de bas de page).	2012: délibérations parlementaires relatives au NAR 2013: arrêté fédéral sur le NAR
20	Réforme du trafic régional des voyageurs (TRV): transfert du rail au bus	DETEC	n.q.	Afin de simplifier les démarches administratives, le projet a été intégré aux modifications d'ordonnance effectuées dans le cadre de la réforme des chemins de fer 2. Bien que le projet ait été reporté de quelques mois à la suite de cette intégration, les décisions y relatives pourront être prises en 2012 comme prévu.	Approbation du projet

Ch.	Titre/mesure	Dép.	Allègement à partir de	Étapes franchies en 2011 (état fin janvier 2012)	Prochaines étapes (sauf mention contraire: en 2012)
21	Fixation de priorités pour l'application des normes de construction dans le transport ferroviaire	DETEC	2012: 30 mio* 2013: 40 mio* 2014: 60 mio* 2015: 70 mio*	A la suite de la transmission par les deux conseils de la motion Kiener Nellen «Renoncer à une mesure absurde, visant prétendument à réaliser des économies au détriment des personnes handicapées et des personnes âgées» (11.3442), la consultation concernant la modification de la loi sur l'égalité pour les handicapés n'a pas eu lieu et la mesure a été suspendue dans ce domaine (voir les explications figurant en note de bas de page).	Dans le domaine de la sécurité des tunnels ferroviaires, la mesure a été mise en œuvre dans le cadre de la convention sur les prestations passée avec les chemins de fer.
22	Délégation de la surveillance du trafic aérien à un organisme financé par une taxe	DETEC	2015: 50 mio	Les travaux de préparation de la consultation sont en cours.	2012: consultation concernant la LA 2013: adoption du message relatif à la LA
23	Abandon du subventionnement des nouvelles stations d'épuration	DETEC	2013: 20 mio* 2014: 30 mio*	La motion subséquente de la CEATE-CE (10.3635) «Substances en traces dans les eaux usées. Financement de leur élimination selon le principe du pollueur-payeur» a été transmise et le Conseil fédéral a été chargé d'élaborer le projet de loi correspondant (voir les explications figurant en note de bas de page)	2012: Consultation concernant le projet de message 2013: Message
24	Externalisation de l'Office fédéral de métrologie (METAS)	DFJP	2014: 1 mio	Le Parlement a adopté les lois sur la métrologie (LMétr) et sur l'Institut fédéral de métrologie (LIFM). Les allègements budgétaires visés, qui s'élèveront à 2 millions à partir de 2016, seront concrétisés lors de la préparation à l'autonomisation.	2013: au 1.1.2013, transformation du METAS en un établissement autonome de la Confédération
25	Application des plans d'action pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables sans incidence sur le budget	DETEC	2011: 14 mio*	La mesure a été mise en œuvre en 2010. La Stratégie énergétique 2050 devrait cependant engendrer certaines charges supplémentaires dans ce domaine.	–

* = Évitements de charges supplémentaires
n. q. = non quantifiable

Notes

2 Le programme de consolidation 2012/2013 a permis de réaliser des économies de 51,9 millions dans le domaine de l'informatique (efforts d'économies 23, dès 2013). D'autres économies sont prévues. Ainsi, la stratégie en matière de téléphonie devra être mise en œuvre d'ici 2015 (suppression du système de téléphonie classique et introduction d'une solution intégrée pour la communication et la collaboration au niveau des postes de travail électroniques conformément au programme CCU); la stratégie en matière de transmission de données devra également être réalisée dans les mêmes délais. Avec l'achèvement du programme CCU, les coûts d'exploitation du domaine de la téléphonie devraient diminuer de 6 millions chaque année à partir de 2016. La mise en œuvre de la nouvelle stratégie de la Confédération en matière de TIC pour les années 2012 à 2015 devrait permettre d'améliorer encore les rendements; cependant, les économies correspondantes seront (en partie) absorbées par la hausse de la demande, de telle sorte qu'il n'est actuellement pas possible de chiffrer l'effet de la diminution nette des charges.

7 A moyen terme, les allègements du budget de la Confédération devraient s'élever à des dizaines de millions de francs. On s'attend néanmoins à ce que des coûts transitoires soient générés durant les premières années de mise en œuvre de la nouvelle solution.

8 Dans le cadre de son rapport du 26 janvier 2011, le Conseil fédéral a fait état d'un besoin de 35 postes supplémentaires au Cgfr. Une partie de ces postes supplémentaires ont pu être créés dans le cadre des budgets 2011 et 2012. Toutefois, dans l'optique du Conseil fédéral, un relèvement des effectifs de l'ordre de 200 à 300 postes, tel que le demandait à l'origine la motion Fehr (08.3510), n'est pas nécessaire. Au mois de janvier 2012, la motion a fait l'objet d'une proposition de classement. Les objectifs budgétaires visés par la mesure ayant été largement atteints, celle-ci est close.

16 Le Conseil national a approuvé le projet de loi le 12 avril 2011. La création d'un Institut suisse pour la prévention et la promotion de la santé a alors été refusée, et la mise en œuvre de la loi sur un repositionnement de la Fondation Promotion Santé Suisse a été envisagée. En revanche, le Conseil des Etats n'est pas entré en matière sur le projet le 8 décembre 2011. La question de savoir si et dans quelle mesure les allègements budgétaires visés pourront être réalisés reste ouverte au vu de l'avancement actuel des débats parlementaires.

18 Avec le projet FAIF, les utilisateurs de l'infrastructure ferroviaire sont plus impliqués dans le financement de cette infrastructure. D'une part, les prix du sillonn augmentent de 300 millions (200 mio à partir de 2013, et 100 mio à partir de 2017) et, d'autre part, les frais de transport seront déduits sous la forme d'un forfait, ce qui engendrera des recettes supplémentaires de 200 millions et permettra de couvrir les coûts supplémentaires supportés par les utilisateurs s'élèvera à 500 millions de francs environ. Sans le projet FAIF, ces charges auraient notamment grevé le budget de la Confédération ou retardé les travaux d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire.

19 Par le biais de son message du 18 janvier 2012 concernant l'adaptation de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales et son financement, le Conseil fédéral a fourni au Parlement des explications concernant le mode de financement qu'il désire appliquer à la reprise de nouvelles routes dans le réseau des routes nationales afin d'éviter des charges supplémentaires pour le budget fédéral. Les contributions versées aux cantons pour les routes principales doivent être réduites de 30 millions. Les 275 millions restants devront être financés par une augmentation de la redevance pour l'utilisation des routes nationales (vignette). Cependant, la redevance ne doit être augmentée que lorsque le solde du financement spécial de la route est inférieur à 1 milliard.

21 Dans le domaine de la sécurité des tunnels ferroviaires, les directives portant sur le respect des normes minimales prévoient un délai de mise en œuvre allant jusqu'à 2019 pour les tunnels ferroviaires existants. L'application par étapes se déroule selon le programme présenté aux chemins de fer à la fin de l'année 2011 et dans le cadre des conventions de prestations. La portée originelle de la mesure (qui vise à éviter les charges supplémentaires) est réduite de 5 à 10 millions en raison du renoncement à modifier la loi sur l'égalité pour les handicapés.

23 La révision de l'ordonnance sur la protection des eaux (substances en traces dans les eaux usées: financement de leur élimination selon le principe du pollueur-payeur) permet, selon le projet de message, d'éviter des charges supplémentaires de l'ordre de 45 millions.

Table des matières

	Page
A Aperçu	69
A01 Clôture des comptes de la Confédération (budget ordinaire)	69
A02 Budget extraordinaire (compte de financement)	70
A03 Exigences du frein à l'endettement	71
B Compte de financement	73
B1 Recettes par groupe de comptes	
B11 Recettes par groupe de comptes	73
B12 Evolution des recettes par groupe de comptes	74
B13 Structure des recettes par groupe de comptes	75
B2 Dépenses par groupe de comptes	
B21 Dépenses par groupe de comptes	76
B22 Evolution des dépenses par groupe de comptes	78
B23 Structure des dépenses par groupe de comptes	80
B3 Dépenses par groupe de tâches	
B31 Dépenses par groupe de tâches	82
B32 Evolution des dépenses par groupe de tâches	84
B33 Structure des dépenses par groupe de tâches	86
B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2011/2010	88
B4 Dépenses et recettes des fonds affectés	
B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	90
B42 Fonds affectés enregistrés sous le capital propre	92
B43 Financement spécial pour la circulation routière	93
C Compte de résultats	95
C01 Revenus par groupe de comptes	95
C02 Charges par groupe de comptes	96
C03 Evolution des revenus et des charges par groupe de comptes	98
C04 Structure des revenus et des charges par groupe de comptes	99
C05 Revenus et charges par département 2011/2010	100
D Bilan	103
D01 Détail du bilan	103
D02 Prêts par unité administrative	106
D03 Participations par unité administrative	109
D04 Dette à court et à long terme	112

	Page
E Trésorerie fédérale	113
E01 Dette sur le marché monétaire et le marché des capitaux, coût moyen de la dette	113
E02 Publication de la dette sur le marché monétaire	114
E03 Publication des emprunts	115
E04 Charge d'intérêts nette	116
E05 Instruments financiers dérivés	116
F Personnel	117
F01 Rétribution du personnel, cotisations de l'employeur et effectifs	117
F02 Détails relatifs aux charges de personnel	118
F03 Rétribution maximale en 2011 par classe de salaire	119

A01 Clôture des comptes de la Confédération (budget ordinaire)

mio CHF	Compte de financement			Compte de résultats			Bilan	
	Solde de financement ordinaire	Recettes ordinaires	Dépenses ordinaires	Résultat ordinaire	Revenus ordinaires	Charges ordinaires	Capital propre	Dette brute
2011	1 912	64 245	62 333	3 013	65 693	62 680	-27 400	110 516
2010	3 568	62 833	59 266	4 139	63 523	59 385	-29 502	110 561
2009	2 721	60 949	58 228	6 420	64 146	57 726	-33 869	110 924
2008	7 297	63 894	56 598	7 461	64 047	56 587	-41 187	121 771
2007	4 127	58 092	53 965	3 711	58 000	54 289	-81 742	120 978
2006	2 534	54 911	52 377	2	55 230	55 228	-91 010	123 593
2005	-121	51 282	51 403	-2 646	51 871	54 517	-94 208	130 339
2004	-1 656	48 629	50 285	-5 721	49 037	54 758	-92 910	126 685
2003	-2 801	47 161	49 962	-6 905	47 435	54 340	-86 568	123 711
2002	-2 629	47 405	50 033	-6 449	46 815	53 264	-79 663	122 366
2001	-225	48 911	49 135	-4 862	46 914	51 776	-76 055	106 813
2000	3 970	51 101	47 131	964	50 616	49 653	-70 423	108 108
1999	-2 352	43 016	45 368	-4 153	43 353	47 506	-71 968	102 254
1998	-858	44 134	44 992	-1 678	45 262	46 941	-52 917	109 620
1997	-5 269	38 852	44 122	-5 375	38 343	43 718	-52 581	97 050
1996	-3 743	39 477	43 220	-5 003	39 429	44 431	-47 206	88 418
1995	-3 263	37 266	40 528	-5 014	37 400	42 415	-41 583	82 152
1994	-5 102	36 239	41 341	-5 693	36 623	42 316	-36 569	75 714
1993	-7 818	32 782	40 600	-6 251	33 617	39 868	-30 875	67 513
1992	-2 863	34 953	37 816	-4 031	35 515	39 545	-24 624	55 296
1991	-2 012	33 490	35 501	-3 122	34 091	37 213	-20 594	43 915
1990	1 058	32 673	31 616	-301	32 933	33 234	-17 493	38 509

Remarques:

- Revenus ordinaires et charges ordinaires jusqu'en 2006 (avant l'introduction du NMC) selon le compte statistique de résultats
- Jusqu'en 2006 (avant l'introduction du NMC), le capital propre comprenait le découvert du bilan. Depuis l'introduction du NMC (2007), s'ajoutent au découvert du bilan les fonds affectés enregistrés sous le capital propre, les fonds spéciaux et les réserves provenant d'enveloppes budgétaires.

A02 Budget extraordinaire (compte de financement)

Budget extraordinaire au sens du frein à l'endettement

mio CHF		Compte de financement	
		Recettes extraordinaires	Dépenses extraordinaires
		19 942	21 724
2011	Vente de Sapomp Wohnbau AG	256	Contribution d'assainissement de la CP CFF
	Vente d'actions Swisscom	34	Attribution extraordinaire au fonds d'infrastructure
2010	–	–	Redistribution de la taxe CO ₂ sur les combustibles
2009	Emprunt à conversion obligatoire de l'UBS	6 807	–
	Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	217	
2008	Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	219	Emprunt à conversion obligatoire de l'UBS
	Reprise de Swiss par Lufthansa	64	Fonds d'infrastructure
			Domaine de l'asile et des réfugiés
			Passage à la RPT
			PUBLICA
2007	Vente d'actions Swisscom	754	Recettes de la vente d'or
2006	Vente d'actions Swisscom	3 203	–
2005	Vente d'actions Swisscom	1 350	–
	Recettes de la vente d'or	7 038	
2004	–	–	Réserves mathématiques, PPRS de la Poste
			Réserves mathématiques, prof. des EPF
			Réserves mathématiques, Skyguide
			Augmentation du capital-actions de Skyguide
2003	–	–	–

Budget extraordinaire avant l'introduction du frein à l'endettement

mio CHF		Compte de financement	
		Recettes extraordinaires	Dépenses extraordinaires
2002	Vente d'actions Swisscom	3 703	Maintien du service aérien
2001	Recettes provenant de concessions UMTS	203	Maintien du service aérien
2000	Recettes provenant de concessions WLL	582	–
1999	–	–	Programme conjoncturel 1997
1998	Entrée en Bourse de Swisscom	2 940	Concentration de paiements pour les CFF
1997	–	–	–
1996	–	–	Concentration de paiements pour réduction de primes LAMal

Remarque: le frein à l'endettement a été appliqué pour la première fois dans le budget 2003. Les transactions extraordinaires au sens du frein à l'endettement ont depuis lors été autorisées par le Parlement. La liste des transactions extraordinaires avant l'introduction du frein à l'endettement est présentée uniquement à des fins statistiques. Elle ne permet pas de juger de la situation ultérieure.

A03 Exigences du frein à l'endettement

mio CHF	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
1 Recettes totales	58 846	64 177	67 973	62 833	62 423	64 535	1 702	2,7
2 Recettes extraordinaires	754	283	7 024	–	–	290		
3 Recettes ordinaires [3=1-2]	58 092	63 894	60 949	62 833	62 423	64 245	1 412	2,2
4 Facteur conjoncturel	0,974	0,983	1,018	1,013	1,013	1,007	-0,006	
5 Plafond des dépenses totales (art. 13 LFC) [5=3x4]	56 582	62 808	62 046	63 650	63 234	64 695	1 045	1,6
6 Excédent conjoncturel requis/ déficit autorisé [6=3-5]	1 510	1 086	-1 097	-817	-811	-450		
7 Dépenses extraordinaires (art. 15 LFC)	7 038	11 141	–	427	1 998	1 998		
8 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17 LFC, découvert du compte de compensation)	–	–	–	–	–	–		
9 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17b LFC, découvert du compte d'amortissement)	–	–	–	–	–	–		
10 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17c LFC, économies à titre préventif)	–	–	–	416	166	166		
11 Dépenses maximales autorisées [11=5+7-8-9-10]	63 619	73 949	62 046	63 662	65 067	66 527	2 865	4,5
12 Dépenses totales selon C/B	61 003	67 739	58 228	59 693	65 067	64 331	4 638	7,8
13 Différence (art. 16 LFC) [13=11-12]	2 616	6 210	3 818	3 969	0	2 197		

A03 Compte de compensation

mio CHF	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
14 Solde du compte de compensation au 31.12. de l'année précédente	–	2 616	8 827	12 645	15 614		
15 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17 LFC, découvert du compte de compensation) [=8]	–	–	–	–	–		
16 Différence (art. 16 LFC) [=13]	2 616	6 210	3 818	3 969	2 197		
17 Total intermédiaire [17=14+15+16]	2 616	8 827	12 645	16 614	17 811	1 197	7,2
18 Réduction du compte de compensation (art. 66 LFC)							
19 Entrée en vigueur de la règle complétant le frein à l'endettement (art. 66 LFC)	–	–	–	-1 000	–		
20 Solde du compte de compensation au 31.12. [20=17+18+19]	2 616	8 827	12 645	15 614	17 811	2 197	14,1

A03 Compte d'amortissement

mio CHF	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
21 Solde du compte d'amortissement au 31.12 de l'année précédente	–	–	–	–	416		
22 Dépenses extraordinaires (art. 17a LFC)	–	–	–	–	1 998		
23 Recettes extraordinaires (art. 17a LFC)	–	–	–	–	290		
24 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17b LFC, découvert du compte d'amortissement) [=9]	–	–	–	–	–		
25 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17c LFC, économies à titre préventif) [=10]	–	–	–	416	166		
26 Solde du compte d'amortissement au 31.12 [26=21-22+23+24+25]	–	–	–	416	-1 127	-1 542	-371,1

B11 Recettes par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs.	%
Recettes ordinaires	58 092	63 894	60 949	62 833	62 423	64 245	1 412	2,2
Recettes fiscales	53 336	58 752	55 890	58 157	57 268	58 996	840	1,4
Impôt fédéral direct	15 389	17 513	17 877	17 886	17 547	17 891	5	0,0
Impôt anticipé	4 230	6 460	4 380	4 723	3 707	4 861	137	2,9
Droits de timbre	2 990	2 975	2 806	2 855	2 750	2 857	2	0,1
Taxe sur la valeur ajoutée	19 684	20 512	19 830	20 672	21 450	21 642	970	4,7
Autres impôts à la consommation	7 380	7 517	7 279	7 602	7 448	7 341	-261	-3,4
Impôts sur les huiles minérales	5 086	5 222	5 183	5 134	5 105	5 020	-114	-2,2
Impôt sur le tabac	2 186	2 186	1 987	2 356	2 235	2 208	-148	-6,3
Impôt sur la bière	107	110	110	112	108	113	1	0,6
Redevances sur la circulation	2 016	2 137	2 114	2 210	2 150	2 323	113	5,1
Impôt sur les véhicules automobiles	358	363	312	373	360	408	35	9,5
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	322	333	351	347	340	360	12	3,5
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 336	1 441	1 452	1 490	1 450	1 555	65	4,4
Droits de douane	1 040	1 017	1 033	1 079	1 020	1 046	-33	-3,1
Impôt sur les maisons de jeu	449	455	415	381	405	376	-5	-1,3
Taxes d'incitation	156	163	151	748	791	660	-88	-11,8
Taxe d'incitation sur les COV	127	135	124	123	125	127	3	2,8
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	0	0	0	-	-	-	-	-
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	28	28	27	36	36	35	0	-1,2
Taxe sur le CO2 sur les combustibles	-	-	-	589	630	498	-91	-15,4
Autres recettes fiscales	3	3	4	0	-	-	0	-100,0
Patentes et concessions	1 345	1 331	1 354	1 391	1 335	1 410	19	1,3
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	223	235	246	243	264	269	26	10,9
Distribution du bénéfice de la BNS	833	833	833	833	833	833	0	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	45	42	53	74	42	54	-20	-27,5
Recettes de la vente aux enchères de contingents	193	196	187	209	168	221	12	5,8
Autres patentes et concessions	50	25	35	32	28	33	0	1,4
Recettes financières	1 280	1 719	1 608	1 233	1 597	1 601	368	29,8
Recettes d'intérêts	664	715	535	360	793	369	9	2,4
Placements financiers	329	298	34	11	69	24	13	110,6
Prêts	146	180	240	67	449	64	-3	-4,5
Avances au fonds FTP	181	226	177	204	202	193	-12	-5,7
Autres recettes d'intérêts	9	11	84	77	73	88	11	14,1
Bénéfices de change	92	91	49	82	-	169	87	106,0
Recettes de participations	509	905	771	790	800	838	48	6,0
Autres recettes financières	15	8	254	1	3	226	225	n.d.
Autres recettes courantes	1 766	1 840	1 802	1 720	1 597	1 645	-75	-4,4
Compensations	1 391	1 441	1 396	1 272	1 192	1 200	-72	-5,7
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	138	140	148	155	160	157	2	1,3
Emoluments	293	305	227	217	224	225	8	3,9
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	73	78	79	78	66	76	-2	-2,5
Ventes	201	183	148	128	88	101	-27	-21,1
Remboursements	113	186	198	108	109	132	24	22,3
Fiscalité de l'épargne UE	121	147	166	120	135	97	-23	-19,2
Autres compensations	451	402	430	466	410	411	-55	-11,8
Recettes diverses	375	399	406	447	405	445	-3	-0,6
Recettes provenant d'immeubles	320	354	348	376	358	361	-15	-4,1
Autres recettes diverses	56	45	59	71	46	84	13	17,8
Recettes d'investissement	365	252	295	333	627	593	261	78,4
Vente d'immobilisations corporelles	74	46	74	78	46	45	-33	-42,2
Remboursement de prêts	289	202	212	237	410	186	-50	-21,3
Autres recettes d'investissement	1	4	9	18	171	362	344	n.d.

n.d.: non disponible

B12 Evolution des recettes par groupe de comptes

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Recettes ordinaires	2,7	3,7	2,3	5,3	2,5
Recettes fiscales	2,4	5,0	2,7	5,3	2,6
Impôt fédéral direct	4,7	6,3	4,2	5,5	3,8
Impôt anticipé	-16,0	-5,1	-0,3	26,7	3,5
Droits de timbre	-3,1	16,4	-4,3	3,3	-1,1
Taxe sur la valeur ajoutée	5,6	4,9	3,3	3,5	2,4
Autres impôts à la consommation	7,6	3,9	0,4	2,3	-0,1
Impôts sur les huiles minérales	7,5	3,1	0,2	1,0	-0,3
Impôt sur le tabac	8,1	6,4	0,8	5,6	0,3
Impôt sur la bière	8,8	1,1	0,2	0,4	1,3
Redevances sur la circulation	6,7	15,7	15,6	9,6	3,6
Impôt sur les véhicules automobiles	—	—	-0,8	4,0	3,3
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	6,7	2,6	1,2	1,9	2,8
Redevance sur le trafic des poids lourds	6,8	0,3	40,2	17,5	3,9
Trafic combiné	—	—	—	-100,0	—
Droits de douane	-0,5	-3,3	0,0	-0,2	0,1
Impôt sur les maisons de jeu	-14,5	-12,3	300,1	24,1	-4,3
Taxes d'incitation	—	—	738,6	4,2	43,5
Taxe d'incitation sur les COV	—	—	—	5,0	0,0
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	—	—	39,0	41,8	-100,0
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	—	—	—	1,1	5,5
Autres recettes fiscales	-5,5	-16,6	-29,1	-48,8	-100,0
Patentes et concessions	-0,6	11,9	12,0	6,3	1,2
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	-5,1	-0,8	3,2	7,1	4,9
Distribution du bénéfice de la BNS	—	25,7	13,6	—	—
Accroissement de la circulation monétaire	—	—	—	—	4,4
Recettes de la vente aux enchères de contingents	—	—	—	75,0	3,3
Autres patentes et concessions	-26,5	-27,4	10,3	13,8	-10,1
Recettes financières	23,8	-8,6	-8,9	11,2	5,8
Recettes d'intérêts	18,1	-17,1	-16,6	19,2	-13,7
Placements financiers	17,0	-8,9	-28,6	30,9	-48,1
Prêts	19,6	-26,5	-2,7	-7,6	-18,5
Avances au fonds FTP	—	—	—	—	1,6
Autres recettes d'intérêts	12,2	-14,1	-10,4	-16,2	78,4
Bénéfices de change	—	—	—	—	16,4
Recettes de participations	366,0	15,3	-1,2	0,1	13,3
Autres recettes financières	—	—	-22,4	101,2	97,8
Autres recettes courantes	-5,5	-16,9	-0,4	11,3	-1,8
Compensations	4,8	-1,7	-0,5	6,4	-3,6
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	2,8	-1,2	3,3	-7,9	3,4
Emoluments	2,0	5,8	-1,9	3,6	-6,4
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	6,6	-36,4	-0,6	12,7	1,1
Ventes	0,3	-6,6	8,7	15,8	-15,8
Remboursements	4,2	-0,6	-8,1	-10,0	3,9
Fiscalité de l'épargne UE	—	—	—	—	-5,3
Autres compensations	15,0	17,7	1,1	9,9	-2,3
Recettes diverses	-11,8	-53,6	2,9	54,9	4,3
Recettes provenant d'immeubles	4,9	2,3	2,8	55,4	3,1
Autres recettes diverses	-12,2	-70,5	3,2	52,2	10,7
Recettes d'investissement	61,1	16,3	-5,9	-16,3	12,9
Vente d'immobilisations corporelles	33,0	4,7	-14,6	26,1	-11,7
Remboursement de prêts	66,2	17,2	-5,5	-20,2	-10,4
Autres recettes d'investissement	-2,2	8,9	-9,6	26,7	325,4

B13 Structure des recettes par groupe de comptes

Part en % des recettes ordinaires	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Recettes ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Recettes fiscales	86,8	89,1	90,4	92,3	92,0
Impôt fédéral direct	23,7	23,5	24,0	25,2	28,2
Impôt anticipé	8,1	7,7	5,8	7,0	8,1
Droits de timbre	5,6	6,4	6,7	5,3	4,6
Taxe sur la valeur ajoutée	29,0	32,0	34,8	35,0	32,8
Autres impôts à la consommation	14,7	14,8	13,8	13,5	11,8
Impôts sur les huiles minérales	11,2	10,9	10,1	9,4	8,2
Impôt sur le tabac	3,3	3,6	3,5	4,0	3,5
Impôt sur la bière	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Redevances sur la circulation	1,0	1,6	2,7	3,4	3,5
Impôt sur les véhicules automobiles	–	0,5	0,7	0,6	0,6
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6
Redevance sur le trafic des poids lourds	0,4	0,4	1,3	2,1	2,4
Trafic combiné	–	–	0,1	0,0	–
Droits de douane	3,4	2,4	2,1	1,9	1,7
Impôt sur les maisons de jeu	0,0	0,0	0,2	0,7	0,6
Taxes d'incitation	–	0,0	0,2	0,3	0,7
Taxe d'incitation sur les COV	–	–	0,2	0,2	0,2
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	–	0,0	0,0	0,0	0,0
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	–	–	0,0	0,1	0,1
Taxe sur le CO2 sur les combustibles	–	–	–	–	0,4
Autres recettes fiscales	1,2	0,7	0,1	0,0	0,0
Patentes et concessions	1,0	1,3	1,7	2,4	2,2
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4
Distribution du bénéfice de la BNS	0,4	0,8	1,2	1,7	1,3
Accroissement de la circulation monétaire	–	–	–	0,0	0,1
Recettes de la vente aux enchères de contingents	–	–	0,0	0,2	0,3
Autres patentes et concessions	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0
Recettes financières	3,7	3,3	2,3	1,9	2,4
Recettes d'intérêts	3,3	2,5	1,2	0,8	0,8
Placements financiers	1,4	1,2	0,5	0,4	0,1
Prêts	1,8	1,2	0,6	0,3	0,2
Avances au fonds FTP	–	–	–	0,2	0,3
Autres recettes d'intérêts	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1
Bénéfices de change	–	–	–	0,0	0,2
Recettes de participations	0,3	0,7	1,1	1,1	1,3
Autres recettes financières	–	0,0	0,0	0,0	0,2
Autres recettes courantes	7,9	3,2	2,3	2,7	2,8
Compensations	3,2	2,4	2,1	2,4	2,1
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	0,5	0,4	0,4	0,3	0,2
Emoluments	0,6	0,6	0,6	0,5	0,4
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	0,8	0,1	0,1	0,1	0,1
Ventes	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2
Remboursements	0,7	0,7	0,4	0,4	0,2
Fiscalité de l'épargne UE	–	–	–	0,1	0,2
Autres compensations	0,4	0,5	0,5	0,7	0,7
Recettes diverses	4,7	0,8	0,1	0,3	0,7
Recettes provenant d'immeubles	0,1	0,1	0,1	0,2	0,6
Autres recettes diverses	4,5	0,6	0,0	0,0	0,1
Recettes d'investissement	0,7	3,1	3,4	0,7	0,6
Vente d'immobilisations corporelles	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1
Remboursement de prêts	0,5	2,9	3,2	0,6	0,3
Autres recettes d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2

B21 Dépenses par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs.	%
Dépenses ordinaires	53 965	56 598	58 228	59 266	63 069	62 333	3 067	5,2
Dépenses propres	8 471	9 107	9 533	9 487	10 402	9 789	303	3,2
Dépenses de personnel	4 462	4 555	4 828	4 894	5 120	4 945	51	1,0
Rétribution du personnel	3 667	3 761	3 954	3 998	4 144	4 024	26	0,6
Cotisations de l'employeur	590	612	752	781	838	804	23	2,9
Prestations de l'employeur	150	107	41	53	60	47	-5	-10,2
Autres dépenses de personnel	55	76	80	62	78	70	8	12,1
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	2 841	3 323	3 611	3 592	3 941	3 682	90	2,5
Dépenses de matériel et de marchandises	46	46	41	46	54	39	-6	-13,3
Dépenses d'exploitation	2 795	2 968	3 164	3 126	3 458	3 233	108	3,4
Immeubles	230	249	288	287	295	282	-5	-1,9
Loyers et fermages	133	152	151	149	177	176	27	18,2
Informatique	295	434	482	470	550	496	26	5,5
Dépenses de conseil	468	262	252	239	252	222	-17	-7,1
Dépenses d'exploitation de l'armée	710	796	809	863	955	928	65	7,5
Pertes sur créances	224	208	195	189	200	217	28	14,8
Autres dépenses d'exploitation	735	866	987	929	1 028	913	-16	-1,7
Entretien courant des routes nationales	–	309	405	420	429	409	-12	-2,7
Dépenses d'armement	1 168	1 228	1 095	1 001	1 341	1 163	162	16,2
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	145	147	120	111	102	95	-15	-14,0
Equipeement personnel et matériel à renouveler	289	290	292	316	350	307	-9	-2,8
Matériel d'armement	734	792	683	575	889	761	186	32,4
Dépenses de transfert courantes	35 228	37 146	38 194	39 536	42 076	42 494	2 958	7,5
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	8 624	7 414	7 116	7 705	8 321	8 549	844	11,0
Parts des cantons	5 999	4 665	4 388	4 436	4 252	4 466	31	0,7
Parts des assurances sociales	2 478	2 619	2 596	2 694	3 497	3 519	825	30,6
Redistribution des taxes d'incitation	147	130	132	576	573	564	-12	-2,0
Indemnités à des collectivités publiques	969	773	780	801	895	856	55	6,9
Contributions à de propres institutions	2 527	2 573	2 723	2 850	2 955	2 971	121	4,2
Contributions à des tiers	9 697	12 646	13 290	13 616	14 312	14 316	700	5,1
Péréquation financière	–	2 725	2 808	2 901	3 051	3 049	148	5,1
Organisations internationales	1 298	1 465	1 497	1 602	1 679	1 760	159	9,9
Autres contributions à des tiers	8 399	8 456	8 985	9 114	9 582	9 507	393	4,3
Contributions aux assurances sociales	13 411	13 740	14 285	14 564	15 593	15 802	1 238	8,5
AVS/AI/AC	10 181	10 550	10 918	11 055	11 807	12 124	1 069	9,7
Autres assurances sociales	3 230	3 190	3 367	3 508	3 786	3 677	169	4,8

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008

B21 Dépenses par groupe de comptes
suite

mio CHF	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs.	%
Dépenses financières	4 003	3 791	3 255	2 972	3 028	2 605	-367	-12,3
Dépenses d'intérêts	3 849	3 660	3 135	2 834	2 841	2 380	-454	-16,0
Emprunts	3 310	3 270	2 896	2 595	2 445	2 178	-416	-16,0
Créances comptables à court terme	221	141	1	3	144	5	3	91,3
Autres dépenses d'intérêts	318	250	238	236	252	196	-40	-17,0
Pertes de change	54	77	26	54	-	88	34	63,2
Dépenses de financement	89	52	78	83	187	137	54	65,4
Autres dépenses financières	10	1	16	2	-	0	-2	-97,7
Dépenses d'investissement	6 264	6 554	7 245	7 270	7 563	7 444	173	2,4
Immobilisations corporelles et stocks	874	2 265	2 512	2 585	2 437	2 270	-315	-12,2
Immeubles	603	588	635	596	681	637	41	6,9
Biens meubles et stocks	271	341	378	283	287	230	-53	-18,7
Routes nationales	-	1 336	1 499	1 706	1 470	1 403	-303	-17,8
Immobilisations incorporelles	13	31	39	46	60	50	4	8,9
Prêts	376	366	599	307	323	854	547	178,4
Participations	35	31	30	30	524	110	79	259,6
Contributions à des investissements	4 966	3 861	4 065	4 302	4 219	4 160	-142	-3,3
Fonds pour les grands projets ferroviaires	-	1 591	1 548	1 604	1 362	1 401	-202	-12,6
Autres contributions à des investissements	4 966	2 270	2 518	2 699	2 857	2 759	60	2,2

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008

B22 Evolution des dépenses par groupe de comptes

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Dépenses ordinaires	3,4	2,9	2,4	1,9	3,7
Dépenses propres	0,8	-1,7	-2,6	-0,3	3,7
Dépenses de personnel	2,4	0,0	-2,1	0,0	2,6
Rétribution du personnel	3,3	0,1	-2,0	0,2	2,4
Cotisations de l'employeur	0,8	-2,4	-0,8	2,1	8,1
Prestations de l'employeur	-4,3	3,3	-7,6	-9,9	-25,1
Autres dépenses de personnel	0,1	5,0	15,1	-3,5	5,9
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	-0,3	0,6	-2,1	-0,2	6,7
Dépenses de matériel et de marchandises	—	—	78,3	38,5	-3,7
Dépenses d'exploitation	-0,3	0,5	-2,2	-0,5	3,7
Immeubles	-2,2	-1,6	-7,0	-15,6	5,2
Loyers et fermages	7,5	2,2	-0,6	-0,2	7,2
Informatique	8,7	0,0	-4,1	13,2	13,9
Dépenses de conseil	5,5	34,0	11,0	4,0	-17,0
Dépenses d'exploitation de l'armée	-7,8	5,9	-0,9	-3,3	7,0
Pertes sur créances	—	—	—	—	-0,8
Autres dépenses d'exploitation	3,6	-5,4	-4,5	-4,3	5,6
Entretien courant des routes nationales	—	—	—	—	—
Dépenses d'armement	-0,8	-9,4	-5,7	-1,6	-0,1
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	-10,0	-5,9	13,3	-0,6	-10,0
Equipement personnel et matériel à renouveler	-5,2	-9,1	0,6	0,1	1,5
Matériel d'armement	1,2	-9,7	-9,4	-2,4	0,9
Dépenses de transfert courantes	4,6	4,2	3,9	2,9	4,8
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	2,8	12,9	6,4	7,5	-0,2
Parts des cantons	2,8	5,1	4,8	7,1	-7,1
Parts des assurances sociales	—	—	10,5	7,4	9,2
Redistribution des taxes d'incitation	—	—	—	50,7	40,0
Indemnités à des collectivités publiques	-12,0	11,2	1,6	21,8	-3,0
Contributions à de propres institutions	5,0	-29,3	33,1	5,0	4,1
Contributions à des tiers	4,5	8,2	-0,7	-1,8	10,2
Péréquation financière	—	—	—	—	—
Organisations internationales	5,0	7,4	7,3	18,6	7,9
Autres contributions à des tiers	4,5	8,2	-1,1	-3,7	3,1
Contributions aux assurances sociales	6,0	3,0	4,2	2,7	4,2
AVS/AI/AC	6,3	4,8	4,3	2,5	4,5
Autres assurances sociales	5,5	-1,8	4,0	3,3	3,3
Dépenses financières	11,1	4,2	-0,8	2,8	-10,2
Dépenses d'intérêts	10,7	3,9	-2,1	4,0	-11,3
Emprunts	24,9	8,0	2,5	9,6	-9,9
Créances comptables à court terme	34,4	-17,2	-41,4	77,8	-60,3
Autres dépenses d'intérêts	-2,9	3,4	-7,2	-24,5	-11,4
Pertes de change	—	—	—	—	12,8
Dépenses de financement	49,7	17,6	26,5	-25,7	11,4
Autres dépenses financières	—	—	—	—	-75,1

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008

B22 Evolution des dépenses par groupe de comptes
suite

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Dépenses d'investissement	-1,0	4,7	5,6	-0,2	4,4
Immobilisations corporelles et stocks	2,2	1,9	-8,6	10,4	26,9
Immeubles	5,3	7,0	-19,3	28,2	1,4
Biens meubles et stocks	-0,7	-4,5	3,6	-7,2	-4,0
Routes nationales	–	–	–	–	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	3,0	40,6
Prêts	-12,3	-13,2	3,7	13,7	22,8
Participations	-33,3	43,3	102,2	-14,5	33,3
Contributions à des investissements	0,1	6,8	7,7	-2,2	-4,3
Fonds pour les grands projets ferroviaires	–	–	–	–	–
Autres contributions à des investissements	0,1	6,8	7,7	-2,2	-13,7

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008

B23 Structure des dépenses par groupe de comptes

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Dépenses ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dépenses propres	25,4	22,0	17,6	16,1	16,0
Dépenses de personnel	12,1	10,9	8,9	8,5	8,1
Rétribution du personnel	9,7	8,8	7,0	7,0	6,7
Cotisations de l'employeur	1,7	1,4	1,2	1,0	1,2
Prestations de l'employeur	0,6	0,7	0,7	0,3	0,1
Autres dépenses de personnel	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	7,8	7,0	5,9	5,2	6,0
Dépenses de matériel et de marchandises	–	0,0	0,0	0,0	0,1
Dépenses d'exploitation	7,8	7,0	5,9	5,2	5,3
Immeubles	1,6	1,5	1,0	0,7	0,5
Loyers et fermages	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Informatique	0,5	0,5	0,4	0,4	0,8
Dépenses de conseil	0,2	0,4	0,7	0,7	0,4
Dépenses d'exploitation de l'armée	2,0	1,7	1,7	1,5	1,4
Pertes sur créances	–	–	–	0,1	0,3
Autres dépenses d'exploitation	3,1	2,6	1,8	1,5	1,6
Entretien courant des routes nationales	–	–	–	–	0,7
Dépenses d'armement	5,5	4,1	2,8	2,4	1,9
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	0,3	0,2	0,3	0,3	0,2
Equipement personnel et matériel à renouveler	1,1	0,7	0,6	0,6	0,5
Matériel d'armement	4,1	3,1	1,9	1,6	1,2
Dépenses de transfert courantes	54,6	57,6	61,8	64,4	66,6
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	7,9	8,9	12,9	14,7	13,0
Parts des cantons	7,9	8,2	9,0	10,1	7,6
Parts des assurances sociales	–	0,7	3,8	4,3	4,8
Redistribution des taxes d'incitation	–	–	0,1	0,2	0,6
Indemnités à des collectivités publiques	0,9	0,8	0,9	1,6	1,4
Contributions à de propres institutions	6,3	3,7	4,2	4,3	4,7
Contributions à des tiers	18,7	21,7	20,7	19,1	22,8
Péréquation financière	–	–	–	–	4,9
Organisations internationales	0,9	1,0	1,2	2,1	2,7
Autres contributions à des tiers	17,8	20,7	19,6	17,0	15,3
Contributions aux assurances sociales	20,8	22,4	23,1	24,7	24,7
AVS/AI/AC	15,1	17,1	17,5	18,8	18,9
Autres assurances sociales	5,7	5,4	5,5	5,9	5,8
Dépenses financières	7,2	7,5	7,6	7,3	5,3
Dépenses d'intérêts	7,0	7,3	7,1	7,0	5,1
Emprunts	2,8	4,1	4,8	5,8	4,6
Créances comptables à court terme	1,1	0,5	0,4	0,3	0,1
Autres dépenses d'intérêts	3,1	2,6	1,9	1,0	0,4
Pertes de change	–	–	–	0,0	0,1
Dépenses de financement	0,2	0,2	0,5	0,3	0,1
Autres dépenses financières	–	–	–	0,0	0,0

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008

B23 Structure des dépenses par groupe de comptes

suite

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Dépenses d'investissement	12,8	12,9	13,1	12,3	12,1
Immobilisations corporelles et stocks	2,1	1,7	1,1	1,3	4,1
Immeubles	1,1	1,0	0,5	0,6	1,0
Biens meubles et stocks	1,0	0,7	0,6	0,6	0,5
Routes nationales	–	–	–	–	2,5
Immobilisations incorporelles	–	–	0,0	0,0	0,1
Prêts	3,1	3,3	1,2	0,8	0,9
Participations	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Contributions à des investissements	7,6	7,9	10,7	10,1	6,9
Fonds pour les grands projets ferroviaires	–	–	–	–	2,6
Autres contributions à des investissements	7,6	7,9	10,7	10,1	4,3

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008

B31 Dépenses par groupe de tâches

mio CHF	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Dépenses ordinaires	53 965	56 598	58 228	59 266	63 069	62 333	3 067	5,2
Conditions institutionnelles et financières	2 162	2 273	2 474	2 460	2 589	2 490	31	1,3
Conditions institutionnelles et financières	2 162	2 273	2 474	2 460	2 589	2 490	31	1,3
Ordre et sécurité publique	813	836	890	910	1 029	950	40	4,4
Questions juridiques générales	78	77	75	76	77	77	1	1,3
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	311	324	339	354	449	397	44	12,4
Contrôles à la frontière	282	291	316	314	329	314	0	0,1
Tribunaux	141	145	159	166	174	161	-5	-3,0
Relations avec l'étranger - coopération internationale	2 274	2 394	2 587	2 607	3 450	3 214	607	23,3
Relations politiques	613	645	712	726	785	720	-7	-0,9
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	1 559	1 642	1 723	1 761	2 414	2 358	597	33,9
Relations économiques	71	86	76	75	87	81	6	8,2
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	30	21	75	44	165	55	11	24,9
Défense nationale	4 327	4 537	4 515	4 395	4 942	4 533	139	3,2
Défense nationale militaire	4 231	4 439	4 413	4 292	4 827	4 417	126	2,9
Coopération nationale pour la sécurité	95	97	102	103	115	116	13	12,5
Formation et recherche	4 978	5 339	5 715	6 067	6 329	6 509	442	7,3
Formation professionnelle	518	573	628	691	776	751	60	8,6
Hautes écoles	1 564	1 655	1 765	1 833	1 867	1 891	58	3,2
Recherche fondamentale	1 834	2 038	2 196	2 350	2 429	2 506	156	6,6
Recherche appliquée	1 002	1 043	1 099	1 164	1 228	1 331	167	14,4
Autres tâches d'enseignement	60	30	28	28	29	29	1	3,9
Culture et loisirs	460	429	395	413	450	429	16	3,9
Conservation du patrimoine culturel	94	85	92	106	116	104	-2	-2,3
Encouragement de la culture et politique des médias	225	168	170	169	175	172	2	1,4
Sports	140	176	134	138	160	153	16	11,6
Santé	264	220	276	228	213	210	-18	-7,8
Santé	264	220	276	228	213	210	-18	-7,8
Prévoyance sociale	16 933	17 434	18 049	18 454	20 409	20 557	2 103	11,4
Assurance-vieillesse	7 984	9 322	9 671	9 935	10 195	10 184	249	2,5
Assurance-invalidité	4 492	3 655	3 581	3 523	4 824	4 671	1 148	32,6
Assurance-maladie	2 263	1 806	1 847	2 008	2 181	2 150	142	7,1
Prestations complémentaires	711	1 127	1 312	1 271	1 372	1 305	34	2,7
Assurance militaire	232	252	195	216	230	221	5	2,2
Assurance-chômage/service de l'emploi	302	314	406	439	447	941	502	114,5
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	110	99	144	126	100	84	-42	-33,0
Migrations	791	812	842	885	990	937	52	5,9
Aide et assistance sociales	48	47	53	51	72	64	13	25,2
Trafic	7 349	7 538	8 099	8 225	8 085	8 062	-163	-2,0
Circulation routière	2 751	2 458	2 678	2 914	2 711	2 589	-325	-11,1
Transports publics	4 507	4 989	5 325	5 215	5 219	5 341	126	2,4
Aviation	90	91	96	96	155	132	36	37,8
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	655	651	726	1 140	1 229	1 127	-13	-1,2
Protection de l'environnement	320	330	340	792	830	762	-29	-3,7
Protection contre les dangers naturels	215	212	257	239	273	247	8	3,5
Protection de la nature	107	96	117	96	110	103	7	7,8
Aménagement du territoire	12	13	13	14	15	14	0	2,1

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008

B31 Dépenses par groupe de tâches
suite

mio CHF	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Agriculture et alimentation	3 601	3 551	3 692	3 666	3 668	3 663	-3	-0,1
Agriculture et alimentation	3 601	3 551	3 692	3 666	3 668	3 663	-3	-0,1
Economie	398	405	560	591	529	632	41	6,9
Ordre économique	148	160	109	119	131	120	1	0,9
Promotion économique, pol. rég., approvision. écon. du pays	129	131	247	168	127	234	66	39,5
Energie	81	90	179	280	246	254	-27	-9,5
Sylviculture	41	25	27	24	26	24	0	0,9
Finances et impôts	9 753	10 991	10 248	10 111	10 145	9 954	-156	-1,5
Parts aux recettes de la Confédération	5 750	4 484	4 185	4 238	4 067	4 300	62	1,5
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	4 003	3 782	3 255	2 972	3 028	2 605	-367	-12,3
Péréquation financière	–	2 725	2 808	2 901	3 051	3 049	148	5,1

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008

B32 Evolution des dépenses par groupe de tâches

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Dépenses ordinaires	3,4	2,9	2,4	1,9	3,7
Conditions institutionnelles et financières	3,1	2,3	7,5	0,3	3,6
Conditions institutionnelles et financières	3,1	2,3	7,5	0,3	3,6
Ordre et sécurité publique	4,7	0,8	5,8	-1,2	4,0
Questions juridiques générales	8,2	-11,9	11,8	-11,7	-0,3
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	5,7	4,2	9,8	-2,5	6,3
Contrôles à la frontière	1,8	1,3	1,4	0,6	2,8
Tribunaux	6,6	7,7	0,7	7,4	3,3
Relations avec l'étranger - coopération internationale	3,5	1,3	2,5	-0,2	9,0
Relations politiques	4,7	2,2	4,2	-0,3	4,1
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	1,7	1,5	1,7	3,0	10,9
Relations économiques	18,0	-1,9	3,3	0,1	3,3
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	9,7	-0,4	2,5	-38,7	16,1
Défense nationale	-1,4	-4,1	-1,7	-0,9	1,2
Défense nationale militaire	-1,2	-3,7	-1,8	-1,0	1,1
Coopération nationale pour la sécurité	-8,2	-18,3	1,6	3,2	5,0
Formation et recherche	4,3	1,2	2,6	3,1	6,9
Formation professionnelle	5,3	-3,5	2,6	-0,4	9,7
Hautes écoles	2,3	3,1	2,0	-8,8	4,9
Recherche fondamentale	7,3	1,0	6,0	22,1	8,1
Recherche appliquée	3,7	2,9	0,9	8,4	7,4
Autres tâches d'enseignement	32,5	-20,4	8,6	-4,0	-16,7
Culture et loisirs	0,5	14,3	2,4	-3,7	-1,7
Conservation du patrimoine culturel	0,9	-3,6	2,0	2,6	2,5
Encouragement de la culture et politique des médias	-4,1	31,6	1,7	-7,7	-6,6
Sports	5,9	4,7	4,5	0,0	2,3
Santé	7,0	0,8	4,5	10,7	-5,5
Santé	7,0	0,8	4,5	10,7	-5,5
Prévoyance sociale	6,0	7,1	3,2	2,6	5,0
Assurance-vieillesse	5,0	8,9	4,6	3,3	6,3
Assurance-invalidité	8,6	6,7	6,3	2,7	1,0
Assurance-maladie	8,4	-2,3	4,2	3,9	-1,3
Prestations complémentaires	-0,7	-0,4	5,8	4,3	16,4
Assurance militaire	0,8	-1,6	0,5	-2,8	-1,1
Assurance-chômage/service de l'emploi	24,2	97,5	-0,7	13,5	32,8
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	4,4	19,9	-10,8	-17,9	-6,4
Migrations	6,3	15,1	-10,0	-4,8	4,3
Aide et assistance sociales	-11,7	-3,9	20,2	20,5	7,3
Trafic	3,1	0,0	4,1	0,8	2,3
Circulation routière	1,0	-0,1	0,7	-0,9	-1,5
Transports publics	4,9	2,1	6,6	2,0	4,3
Aviation	6,0	-32,7	12,8	-4,1	10,0
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-4,2	-0,5	4,7	3,8	14,5
Protection de l'environnement	-1,2	2,4	1,5	0,5	24,2
Protection contre les dangers naturels	-5,5	-8,2	9,9	7,0	3,5
Protection de la nature	-13,8	5,0	7,5	8,9	-0,9
Aménagement du territoire	6,7	2,3	15,1	3,8	3,7
Agriculture et alimentation	3,7	4,7	-2,0	-0,8	0,4
Agriculture et alimentation	3,7	4,7	-2,0	-0,8	0,4

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008

B32 Evolution des dépenses par groupe de tâches
suite

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Economie	-9,1	-2,3	5,2	-11,6	12,3
Ordre économique	8,4	1,2	9,3	7,9	-5,0
Promotion économique, pol. rég., approvision. écon. du pays	-19,7	-2,4	1,9	-14,7	16,1
Energie	31,3	-9,8	6,9	-6,9	33,1
Sylviculture	-3,9	1,6	6,8	-32,2	-12,4
Finances et impôts	6,5	4,8	2,3	5,9	0,5
Parts aux recettes de la Confédération	2,1	5,6	5,5	8,4	-7,0
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	11,1	4,2	-0,8	2,8	-10,2

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008

B33 Structure des dépenses par groupe de tâches

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Dépenses ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Conditions institutionnelles et financières	3,6	3,5	4,1	4,2	4,1
Conditions institutionnelles et financières	3,6	3,5	4,1	4,2	4,1
Ordre et sécurité publique	1,6	1,5	1,6	1,5	1,5
Questions juridiques générales	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6
Contrôles à la frontière	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5
Tribunaux	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3
Relations avec l'étranger - coopération internationale	5,0	4,5	4,8	4,4	4,6
Relations politiques	1,2	1,2	1,2	1,1	1,2
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	3,2	2,7	2,9	2,9	3,2
Relations économiques	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	0,5	0,4	0,4	0,2	0,1
Défense nationale	14,3	11,6	9,5	8,4	7,6
Défense nationale militaire	13,8	11,3	9,3	8,2	7,4
Coopération nationale pour la sécurité	0,5	0,3	0,2	0,2	0,2
Formation et recherche	9,1	8,6	8,6	9,0	10,0
Formation professionnelle	1,3	1,1	1,0	1,0	1,1
Hautes écoles	4,6	4,4	4,4	2,9	3,0
Recherche fondamentale	1,5	1,5	1,5	3,3	3,8
Recherche appliquée	1,6	1,5	1,5	1,8	2,0
Autres tâches d'enseignement	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0
Culture et loisirs	0,7	1,0	1,3	0,9	0,7
Conservation du patrimoine culturel	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Encouragement de la culture et politique des médias	0,2	0,5	0,9	0,4	0,3
Sports	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3
Santé	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
Santé	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
Prévoyance sociale	25,5	29,0	29,9	31,3	31,5
Assurance-vieillesse	9,8	10,8	13,7	14,3	16,5
Assurance-invalidité	5,6	6,7	7,5	8,4	6,5
Assurance-maladie	3,7	3,6	3,8	4,1	3,3
Prestations complémentaires	1,2	1,0	1,1	1,3	2,1
Assurance militaire	0,7	0,6	0,5	0,5	0,4
Assurance-chômage/service de l'emploi	2,0	3,0	0,4	0,6	0,9
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	0,5	0,7	0,7	0,3	0,2
Migrations	2,0	2,6	2,2	1,7	1,5
Aide et assistance sociales	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Trafic	14,8	14,2	14,0	14,2	13,5
Circulation routière	6,9	6,1	5,9	5,3	4,5
Transports publics	7,1	7,9	8,0	8,7	8,8
Aviation	0,8	0,3	0,2	0,2	0,2
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1,2	1,1	1,2	1,2	1,5
Protection de l'environnement	0,7	0,7	0,7	0,6	0,9
Protection contre les dangers naturels	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4
Protection de la nature	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Aménagement du territoire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Agriculture et alimentation	8,0	8,6	7,6	7,0	6,2
Agriculture et alimentation	8,0	8,6	7,6	7,0	6,2

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008

B33 Structure des dépenses par groupe de tâches

suite

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Economie	1,6	1,3	1,4	0,8	0,9
Ordre économique	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2
Promotion économique, pol. rég., approvision. écon. du pays	0,8	0,5	0,5	0,3	0,3
Energie	0,2	0,3	0,2	0,2	0,3
Sylviculture	0,4	0,3	0,4	0,1	0,0
Finances et impôts	14,3	14,9	15,7	16,7	17,5
Parts aux recettes de la Confédération	7,1	7,4	8,2	9,4	7,3
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	7,2	7,5	7,6	7,3	5,3
Péréquation financière	–	–	–	–	4,9

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008

B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2011

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Total compte 2011	Conditions institution- nelles et fi- nancières	Ordre et sécurité publique	Relations avec l'étran- ger - coopération inter- nationale	Défense nationale	Formation et recherche	Culture et loisirs
mio CHF							
Dépenses ordinaires	62 333	2 490	950	3 214	4 533	6 509	429
Dépenses propres	9 789	2 123	758	671	4 054	238	118
Dépenses de personnel	4 945	1 309	661	532	1 403	142	85
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	3 682	815	99	139	1 486	96	33
Dépenses d'armement	1 163	—	—	—	1 163	—	—
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	—	-1	-2	0	3	0	—
Dépenses de transfert courantes	42 494	31	150	2 053	152	5 977	286
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	8 549	—	—	—	—	—	—
Indemnités à des collectivités publiques	856	—	65	—	14	0	4
Contributions à de propres institutions	2 971	—	—	—	—	2 339	73
Contributions à des tiers	14 316	31	85	2 053	138	3 638	210
Contributions aux assurances sociales	15 802	—	—	—	—	—	—
Dépenses financières	2 605	—	—	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	7 444	336	42	490	327	294	25
Immobilisations corporelles et stocks	2 270	319	18	2	327	186	2
Immobilisations incorporelles	50	17	6	1	—	0	—
Prêts	854	—	—	378	—	—	—
Participations	110	—	—	110	—	—	—
Contributions à des investissements	4 160	—	18	—	—	108	23

suite

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection de l'environ- nement et aména- gement du territoire	Agricul- ture et ali- mentation	Economie	Finances et impôts
mio CHF							
Dépenses ordinaires	210	20 557	8 062	1 127	3 663	632	9 954
Dépenses propres	123	406	646	163	116	161	211
Dépenses de personnel	60	282	169	101	85	116	—
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	63	125	478	61	31	45	211
Dépenses d'armement	—	—	—	—	—	—	—
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	—	—	0	0	—	0	—
Dépenses de transfert courantes	84	20 138	2 211	665	3 445	163	7 138
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	—	3 519	377	564	—	—	4 089
Indemnités à des collectivités publiques	—	745	24	4	1	—	—
Contributions à de propres institutions	16	—	543	—	—	—	—
Contributions à des tiers	69	161	1 266	97	3 355	163	3 049
Contributions aux assurances sociales	—	15 713	—	—	88	—	—
Dépenses financières	—	—	—	—	—	0	2 605
Dépenses d'investissement	3	13	5 205	299	101	308	—
Immobilisations corporelles et stocks	1	0	1 407	2	2	3	—
Immobilisations incorporelles	1	6	16	0	2	0	—
Prêts	—	7	354	—	14	102	—
Participations	—	—	—	—	—	—	—
Contributions à des investissements	1	0	3 428	296	83	203	—

B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2010

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Total compte 2010	Conditions institution- nelles et fi- nancières	Ordre et sécurité publique	Relations avec l'étran- ger - coopération inter- nationale	Défense nationale	Formation et recherche	Culture et loisirs
mio CHF							
Dépenses ordinaires	59 266	2 460	910	2 607	4 395	6 067	413
Dépenses propres	9 487	2 075	718	690	3 858	244	115
Dépenses de personnel	4 894	1 306	623	543	1 420	137	83
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	3 592	789	94	147	1 432	91	32
Dépenses d'armement	1 001	—	—	—	1 001	—	—
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	0	-20	—	0	4	15	—
Dépenses de transfert courantes	39 536	32	142	1 857	192	5 565	273
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	7 705	—	—	—	—	—	—
Indemnités à des collectivités publiques	801	—	61	—	14	0	3
Contributions à de propres institutions	2 850	—	—	—	—	2 301	77
Contributions à des tiers	13 616	32	81	1 857	178	3 264	193
Contributions aux assurances sociales	14 564	—	—	—	—	—	—
Dépenses financières	2 972	—	—	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	7 270	353	50	60	345	258	25
Immobilisations corporelles et stocks	2 585	339	26	0	344	155	2
Immobilisations incorporelles	46	15	6	0	0	0	—
Prêts	307	0	0	29	—	—	—
Participations	30	—	—	30	—	—	—
Contributions à des investissements	4 302	—	18	—	—	103	24

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection de l'environ- nement et aména- gement du territoire	Agricul- ture et ali- mentation	Economie	Finances et impôts
mio CHF							
Dépenses ordinaires	228	18 454	8 225	1 140	3 666	591	10 111
Dépenses propres	140	377	656	160	110	162	185
Dépenses de personnel	57	269	165	99	82	110	—
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	82	107	491	61	28	52	185
Dépenses d'armement	—	—	—	—	—	—	—
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	0	0	—	0	—	—	—
Dépenses de transfert courantes	87	18 024	2 116	683	3 415	197	6 954
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	—	2 694	383	576	—	—	4 053
Indemnités à des collectivités publiques	—	696	22	3	2	—	—
Contributions à de propres institutions	—	—	470	—	—	3	—
Contributions à des tiers	87	167	1 241	104	3 318	194	2 901
Contributions aux assurances sociales	—	14 468	—	—	96	—	—
Dépenses financières	—	—	0	—	—	0	2 972
Dépenses d'investissement	2	53	5 453	297	141	233	—
Immobilisations corporelles et stocks	1	1	1 710	4	2	2	—
Immobilisations incorporelles	—	8	11	—	5	—	—
Prêts	—	43	185	—	49	1	—
Participations	—	—	—	—	—	—	—
Contributions à des investissements	1	1	3 547	294	85	230	—

B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers (sans les fonds spéciaux)

mio CHF		Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Attribution (+) / prélèvement (-)
Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers (sans les fonds spéciaux), état		1 187	1 157	1 037	-150
Taxes d'incitation COV/HEL		256	255	255	-2
606	E1100.0111/112/113	Taxe d'incitation sur les COV	123	125	127
606	E1400.0101	Intérêts de la taxe d'incitation COV	3	5	2
810	A2100.0001 (part)	Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	–	–	0
810	A2300.0100	Redistribution de la taxe d'incitation COV	-139	-131	-130
Taxe sur le CO2 sur les combustibles, redistribution		-29	-41	-132	-103
606	E1900.0106	Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	–	–	–
606	E1100.0121 (part)	Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	392	430	332
606	E1400.0114	Intérêts de la taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	2	1	0
810	A2300.0112	Redistribution de la taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	-437	-442	-434
810	A2400.0105 (part)	Intérêts de la taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	-2	-2	-1
810	A2900.0113	Redistribution extraord. de la taxe CO ₂ sur les combustibles	-427	–	–
Taxe sur le CO₂ sur les combustibles, programme Bâtiments		-4	-4	-38	-34
606	E1100.0121 (part)	Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	196	200	166
810	A2400.0105 (part)	Intérêts de la taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	–	–	0
810	A4300.0146	Programme d'assainissement de bâtiments	-133	-133	-133
805	A4300.0126	Energies renouvelables dans le domaine du bâtiment	-62	-67	-67
805	A4300.0143 (part)	Installations photovoltaïques	-5	–	–
Impôt sur les maisons de jeu		796	786	757	-39
318	E1100.0119	Impôt sur les maisons de jeu	381	–	–
318	A2300.0110	Impôt sur les maisons de jeu en faveur de l'AVS	-455	–	–
417	E1100.0122	Impôt sur les maisons de jeu	–	405	376
417	A2300.0113	Impôt sur les maisons de jeu en faveur de l'AVS	–	-415	-415
Fonds pour l'assainissement des sites contaminés		129	123	154	25
810	E1100.0100	Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	36	36	35
810	A2310.0131	Assainissement des sites contaminés	-14	-41	-10
Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne		32	32	32	–
318	E1400.0102	Fonds pour les allocations familiales dans l'agriculture	1	1	1
318	A2310.0332 (part)	Allocations familiales dans l'agriculture	-1	-1	-1
Recherche dans le domaine des médias, technologies de radiodiffusion, archivage des programmes		6	6	8	2
808	E5200.0100	Redevances de concession perçues auprès des diffuseurs	2	2	3
808	A6210.0145	Contribution à la recherche dans le domaine des médias	-1	-1	-1
808	A6210.0146	Archivage des programmes	0	0	0
808	A6210.0148	Nouvelles technologies de radiodiffusion	–	-1	0
Encouragement du cinéma		1	0	1	0
306	E1300.0146	Taxe vis. à promouv. ciné., diffuseurs télév., part recettes	0	0	0
306	A2310.0454	Taxe visant à promouvoir le cinéma, diffuseurs de télévision	0	-1	–

Remarques:

- Le tableau montre uniquement les recettes et dépenses affectées. Des différences par rapport au compte des unités administratives (tome 2) sont donc possibles lorsque le poste de revenus (E) ou le crédit de charges (A) comprend également des éléments non affectés ou sans incidences financières.
- Les revenus compensant le prélèvement de 431 millions sur le fonds «Taxe sur le CO₂ sur les combustibles, redistribution» sont comptabilisés en tant que poste extraordinaire.
- Attributions provenant de la TVA, y c. les pertes sur débiteurs
- Les fonds présentant un solde positif sont portés au bilan dans les «Engagements envers des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers». Tous les fonds pré-cédés d'un signe négatif sont en revanche inscrits dans les «Créances sur des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers».
- Les fonds spéciaux enregistrés sous les capitaux de tiers doivent être également pris en considération pour le rapprochement des postes du bilan «Engagements envers des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers» et «Créances sur des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers». Selon l'art. 52 LFC, les revenus et les charges des fonds spéciaux enregistrés sous les capitaux de tiers sont inscrits au bilan hors du compte de résultats: ils ne nécessitent donc aucun poste budgétaire. C'est la raison pour laquelle ils ne sont pas présentés ici.

B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers (sans les fonds spéciaux)

suite

mio CHF		Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Attribution (+) / prélèvement (-)
Assurance-maladie					
605 E1100.0118 (part)	Taxe sur la valeur ajoutée, assurance-maladie (5 %)	877	872	881	–
606 E1100.0109 (part)	Redevance sur le trafic des poids lourds, coûts non couverts du trafic des poids lourds	–	206	206	
316 A2310.0110 (part)	Réduction individuelle de primes (RIP)	-877	-1 078	-1 086	
Assurance-vieillesse, survivants et invalidité					
605 E1100.0118 (part)	TVA, point de TVA en faveur de l'AVS (83 %)	2 239	2 230	2 248	–
605 E1100.0118 (part)	TVA, supplément (0,4 point) en faveur de l'AI	–	852	855	
605 E1100.0118 (part)	TVA, part Confédération du point en faveur de l'AVS (17 %)	459	456	461	
606 E1100.0102	Impôt sur le tabac	2 356	2 235	2 208	
601 E1200.0101	Bénéfice net de la Régie des alcools	243	264	269	
318 A2310.0327 (part)	Prestations versées par la Confédération à l'AVS	-3 058	-2 955	-2 938	
318 A2310.0328 (part)	Prestations versées par la Confédération à l'AI				
318 A2310.0329 (part)	Prestations complémentaires à l'AVS				
318 A2310.0384 (part)	Prestations complémentaires à l'AI				
318 A2310.0453 (part)	Contribution spéciale de la Conf. aux intérêts dus par l'AI	–	–	–	
605 A2300.0105	Point de TVA en faveur de l'AVS	-2 239	-2 230	-2 248	
605 A2300.0111	Supplément de TVA en faveur de l'AI	–	-852	-855	

Remarques:

- Le tableau montre uniquement les recettes et dépenses affectées. Des différences par rapport au compte des unités administratives (tome 2) sont donc possibles lorsque le poste de revenus (E) ou le crédit de charges (A) comprend également des éléments non affectés ou sans incidences financières.
- Les revenus compensant le prélèvement de 431 millions sur le fonds «Taxe sur le CO₂ sur les combustibles, redistribution» sont comptabilisés en tant que poste extraordinaire.
- Attributions provenant de la TVA, y c. les pertes sur débiteurs
- Les fonds présentant un solde positif sont portés au bilan dans les «Engagements envers des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers». Tous les fonds précédés d'un signe négatif sont en revanche inscrits dans les «Créances sur des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers».
- Les fonds spéciaux enregistrés sous les capitaux de tiers doivent être également pris en considération pour le rapprochement des postes du bilan «Engagements envers des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers» et «Créances sur des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers». Selon l'art. 52 LFC, les revenus et les charges des fonds spéciaux enregistrés sous les capitaux de tiers sont inscrits au bilan hors du compte de résultats: ils ne nécessitent donc aucun poste budgétaire. C'est la raison pour laquelle ils ne sont pas présentés ici.

B42 Fonds affectés enregistrés sous le capital propre

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Attribution (+) / prélèvement (-)
Fonds affectés enregistrés sous le capital propre, état	4 048	3 758	3 803	-245
Financement spécial pour la circulation routière	2 783	1 894	2 028	-755
Recettes	3 908	3 855	3 821	
Dépenses	-3 972	-4 744	-4 576	
Financement spécial pour mesures d'accompagnement ALEA/OMC	1 178	1 758	1 711	533
606 E1100.0110 (part) Droits de douane à l'importation	1 178	580	533	
Financement spécial du trafic aérien	–	20	9	9
606 E1100.0104 (part) Impôt sur huiles minérales grevant les carburants	–	8	8	
606 E1100.0105 (part) Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	–	11	11	
803 A6210.0152 Mesures de sécurité techniques	–	–	-10	
803 A6210.0153 Mesures de protection de l'environnement	–	–	–	
803 A6210.0154 Mesures de sécurité ne relevant pas de l'Etat	–	–	–	
Garantie contre les risques de l'investissement	32	32	–	-32
704 E1300.0001 (part) Emoluments	–	0	–	
704 A2310.0366 Garantie contre les risques de l'investissement	–	0	–	
Assurance féd. des transports contre les risques de guerre	54	55	55	0
724 E1300.0010 (part) Compensations	0	0	0	
724 A2119.0001 (part) Autres charges d'exploitation	0	0	0	

Le fonds de garantie contre les risques de l'investissement a été soldé et clos durant l'exercice 2011.

Remarque: le tableau montre uniquement les recettes et dépenses affectées. Des différences par rapport au compte des unités administratives (tome 2) sont donc possibles lorsque le poste de revenus (E) ou le crédit de charges (A) comprend également des éléments non affectés ou sans incidences financières.

B43 Financement spécial pour la circulation routière

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs.	%
Recettes	3 908	3 855	3 821	-87	-2,2
606 A2111.0141 Indemn. pr percep. redev. pr l'utilis. des routes nation.	-33	-33	-34	-1	4,4
606 E1100.0104 Impôt sur les huiles minérales grevant les carburants	1 531	1 512	1 489	-42	-2,7
606 E1100.0105 Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	2 050	2 029	1 994	-56	-2,7
606 E1100.0108 Redevance pour l'utilisation des routes nationales	347	340	360	12	3,5
802 E3200.0001 Remboursement de prêts destinés aux terminaux ferroviaires	5	7	6	1	19,9
806 E7100.0001 Vente d'immobilis. corp. et incorporelles (enveloppe budg.); recettes parcelles résiduelles routes nationales	-	5	0	-7,6	
806 E7200.0001 Remboursement de prêts, places de parc près des gares	0	0	0	-	-
Dépenses	3 972	4 744	4 576	604	15,2
Routes nationales (sans le fonds d'infrastructure)	1 529	1 452	1 484	-46	-3,0
806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire); exploitation	315	311	313	-2	-0,8
806 A8100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.); entretien/aménagement	1 214	1 141	1 171	-43	-3,6
Fonds d'infrastructure	1 029	1 832	1 703	674	65,5
806 A8400.0100 Attribution annuelle au fonds d'infrastructure	1 029	982	853	-176	-17,1
806 A8900.0100 Attribution extraordinaire au fonds d'infrastructure	-	850	850	-	-
Routes principales	168	166	166	-2	-1,0
806 A8300.0107 Routes principales	168	166	166	-2	-1,0
Autres contributions au financement de mesures techniques	568	572	529	-38	-6,8
802 A2310.0214 Indemnisation du trafic combiné	206	180	203	-2	-1,1
802 A2310.0215 Chargement des automobiles	2	2	2	0	1,2
802 A2310.0450 Indemn. trafic ferrov. marchandises ne travers. pas Alpes	-	17	18	18	-
802 A4300.0119 Séparation des courants de trafic	7	4	4	-3	-44,3
802 A4300.0121 Voies de raccordement	23	22	16	-8	-32,2
802 A4300.0129 Fonds pour les grands projets ferroviaires	320	314	279	-40	-12,6
802 A4300.0141 Terminaux ferroviaires	10	33	7	-3	-28,5
806 A8300.0108 Passages à niveau	0	-	-	0	-100,0
Contributions au financ. de mesures autres que techniques	383	381	377	-6	-1,5
806 A6210.0137 Contributions routières générales	375	373	370	-6	-1,5
806 A6210.0139 Cantons sans routes nationales	8	8	8	0	-1,5
Recherche et administration	149	171	158	9	5,9
806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	145	165	155	10	6,7
806 A8100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)	4	6	3	-1	-26,2
Protection de l'environnement	93	105	97	3	3,4
806 A6210.0142 Mobilité douce, chemins piétons et randonnée pédestre	1	1	1	0	5,5
810 A2310.0134 Forêts	46	45	45	-1	-2,9
810 A4300.0103 Protection contre les dangers naturels	19	23	15	-4	-18,8
810 A4300.0139 Protection contre le bruit	28	36	36	8	28,8
Protection du patrimoine et du paysage	10	14	14	4	37,8
306 A4300.0138 Protection du paysage et conservation monuments historiques	7	11	11	4	54,3
806 A8300.0110 Voies de communication historiques	2	2	2	0	11,0
810 A4300.0105 Nature et paysage	2	2	2	-	-
Protection des autres routes contre les forces naturelles	42	51	48	5	12,5
810 A4300.0135 Protection contre les crues	42	51	48	5	12,5
Solde	-64	-890	-755	-691	
Etat du financement spécial à la fin de l'année	2 783	1 894	2 028	-755	-27,1

Remarque: le tableau montre uniquement les recettes et dépenses affectées. Des différences par rapport au compte des unités administratives (tome 2) sont donc possibles lorsque le poste de revenus (E) ou le crédit des charges (A) comprend également des éléments non affectés ou sans incidences financières.

C01 Revenus par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs.	%
Revenus ordinaires	58 000	64 047	64 146	63 523	62 019	65 693	2 169	3,4
Revenus fiscaux	51 836	58 052	56 790	57 757	57 268	60 096	2 340	4,1
Impôt fédéral direct	15 389	17 513	17 877	17 886	17 547	17 891	5	0,0
Impôt anticipé	2 730	5 760	5 280	4 323	3 707	5 961	1 637	37,9
Droits de timbre	2 990	2 975	2 806	2 855	2 750	2 857	2	0,1
Taxe sur la valeur ajoutée	19 684	20 512	19 830	20 672	21 450	21 642	970	4,7
Autres impôts à la consommation	7 380	7 517	7 279	7 602	7 448	7 341	-261	-3,4
Impôt sur les huiles minérales	5 086	5 222	5 183	5 134	5 105	5 020	-114	-2,2
Impôt sur le tabac	2 186	2 186	1 987	2 356	2 235	2 208	-148	-6,3
Impôt sur la bière	107	110	110	112	108	113	1	0,6
Redevances sur la circulation	2 016	2 137	2 114	2 210	2 150	2 323	113	5,1
Impôt sur les véhicules automobiles	358	363	312	373	360	408	35	9,5
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	322	333	351	347	340	360	12	3,5
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 336	1 441	1 452	1 490	1 450	1 555	65	4,4
Droits de douane	1 040	1 017	1 033	1 079	1 020	1 046	-33	-3,1
Impôt sur les maisons de jeu	449	455	415	381	405	376	-5	-1,3
Taxes d'incitation	156	163	151	748	791	660	-88	-11,8
Taxe d'incitation sur les COV	127	135	124	123	125	127	3	2,8
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	0	0	0	-	-	-	-	-
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	28	28	27	36	36	35	0	-1,2
Taxe sur le CO2 sur les combustibles	-	-	-	589	630	498	-91	-15,4
Autres revenus fiscaux	3	3	4	0	-	-	0	-100,0
Patentes et concessions	1 331	1 284	1 350	1 383	1 336	1 403	20	1,5
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	223	235	246	243	264	269	26	10,9
Distribution du bénéfice de la BNS	833	833	833	833	833	833	0	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	45	42	53	74	42	54	-20	-27,5
Revenus de la vente aux enchères de contingents	193	148	182	199	168	213	14	6,9
Autres patentes et concessions	36	26	36	33	29	34	0	1,3
Revenus financiers	2 969	2 740	3 075	2 446	1 613	2 136	-310	-12,7
Revenus d'intérêts	690	659	477	375	810	376	1	0,3
Placements financiers	334	248	10	11	75	18	7	67,5
Prêts	166	175	206	83	460	78	-5	-6,2
Avances au fonds FTP	181	226	177	204	202	193	-12	-5,7
Autres revenus d'intérêts	9	11	84	77	73	88	11	14,1
Bénéfices de change	96	86	49	82	-	169	87	106,0
Revenus de participations	1	1	0	0	0	1	1	177,9
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	1 860	1 807	2 179	1 840	800	1 256	-585	-31,8
Autres revenus financiers	322	187	370	149	3	334	185	124,7
Autres revenus	1 844	1 970	2 893	1 803	1 774	1 880	77	4,3
Compensations	1 387	1 508	1 354	1 259	1 179	1 192	-67	-5,3
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	138	140	148	155	160	157	2	1,3
Emoluments	291	305	227	217	224	225	9	4,1
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	73	79	80	79	66	76	-3	-3,3
Ventes	196	183	149	129	88	102	-27	-20,9
Remboursements	113	231	173	104	96	118	14	13,8
Fiscalité de l'épargne UE	121	147	166	120	135	97	-23	-19,2
Autres compensations	455	423	412	455	410	415	-40	-8,8
Revenus divers	457	462	1 539	544	594	689	145	26,6
Revenus des immeubles	315	354	357	371	358	365	-6	-1,5
Autres revenus divers	141	108	1 181	173	236	323	150	87,1
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	21	2	37	135	29	178	43	31,7

C02 Charges par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Charges ordinaires	54 289	56 587	57 726	59 385	62 116	62 680	3 295	5,5
Charges propres	9 573	11 406	11 929	12 039	12 829	12 230	191	1,6
Charges de personnel	4 492	4 501	4 812	4 824	5 120	4 923	99	2,1
Rétribution du personnel	3 665	3 767	3 948	3 998	4 144	4 023	25	0,6
Cotisations de l'employeur	590	611	752	781	838	804	22	2,8
Prestations de l'employeur	189	65	42	78	60	47	-31	-39,8
Autres charges de personnel	48	58	70	-34	78	49	83	246,8
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	3 238	3 762	4 120	4 071	4 205	3 983	-89	-2,2
Charges de matériel et de marchandises	225	269	237	259	262	192	-67	-25,7
Charges d'exploitation	3 013	3 139	3 470	3 399	3 514	3 386	-13	-0,4
Immeubles	439	445	552	531	322	465	-66	-12,4
Loyers et fermages	152	153	150	149	177	160	11	7,5
Informatique	295	434	488	471	550	496	25	5,4
Charges de conseil	468	263	252	238	252	225	-13	-5,7
Charges d'exploitation de l'armée	718	794	809	861	955	929	67	7,8
Amortissement de créances	192	170	205	200	200	190	-10	-5,0
Autres charges d'exploitation	749	880	1 014	948	1 057	921	-27	-2,8
Entretien courant des routes nationales	–	354	412	413	429	404	-9	-2,3
Charges d'armement	1 168	1 228	1 095	1 001	1 341	1 163	162	16,2
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	145	147	120	111	102	95	-15	-14,0
Équipement personnel et matériel à renouveler	289	290	292	316	350	307	-9	-2,8
Matériel d'armement	734	792	683	575	889	761	186	32,4
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	675	1 914	1 902	2 143	2 163	2 162	19	0,9
Bâtiments	553	611	359	487	522	528	40	8,3
Routes nationales	–	1 176	1 390	1 424	1 423	1 416	-8	-0,5
Autres amortissements	122	127	153	232	218	218	-14	-5,9
Charges de transfert	40 604	41 254	42 445	44 024	46 275	46 994	2 970	6,7
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	8 624	7 414	7 116	7 705	8 321	8 549	844	11,0
Parts des cantons	5 999	4 665	4 388	4 436	4 252	4 466	31	0,7
Parts des assurances sociales	2 478	2 619	2 596	2 694	3 497	3 519	825	30,6
Redistribution des taxes d'incitation	147	130	132	576	573	564	-12	-2,0
Indemnités à des collectivités publiques	955	785	778	807	896	856	49	6,1
Contributions à de propres institutions	2 527	2 573	2 723	2 850	2 955	2 971	121	4,2
Contributions à des tiers	9 744	12 668	13 279	13 608	14 312	14 317	710	5,2
Péréquation financière	–	2 725	2 808	2 901	3 051	3 049	148	5,1
Organisations internationales	1 297	1 482	1 496	1 597	1 679	1 762	165	10,3
Autres contributions à des tiers	8 447	8 461	8 976	9 110	9 582	9 506	396	4,3
Contributions aux assurances sociales AVS/AI/AC	13 417	13 582	14 280	14 493	15 521	15 754	1 261	8,7
AVS/AI/AC	10 187	10 524	10 915	11 053	11 810	12 126	1 073	9,7
Autres assurances sociales	3 230	3 058	3 365	3 439	3 711	3 628	188	5,5
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 966	3 861	4 065	4 302	4 219	4 160	-142	-3,3
Réévaluation de prêts et de participations	372	372	203	259	52	386	127	49,0

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008

C02 Charges par groupe de comptes
suite

mio CHF	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Charges financières	4 013	3 864	3 341	3 299	3 012	3 428	129	3,9
Charges d'intérêts	3 635	3 334	3 042	2 902	2 886	2 669	-234	-8,1
Emprunts	3 096	2 939	2 785	2 679	2 493	2 481	-198	-7,4
Créances comptables à court terme	228	165	9	2	160	6	4	187,2
Autres charges d'intérêts	312	230	248	221	234	182	-40	-17,9
Pertes de change	54	77	26	54	-	88	34	63,2
Charges de financement	143	134	128	122	126	116	-6	-5,1
Diminution des valeurs de mise en équivalence	-	7	5	95	-	440	345	363,9
Autres charges financières	181	312	140	126	-	116	-10	-7,9
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	98	63	11	22	-	27	5	22,1

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008

C03 Evolution des revenus et des charges par groupe de comptes

Taux de croissance annuel moyen en %	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	2007-2011
Revenus ordinaires	6,2	10,4	0,2	-1,0	-2,4	3,4	3,2
Revenus fiscaux	1,9	12,0	-2,2	1,7	-0,8	4,1	3,8
Impôt fédéral direct	8,1	13,8	2,1	0,0	-1,9	0,0	3,8
Impôt anticipé	-30,8	111,0	-8,3	-18,1	-14,3	37,9	21,6
Droits de timbre	3,5	-0,5	-5,7	1,8	-3,7	0,1	-1,1
Taxe sur la valeur ajoutée	3,5	4,2	-3,3	4,2	3,8	4,7	2,4
Autres impôts à la consommation	1,7	1,9	-3,2	4,4	-2,0	-3,4	-0,1
Redevances sur la circulation	4,0	6,0	-1,1	4,6	-2,7	5,1	3,6
Droits de douane	1,3	-2,2	1,6	4,5	-5,5	-3,1	0,1
Revenus fiscaux divers	7,6	2,2	-8,1	97,9	5,9	-8,3	14,3
Patentes et concessions	5,2	-3,5	5,1	2,5	-3,4	1,5	1,3
Revenus financiers	172,7	-7,7	12,2	-20,5	-34,0	-12,7	-7,9
Revenus de participations	-99,9	-31,9	-37,2	9,3	-80,7	177,9	6,8
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	–	-2,9	20,6	-15,5	-56,5	-31,8	-9,4
Autres revenus financiers	131,7	-15,9	-3,9	-32,4	34,3	45,2	-5,6
Autres revenus	32,7	6,8	46,9	-37,7	-1,6	4,3	0,5
Compensations	4,8	8,7	-10,2	-7,0	-6,3	-5,3	-3,7
Revenus divers	585,8	1,1	233,3	-64,6	9,2	26,6	10,8
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	–	-91,3	1 978,9	262,0	-78,7	31,7	71,3
Charges ordinaires	18,1	4,2	2,0	2,9	4,6	5,5	3,7
Charges propres	16,9	19,1	4,6	0,9	6,6	1,6	6,3
Charges de personnel	3,9	0,2	6,9	0,2	6,1	2,1	2,3
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	20,7	16,2	9,5	-1,2	3,3	-2,2	5,3
Charges d'armement	-0,9	5,2	-10,9	-8,6	34,0	16,2	-0,1
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	–	183,4	-0,7	12,7	1,0	0,9	33,8
Charges de transfert	20,6	1,6	2,9	3,7	5,1	6,7	3,7
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	6,5	-14,0	-4,0	8,3	8,0	11,0	-0,2
Indemnités à des collectivités publiques	-3,1	-17,8	-0,9	3,7	11,0	6,1	-2,7
Contributions à de propres institutions	21,8	1,8	5,8	4,7	3,7	4,2	4,1
Contributions à des tiers	0,3	30,0	4,8	2,5	5,2	5,2	10,1
Contributions aux assurances sociales	5,0	1,2	5,1	1,5	7,1	8,7	4,1
Réévaluation de contrib. à des investissements	–	-22,3	5,3	5,8	-1,9	-3,3	-4,3
Réévaluation de prêts et de participations	–	0,0	-45,3	27,5	-80,1	49,0	1,0
Charges financières	-2,2	-3,7	-13,6	-1,2	-8,7	3,9	-3,9
Charges d'intérêts	-9,0	-8,3	-8,8	-4,6	-0,6	-8,1	-7,4
Diminution des valeurs de mise en équivalence	–	–	-15,8	1 632,4	-100,0	363,9	–
Autres charges financières	238,5	38,3	-43,9	2,9	-58,4	5,9	-4,1
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	–	-36,2	-82,1	97,3	-100,0	22,1	-27,6

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008

C04 Structure des revenus et des charges par groupe de comptes

Part en % des revenus/charges ordinaires	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011
Revenus ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Revenus fiscaux	89,4	90,6	88,5	90,9	92,3	91,5
Impôt fédéral direct	26,5	27,3	27,9	28,2	28,3	27,2
Impôt anticipé	4,7	9,0	8,2	6,8	6,0	9,1
Droits de timbre	5,2	4,6	4,4	4,5	4,4	4,3
Taxe sur la valeur ajoutée	33,9	32,0	30,9	32,5	34,6	32,9
Autres impôts à la consommation	12,7	11,7	11,3	12,0	12,0	11,2
Redevances sur la circulation	3,5	3,3	3,3	3,5	3,5	3,5
Droits de douane	1,8	1,6	1,6	1,7	1,6	1,6
Revenus fiscaux divers	1,0	1,0	0,9	1,8	1,9	1,6
Patentes et concessions	2,3	2,0	2,1	2,2	2,2	2,1
Revenus financiers	5,1	4,3	4,8	3,9	2,6	3,3
Revenus de participations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	3,2	2,8	3,4	2,9	1,3	1,9
Autres revenus financiers	1,9	1,5	1,4	1,0	1,3	1,3
Autres revenus	3,2	3,1	4,5	2,8	2,9	2,9
Compensations	2,4	2,4	2,1	2,0	1,9	1,8
Revenus divers	0,8	0,7	2,4	0,9	1,0	1,0
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	0,0	0,0	0,1	0,2	0,0	0,3
Charges ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Charges propres	17,6	20,2	20,7	20,3	20,7	19,5
Charges de personnel	8,3	8,0	8,3	8,1	8,2	7,9
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	6,0	6,6	7,1	6,9	6,8	6,4
Charges d'armement	2,2	2,2	1,9	1,7	2,2	1,9
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	1,2	3,4	3,3	3,6	3,5	3,4
Charges de transfert	74,8	72,9	73,5	74,1	74,5	75,0
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	15,9	13,1	12,3	13,0	13,4	13,6
Indemnités à des collectivités publiques	1,8	1,4	1,3	1,4	1,4	1,4
Contributions à de propres institutions	4,7	4,5	4,7	4,8	4,8	4,7
Contributions à des tiers	17,9	22,4	23,0	22,9	23,0	22,8
Contributions aux assurances sociales	24,7	24,0	24,7	24,4	25,0	25,1
Réévaluation de contrib. à des investissements	9,1	6,8	7,0	7,2	6,8	6,6
Réévaluation de prêts et de participations	0,7	0,7	0,4	0,4	0,1	0,6
Charges financières	7,4	6,8	5,8	5,6	4,8	5,5
Charges d'intérêts	6,7	5,9	5,3	4,9	4,6	4,3
Diminution des valeurs de mise en équivalence	–	0,0	0,0	0,2	–	0,7
Autres charges financières	0,7	0,9	0,5	0,5	0,2	0,5
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	0,2	0,1	0,0	0,0	–	0,0

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008

C05 Revenus et charges par département 2011

	Total compte 2011	A+T	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DFE	DETEC
mio CHF									
Revenus ordinaires	65 693	22	65	90	490	162	64 009	550	306
Revenus fiscaux	60 096	–	–	–	376	–	59 685	–	35
Impôt fédéral direct	17 891	–	–	–	–	–	17 891	–	–
Impôt anticipé	5 961	–	–	–	–	–	5 961	–	–
Droits de timbre	2 857	–	–	–	–	–	2 857	–	–
Taxe sur la valeur ajoutée	21 642	–	–	–	–	–	21 642	–	–
Autres impôts à la consommation	7 341	–	–	–	–	–	7 341	–	–
Redevances sur la circulation	2 323	–	–	–	–	–	2 323	–	–
Droits de douane	1 046	–	–	–	–	–	1 046	–	–
Revenus fiscaux divers	1 036	–	–	–	376	–	624	–	35
Patentes et concessions	1 403	–	–	–	–	–	1 156	213	34
Revenus financiers	2 136	0	21	1	0	0	1 857	254	2
Revenus de participations	1	–	–	–	–	–	0	0	1
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	1 256	–	–	–	–	–	1 256	–	–
Autres revenus financiers	879	0	21	1	0	0	602	254	1
Autres revenus	1 880	22	44	89	114	162	1 133	83	235
Compensations	1 192	21	40	86	91	89	715	72	78
Revenus divers	689	1	4	2	23	73	418	11	156
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	178	–	–	–	–	–	178	–	–
Charges ordinaires	62 680	349	2 456	20 372	1 810	4 820	16 504	6 666	9 703
Charges propres	12 230	349	658	508	533	4 618	2 722	463	2 381
Charges de personnel	4 923	288	506	331	354	1 575	1 199	328	342
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	3 983	60	146	172	144	1 642	1 082	128	608
Charges d'armement	1 163	–	–	–	–	1 163	–	–	–
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	2 162	1	6	5	35	237	441	6	1 430
Charges de transfert	46 994	–	1 798	19 864	1 277	203	10 328	6 203	7 321
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	8 549	–	–	–	415	–	7 193	–	941
Indemnités à des collectivités publiques	856	–	–	33	723	70	–	1	28
Contributions à de propres institutions	2 971	–	–	2 366	–	–	–	32	573
Contributions à des tiers	14 317	–	1 788	2 556	121	131	3 135	5 096	1 491
Contributions aux assurances sociales	15 754	–	–	14 837	–	–	–	917	–
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 160	–	–	72	18	2	–	138	3 932
Réévaluation de prêts et de participations	386	–	10	–	–	–	–	20	356
Charges financières	3 428	–	0	–	–	0	3 427	–	1
Charges d'intérêts	2 669	–	0	–	–	0	2 667	–	1
Diminution des valeurs de mise en équivalence	440	–	–	–	–	–	440	–	–
Autres charges financières	320	–	0	–	–	0	320	–	–
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	27	–	–	–	–	–	27	–	–

C05 Revenus et charges par département 2010

	Total compte 2010	A+T	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DFE	DETEC
mio CHF									
Revenus ordinaires	63 523	20	51	478	120	173	62 212	319	152
Revenus fiscaux	57 757	–	–	381	–	–	57 339	0	36
Impôt fédéral direct	17 886	–	–	–	–	–	17 886	–	–
Impôt anticipé	4 323	–	–	–	–	–	4 323	–	–
Droits de timbre	2 855	–	–	–	–	–	2 855	–	–
Taxe sur la valeur ajoutée	20 672	–	–	–	–	–	20 672	–	–
Autres impôts à la consommation	7 602	–	–	–	–	–	7 602	–	–
Redevances sur la circulation	2 210	–	–	–	–	–	2 210	–	–
Droits de douane	1 079	–	–	–	–	–	1 079	–	–
Revenus fiscaux divers	1 129	–	–	381	–	–	712	0	36
Patentes et concessions	1 383	–	–	–	–	–	1 150	199	33
Revenus financiers	2 446	–	0	1	0	0	2 411	32	1
Revenus de participations	0	–	–	–	–	–	0	0	0
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	1 840	–	–	–	–	–	1 840	–	–
Autres revenus financiers	605	–	0	1	0	0	571	32	1
Autres revenus	1 803	20	51	96	120	173	1 176	86	81
Compensations	1 259	19	50	94	96	111	749	69	71
Revenus divers	544	1	1	1	24	62	427	17	10
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	135	–	–	–	–	–	135	–	–
Charges ordinaires	59 385	310	2 331	19 762	1 362	4 604	15 385	6 103	9 528
Charges propres	12 039	310	666	505	532	4 402	2 792	448	2 384
Charges de personnel	4 824	260	512	314	360	1 522	1 205	318	333
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	4 071	49	149	186	134	1 664	1 149	124	616
Charges d'armement	1 001	–	–	–	–	1 001	–	–	–
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	2 143	1	5	5	38	215	438	6	1 435
Charges de transfert	44 024	–	1 665	19 257	830	202	9 273	5 655	7 142
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	7 705	–	–	455	–	–	6 292	–	959
Indemnités à des collectivités publiques	807	–	–	33	683	66	–	2	24
Contributions à de propres institutions	2 850	–	–	2 316	–	–	3	32	500
Contributions à des tiers	13 608	–	1 651	2 308	129	132	2 979	4 947	1 461
Contributions aux assurances sociales	14 493	–	–	14 080	–	–	–	413	–
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 302	–	–	66	18	4	–	139	4 075
Réévaluation de prêts et de participations	259	–	14	–	–	–	–	122	123
Charges financières	3 299	–	0	–	–	0	3 298	–	2
Charges d'intérêts	2 902	–	–	–	–	0	2 901	–	2
Diminution des valeurs de mise en équivalence	95	–	–	–	–	–	95	–	–
Autres charges financières	302	–	0	–	–	0	302	–	–
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	22	–	–	–	–	–	22	–	–

D01 Détail du bilan

mio CHF	2007	2008	2009	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
						val. abs.	%
Actif	64 989	105 024	100 220	104 222	104 526	304	0,3
Patrimoine financier	31 975	29 108	27 360	30 193	29 526	-666	-2,2
Actif circulant	18 773	17 094	13 787	14 584	14 674	90	0,6
Liquidités et placements à court terme	546	1 739	2 949	6 015	5 544	-471	-7,8
Caisse	2	2	6	5	5	0	-3,2
Poste	136	137	187	135	136	1	0,9
Banque	408	1 600	2 756	995	4 873	3 878	389,7
Placements à court terme	–	–	–	4 880	530	-4 350	-89,1
Créances	6 292	5 943	5 246	6 459	5 862	-596	-9,2
Créances fiscales et douanières	5 290	4 850	4 072	4 966	4 611	-355	-7,2
Comptes courants	668	774	942	1 289	1 027	-262	-20,3
Créances différentes	297	268	181	156	192	36	23,4
Autres créances	37	51	51	48	32	-15	-32,3
Placements financiers à court terme	10 337	7 717	4 212	414	1 959	1 545	373,2
Dépôts à terme	8 900	7 500	4 100	400	1 800	1 400	350,0
Prêts	1 355	162	80	–	–	–	–
Valeurs de remplacement positives	76	49	26	8	153	145	n.d.
Autres placements	6	6	6	6	6	0	0,0
Comptes de régularisation actifs	1 598	1 696	1 379	1 696	1 308	-387	-22,8
Intérêts	178	142	30	30	29	-1	-2,7
Disagio	552	497	433	359	294	-66	-18,3
Autres comptes de régularisation actifs	868	1 056	916	1 307	986	-321	-24,6
Actif immobilisé	13 203	12 014	13 573	15 609	14 852	-756	-4,8
Placements financiers à long terme	13 203	12 014	13 573	15 576	14 683	-893	-5,7
Titres à revenu fixe	1 015	204	50	–	–	–	–
Titres à revenu variable	10	–	–	–	–	–	–
Prêts à l'assurance-chômage	4 800	4 100	5 600	7 400	6 000	-1 400	-18,9
Autres prêts	340	400	470	570	920	350	61,4
Fonds pour les grands projets ferroviaires	7 037	7 310	7 453	7 606	7 763	157	2,1
Créances sur fonds aff. enreg. sous cap. de tiers	–	–	–	32	170	137	422,8
Taxes d'incitation	–	–	–	32	170	137	422,8
Patrimoine administratif	33 014	75 916	72 860	74 029	75 000	971	1,3
Actif circulant	214	224	297	285	284	-1	-0,2
Stocks	214	224	297	285	284	-1	-0,2
Stocks d'achats	198	210	286	270	266	-4	-1,6
Stocks de production propre	16	15	11	15	18	4	24,9
Actif immobilisé	32 800	75 692	72 564	73 745	74 716	971	1,3
Immobilisations corporelles	14 472	49 921	51 094	51 194	52 176	982	1,9
Biens meubles	313	321	332	321	321	0	0,0
Installations en construction	1 132	13 013	8 267	9 401	10 096	695	7,4
Attributions à comptes spéciaux portées à l'actif	–	1 699	1 428	1 263	1 709	446	35,3
Immeubles	13 026	12 798	12 975	13 024	12 752	-272	-2,1
Routes nationales	–	22 090	28 089	27 178	27 294	116	0,4
Acomptes versés sur immobilisations corporelles	0	–	2	6	4	-2	-40,2
Immobilisations incorporelles	58	97	130	148	204	57	38,2
Logiciels	7	46	49	62	73	11	18,3
Installations en construction	–	49	81	86	128	42	48,8
Autres immobilisations incorporelles	51	2	0	–	3	3	–
Prêts	2 963	9 475	3 411	3 536	3 621	85	2,4
Administration générale	2	5 930	2	2	2	0	-6,7
Relations avec l'étranger	452	430	431	438	797	360	82,3
Prévoyance sociale	2 026	1 865	1 739	1 967	1 865	-102	-5,2
Trafic	7 204	7 547	7 575	7 665	7 934	270	3,5
Agriculture	2 356	2 409	2 458	2 507	2 521	14	0,6
Autres secteurs économiques	222	1 182	1 124	1 223	1 263	40	3,2
Réévaluation de prêts du patrimoine administratif	-9 299	-9 888	-9 917	-10 265	-10 761	-496	-4,8

n.d.: non disponible

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008 (transfert de la propriété des routes nationales à la Confédération)

D01 Détail du bilan
suite

mio CHF	2007	2008	2009	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
						val. abs.	%
Participations	15 306	16 199	17 928	18 866	18 714	-152	-0,8
Participations importantes	15 256	16 151	17 889	18 845	18 692	-153	-0,8
Autres participations	1 177	1 136	1 122	1 230	890	-340	-27,7
Réévaluation de participations	-1 126	-1 088	-1 083	-1 209	-867	342	28,3

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008 (transfert de la propriété des routes nationales à la Confédération)

D01 Détail du bilan
suite

mio CHF	2007	2008	2009	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
						val. abs.	%
Passif	64 979	105 024	100 220	104 222	104 526	304	0,3
Capitaux de tiers à court terme	34 399	36 056	29 507	33 787	33 988	201	0,6
Engagements courants	11 709	13 700	12 659	14 024	14 151	127	0,9
Comptes courants	7 769	10 123	9 143	10 361	10 102	-258	-2,5
Engagements résultant de livraisons et prestations	2 823	2 102	1 368	1 420	1 467	47	3,3
Fondations en gérance	94	96	95	80	73	-7	-8,6
Autres engagements courants	1 022	1 379	2 054	2 164	2 509	345	15,9
Engagements financiers à court terme	13 122	15 495	10 310	13 064	14 333	1 269	9,7
Marché monétaire	9 056	10 670	6 947	9 181	10 610	1 429	15,6
Entreprises de la Confédération	1 335	1 460	—	—	—	—	—
Caisse d'épargne du personnel fédéral	2 376	2 739	2 955	3 106	3 155	48	1,6
Valeurs de remplacement négatives	166	432	397	777	568	-209	-26,9
Autres engagements financiers à court terme	190	194	11	—	—	—	—
Comptes de régularisation passifs	8 926	6 394	6 094	6 377	5 203	-1 174	-18,4
Intérêts	2 351	2 179	2 013	1 954	1 885	-69	-3,5
Agio	1 783	1 569	1 556	1 624	1 932	308	19,0
Régularisation, subventions	—	—	—	265	267	2	0,6
Régularisation, impôt anticipé	4 168	2 225	2 123	2 397	863	-1 534	-64,0
Autres comptes de régularisation passifs	624	421	402	137	256	119	86,4
Provisions à court terme	641	467	443	321	301	-20	-6,2
Provisions, restructurations	184	170	142	26	20	-6	-23,1
Provisions, prestations en faveur de l'employé	292	287	279	277	263	-14	-5,0
Autres provisions à court terme	166	9	22	18	18	0	0,1
Capitaux de tiers à long terme	112 323	110 155	104 582	99 938	97 939	-1 999	-2,0
Engagements financiers à long terme	96 147	92 576	87 955	83 473	82 032	-1 441	-1,7
Entreprises de la Confédération	50	50	1 740	1 840	1 880	40	2,2
Emprunts	95 684	92 435	86 119	81 538	80 049	-1 489	-1,8
Ecoles polytechniques fédérales (EPF)	34	91	95	95	94	-1	-0,6
Investissements cofinancés par des tiers	—	—	—	—	9	9	—
Autres dettes à moyen et long terme	379	—	—	—	—	—	—
Engagements envers des comptes spéciaux	—	2 092	1 793	1 599	2 133	534	33,4
Fonds d'infrastructure	—	2 092	1 793	1 599	2 133	534	33,4
Provisions à long terme	14 919	13 951	13 107	13 572	12 478	-1 094	-8,1
Provisions, impôt anticipé	9 100	9 800	8 900	9 300	8 200	-1 100	-11,8
Autres provisions à long terme	5 819	4 151	4 207	4 272	4 278	6	0,1
Engag. envers fonds aff. enreg. sous cap. de tiers	1 257	1 537	1 727	1 294	1 296	2	0,1
Taxes d'incitation	263	494	712	256	255	-2	-0,6
Fonds spéciaux enregistrés sous capitaux de tiers	—	—	—	75	90	15	20,2
Autres fonds affectés enreg. sous capitaux de tiers	994	1 043	1 015	964	952	-12	-1,2
Capital propre	-81 742	-41 187	-33 869	-29 502	-27 400	2 102	7,1
Fonds affectés enregistrés sous le capital propre	4 696	2 808	2 934	4 048	3 803	-245	-6,1
Financement spécial pour la circulation routière	4 609	2 722	2 848	2 783	2 028	-755	-27,1
Financement spécial pr mesures accompagn. ALEA/OMC	—	—	—	1 178	1 711	533	45,2
Autres fonds affectés enreg. sous capital propre	86	87	87	87	64	-23	-26,2
Fonds spéciaux	467	1 229	1 258	1 287	1 301	15	1,1
Réserves provenant d'enveloppes budgétaires	58	79	111	114	176	62	54,7
Réserves générales provenant d'enveloppes budg.	21	27	35	39	40	1	1,4
Réserves affectées provenant d'enveloppes budg.	37	52	76	75	137	62	82,6
Réserve liée au retraitement	144	—	—	—	—	—	—
Autre capital propre	—	0	0	0	—	0	-100,0
Découvert du bilan	-87 107	-45 302	-38 173	-34 951	-32 681	2 270	6,5
Découvert du bilan	-87 107	-45 302	-38 173	-34 951	-32 681	2 270	-6,5

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008 (transfert de la propriété des routes nationales à la Confédération)

D02 Prêts par unité administrative

CHF	2010			2011		
	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan
Prêts	13 801 842 783	-10 265 498 891	3 536 343 892	14 382 370 432	-10 761 139 452	3 621 230 980
201 Département fédéral des affaires étrangères	383 566 195	-151 463 200	232 102 995	402 370 619	-152 791 400	249 579 219
Prêts, Fondation des immeubles FIPOI	377 794 313	-151 463 200	226 331 113	397 102 113	-152 791 400	244 310 713
Prêts, Union postale universelle	3 757 595	–	3 757 595	3 381 835	–	3 381 835
Prêts pour l'équipement	2 014 287	–	2 014 287	1 886 671	–	1 886 671
420 Office fédéral des migrations	36 921 968	–	36 921 968	33 347 432	–	33 347 432
Prêts, logements pour requérants d'asile (art. 90 LAsi)	36 921 968	–	36 921 968	33 347 432	–	33 347 432
606 Administration fédérale des douanes	85 000	–	85 000	72 000	-28 800	43 200
Indoor-Schiessanlage, Schüpfen	85 000	–	85 000	72 000	-28 800	43 200
704 Secrétariat d'Etat à l'économie	1 204 507 636	-365 944 851	838 562 785	1 588 996 930	-524 390 480	1 064 606 450
Développement régional	1 000 531 646	-196 375 667	804 155 979	944 047 058	-168 101 855	775 945 203
Société suisse de crédit hôtelier, prêts pour la modernisation et le désendettement des hôtels	87 071 082	-87 071 082	–	87 071 082	-87 071 082	–
Prêts destinés à la Société suisse de crédit hôtelier (SCH)	48 625 000	-48 625 000	–	148 625 000	-148 625 000	–
Indonésie, crédit mixte	31 166 667	-12 466 667	18 700 000	28 333 334	-11 333 333	17 000 000
SOFI, fonds pour le financement d'études	10 859 710	-10 859 710	–	10 859 710	-10 859 710	–
Prêts à CC Centre, Coopérative de cautionnement pour PME	8 000 000	–	8 000 000	8 000 000	–	8 000 000
Prêts, Centre de sport et de vacances de Fiesch	4 315 000	–	4 315 000	4 315 000	–	4 315 000
Accord de consolidation, Pakistan III	3 589 635	-1 435 854	2 153 781	3 589 635	-1 435 854	2 153 781
Accord de consolidation, Soudan I	3 323 100	-3 323 100	–	3 323 100	-3 323 100	–
Accord de consolidation, Togo	3 269 625	-3 269 625	–	3 269 625	-3 269 625	–
Colombie, crédit mixte	1 382 261	-552 904	829 356	691 130	-276 452	414 678
Accord de consolidation, Soudan III	851 220	-851 220	–	851 220	-851 220	–
Accord de consolidation, Soudan IV	841 577	-841 577	–	841 577	-841 577	–
Chine, crédit mixte	184 874	-73 950	110 924	14 874	-5 950	8 924
Accord de consolidation, Bangladesh I	496 240	-198 496	297 744	458 068	-183 227	274 841
Prêts accordés à SIFEM	–	–	–	344 706 518	-88 212 495	256 494 022
708 Office fédéral de l'agriculture	2 507 265 265	-2 507 265 265	–	2 521 158 295	-2 521 158 295	–
Canton de Berne	420 615 063	-420 615 063	–	420 633 445	-420 633 445	–
Canton de Lucerne	271 699 815	-271 699 815	–	273 711 036	-273 711 036	–
Canton de Saint-Gall	210 153 272	-210 153 272	–	213 658 628	-213 658 628	–
Canton de Fribourg	201 480 228	-201 480 228	–	203 993 708	-203 993 708	–
Canton de Vaud	183 325 693	-183 325 693	–	185 336 025	-185 336 025	–
Canton de Zurich	163 931 522	-163 931 522	–	166 547 274	-166 547 274	–
Canton des Grisons	163 485 565	-163 485 565	–	165 932 748	-165 932 748	–
Canton de Thurgovie	114 150 619	-114 150 619	–	115 660 155	-115 660 155	–
Canton d'Argovie	113 094 494	-113 094 494	–	114 627 507	-114 627 507	–
Canton du Valais	80 585 253	-80 585 253	–	79 595 963	-79 595 963	–
Canton du Jura	69 769 706	-69 769 706	–	68 931 224	-68 931 224	–
Canton de Schwyz	69 553 615	-69 553 615	–	70 558 246	-70 558 246	–
Canton de Soleure	70 007 295	-70 007 295	–	71 768 452	-71 768 452	–
Canton de Neuchâtel	65 177 409	-65 177 409	–	65 282 625	-65 282 625	–
Canton de Bâle-Campagne	44 650 783	-44 650 783	–	45 656 361	-45 656 361	–
Canton du Tessin	41 177 980	-41 177 980	–	38 691 026	-38 691 026	–
Canton de Schaffhouse	36 867 951	-36 867 951	–	36 873 706	-36 873 706	–
Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	32 802 970	-32 802 970	–	32 813 875	-32 813 875	–
Canton d'Obwald	30 010 383	-30 010 383	–	30 067 622	-30 067 622	–
Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures	28 238 734	-28 238 734	–	28 241 825	-28 241 825	–
Canton d'Uri	24 793 679	-24 793 679	–	21 822 311	-21 822 311	–
Canton de Zoug	21 570 366	-21 570 366	–	20 608 172	-20 608 172	–
Canton de Nidwald	21 165 933	-21 165 933	–	21 182 978	-21 182 978	–
Canton de Glaris	17 591 146	-17 591 146	–	17 593 410	-17 593 410	–
Canton de Genève	11 365 790	-11 365 790	–	11 369 973	-11 369 973	–

D02 Prêts par unité administrative
suite

CHF	2010			2011		
	Valeur d'ac- quisition	Rééva- luation	Valeur figurant au bilan	Valeur d'ac- quisition	Rééva- luation	Valeur figurant au bilan
725 Office fédéral du logement	1 930 063 399	-282 030 149	1 648 033 250	1 831 194 865	-250 306 691	1 580 888 174
Prêts hypothécaires aux coopératives d'habitation à partir de ressources de la Confédération	679 278 578	-10 290 575	668 988 003	653 938 909	-10 135 132	643 803 777
Prêts à des sociétés construisant des logements d'utilité publique	461 967 199	-20 394 800	441 572 399	465 043 281	-13 964 552	451 078 729
Avances versées au titre de l'abaissement de base, logements à louer	476 802 583	-183 164 830	293 637 753	411 011 398	-158 777 195	252 234 203
Prêts hypothécaires aux coopératives d'habitation à partir de ressources de PUBLICA	189 493 176	–	189 493 176	181 962 278	–	181 962 278
Prêts, logements à loyer ou à prix modérés au sens de la LOG	113 633 240	-68 179 944	45 453 296	110 865 550	-67 429 812	43 435 738
Prêts hypothécaires accordés aux professeurs des EPF	8 888 624	–	8 888 624	8 373 448	–	8 373 448
802 Office fédéral des transports	6 467 246 439	-5 789 985 426	677 261 013	6 752 210 176	-6 143 653 786	608 556 390
CFF SA	2 901 629 291	-2 901 162 032	467 259	3 061 798 620	-3 060 731 890	1 066 730
Chemin de fer rhétique (RhB)	1 013 178 101	-868 395 102	144 782 999	1 077 039 197	-930 357 417	146 681 779
BLS Réseau SA	380 859 695	-380 859 695	–	350 525 448	-350 525 448	–
BLS SA	286 476 329	-213 489 830	72 986 499	280 186 923	-213 489 830	66 697 093
Matterhorn Gotthard Infrastruktur AG	205 545 330	-179 291 240	26 254 090	225 837 871	-201 424 053	24 413 818
Zentralbahn	199 667 773	-196 798 554	2 869 219	212 697 194	-210 178 099	2 519 095
Chemin de fer suisse du Sud-Est (SOB)	176 450 640	-154 726 228	21 724 412	185 428 246	-165 822 878	19 605 368
Transports publics fribourgeois (TPF)	130 726 528	-116 338 276	14 388 252	138 628 935	-125 329 247	13 299 688
RBS SA	116 883 501	-84 606 354	32 277 147	119 369 213	-89 674 841	29 694 372
Appenzeller Bahnen	92 553 234	-59 486 103	33 067 131	94 219 837	-63 417 833	30 802 004
Métro Lausanne-Ouchy SA	70 000 000	-70 000 000	–	70 000 000	-70 000 000	–
Transports Publics du Chablais	64 111 182	-46 275 023	17 836 159	65 930 551	-49 094 887	16 835 664
Chemin de fer Montreux Oberland bernois	61 411 077	-48 180 929	13 230 148	69 587 021	-57 426 185	12 160 836
Baselland Transport AG	55 720 498	-41 434 883	14 285 615	57 471 632	-44 319 621	13 152 011
Aare Seeland Mobil AG	53 869 477	-44 205 978	9 663 499	63 693 452	-54 721 661	8 971 791
Chemins de fer de l'Oberland bernois	34 214 313	-29 887 018	4 327 295	33 684 037	-29 887 018	3 797 019
Transports de Martigny et Régions SA	39 456 709	-31 331 918	8 124 791	46 229 115	-38 563 958	7 665 157
Chemins de fer du Jura	30 307 451	-19 250 765	11 056 686	31 291 104	-20 989 153	10 301 951
Chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher	28 500 923	-24 917 897	3 583 026	32 959 316	-29 711 611	3 247 705
Chemin de fer de la vallée de la Wyna et de la Suhr	23 522 086	-18 329 969	5 192 117	26 511 407	-19 495 434	7 015 973
Ferrovie Autolinee Regionali Ticinese	23 211 327	-10 520 674	12 690 653	22 264 814	-10 277 736	11 987 078
Sihltal-Zürich-Uetliberg-Bahn	23 045 071	-17 428 537	5 616 534	22 642 809	-17 428 537	5 214 272
Transports Montreux-Vevey-Riviera	20 780 747	-15 962 858	4 817 889	21 942 378	-17 372 828	4 569 550
TRAVYS SA	18 609 356	-14 077 894	4 531 462	18 980 569	-14 797 394	4 183 175
Transport régionaux neuchâtelois	16 718 560	-8 936 839	7 781 721	17 731 364	-10 547 139	7 184 225
BDWM Transport AG	17 458 892	-14 886 887	2 572 005	16 369 738	-16 369 738	–
Ferrovie Luganesi SA	16 068 391	-14 120 361	1 948 030	15 669 223	-14 120 361	1 548 862
Chemins de fer fédéraux autrichiens	–	–	–	10 000 000	-10 000 000	–
Société des transports de la région Bières-Apples-Morges	14 464 185	-10 700 471	3 763 714	15 276 929	-11 922 471	3 354 458
Chemin de fer Nyon - St-Cergue - Morez	14 375 312	-11 260 063	3 115 249	15 133 126	-12 323 050	2 810 076
Thurbo AG	14 900 248	-14 634 854	265 394	18 364 022	-18 116 477	247 545
Waldenburgerbahn AG	10 304 415	-5 443 641	4 860 774	9 851 600	-5 443 641	4 407 959
Diverses ETC	151 211 916	-113 287 305	37 924 611	150 170 993	-114 776 317	35 394 676
Termi SA	113 435 920	–	113 435 920	110 420 637	-37 356 000	73 064 637
Autres transports publics	47 577 961	-9 757 248	37 820 713	44 302 856	-7 641 033	36 661 823
803 Office fédéral de l'aviation civile	1 196 362 954	-1 168 810 000	27 552 954	1 181 265 635	-1 168 810 000	12 455 635
Prêts accordés à Swiss	1 168 810 000	-1 168 810 000	–	1 168 810 000	-1 168 810 000	–
Genève: objet 4-2	3 450 008	–	3 450 008	–	–	–
Genève: objet 4-1	3 012 503	–	3 012 503	–	–	–
Bâle: objet 2+4	1 834 658	–	1 834 658	1 543 817	–	1 543 817
Bâle: objet 21	1 974 435	–	1 974 435	1 860 263	–	1 860 263
Genève: objet 2+3	1 658 654	–	1 658 654	–	–	–

D02 Prêts par unité administrative
suite

CHF	2010			2011		
	Valeur d'ac- quisition	Rééva- luation	Valeur figurant au bilan	Valeur d'ac- quisition	Rééva- luation	Valeur figurant au bilan
Bâle: objet 10	1 731 412	–	1 731 412	1 631 292	–	1 631 292
Genève: objet 9-1	1 663 182	–	1 663 182	–	–	–
Bâle: objet 1	1 256 431	–	1 256 431	1 170 845	–	1 170 845
Genève: objet 1	1 061 558	–	1 061 558	–	–	–
Bâle: objet 8	1 148 346	–	1 148 346	1 081 942	–	1 081 942
Bâle: objet 3	1 139 407	–	1 139 407	1 073 521	–	1 073 521
Genève: objet 1-2	946 358	–	946 358	–	–	–
Bâle: objet 22	903 056	–	903 056	841 542	–	841 542
Genève: objet 1-4	872 905	–	872 905	–	–	–
Genève: objet 1-3	848 335	–	848 335	–	–	–
Bâle: objet 7	737 369	–	737 369	691 209	–	691 209
Birrfeld	417 117	–	417 117	361 010	–	361 010
Bâle: objet 23	399 125	–	399 125	371 938	–	371 938
Berne: objet 2	281 719	–	281 719	262 529	–	262 529
Genève: objet 1-6	271 662	–	271 662	–	–	–
Bâle: objet 11	225 853	–	225 853	211 510	–	211 510
Sion	194 222	–	194 222	168 096	–	168 096
Montricher I	195 500	–	195 500	181 000	–	181 000
Amlikon	163 724	–	163 724	124 000	–	124 000
Schânis I	188 974	–	188 974	185 974	–	185 974
Courtelay	137 213	–	137 213	119 516	–	119 516
Schânis II	132 000	–	132 000	130 000	–	130 000
Bâle: objet 9	107 609	–	107 609	101 386	–	101 386
Ecuvillens I	90 280	–	90 280	69 340	–	69 340
Genève: objet 1-5	97 269	–	97 269	–	–	–
Genève: objet 9-2	93 882	–	93 882	–	–	–
Berne: objet 1	86 481	–	86 481	77 616	–	77 616
Ecuvillens II	66 054	–	66 054	53 362	–	53 362
Ecuvillens III	62 701	–	62 701	56 975	–	56 975
Bâle: objet 17	56 550	–	56 550	53 214	–	53 214
Montricher II	36 929	–	36 929	24 862	–	24 862
Bâle: objet 18	9 471	–	9 471	8 878	–	8 878
806 Office fédéral des routes	1 160 000	–	1 160 000	960 000	–	960 000
Parking Simplon Gare SA, Lausanne	1 160 000	–	1 160 000	960 000	–	960 000
810 Office fédéral de l'environnement	74 663 927	–	74 663 927	70 794 481	–	70 794 481
Crédit d'investissement en faveur de la sylviculture	74 663 927	–	74 663 927	70 794 481	–	70 794 481

D03 Participations par unité administrative

CHF	31.12.2010	31.12.2011				Part de capital (en %)
	Valeur figurant au bilan	Valeur d'acquisition/ capital nominal	Rééva- luation	Variations de la valeur de mise en équivalence	Valeur figurant au bilan	
Participations	18 866 343 000	12 134 771 086	-867 056 505	7 446 459 406	18 714 173 986	
Participations importantes	18 844 934 000	11 245 108 580	-	7 446 459 406	18 691 567 986	
601 Administration fédérale des finances	18 844 934 000	11 245 108 580	-	7 446 459 406	18 691 567 986	
CFF	9 971 000 000	9 000 000 000	-	1 303 800 000	10 303 800 000	100,0
La Poste Suisse	4 065 000 000	1 300 000 000	-	3 391 000 000	4 691 000 000	100,0
RUAG Suisse SA	697 600 000	340 000 000	-	409 200 000	749 200 000	100,0
BLS Réseau SA	337 800 000	335 172 078	-	2 727 922	337 900 000	50,1
Sapomp	222 100 000	-	-	-	-	
Skyguide	293 300 000	139 913 750	-	178 486 250	318 400 000	99,9
Swisscom	3 258 134 000	29 410 500	-	2 161 245 233	2 190 655 733	56,8
SIFEM SA	-	100 612 253	-	-	100 612 253	100,0
Autres participations	21 409 000	889 662 505	-867 056 505	-	22 606 000	
201 Département fédéral des affaires étrangères	-	16422 250	-16 422 250	-	-	
Participation dans la Banque de développement du Conseil de l'Europe	-	16422 250	-16 422 250	-	-	1,6
202 Direction du développement et de la coopération	-	473486 722	-473 486 722	-	-	
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)	-	256393 226	-256 393 226	-	-	1,7
Banque asiatique de développement (BAfD)	-	32377 564	-32 377 564	-	-	0,5
Société financière internationale (SFI)	-	54054 001	-54 054 001	-	-	1,7
Banque africaine de développement (BAfD)	-	69967 740	-69 967 740	-	-	1,4
Banque interaméricaine de développement (BID)	-	29850 955	-29 850 955	-	-	0,5
Fonds européen pour l'Europe du Sud-Est (FEESE)	-	12393 653	-12 393 653	-	-	6,5
Société interaméricaine d'investissement (SII)	-	12104 058	-12 104 058	-	-	1,6
Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI)	-	6345 525	-6 345 525	-	-	1,3
301 Secrétariat général du DFI	9500 000	9600 000	-	-	9600 000	
Participation dans l'ISPT (Swissmedic)	9500 000	9500 000	-	-	9500 000	65,5
Pro Helvetia	-	100 000	-	-	100 000	100,0
316 Office fédéral de la santé publique	-	1 000	-1 000	-	-	
Institut Ludwig de Recherche sur le Cancer SA	-	1 000	-1 000	-	-	
525 Défense	51 000	51 000	-	-	51 000	
Tätsch	51 000	51 000	-	-	51 000	100,0
543 armasuisse Immobilier	10 000	49 000	-39 000	-	10 000	
Gasverbund Seeland AG, Lyss	-	34 000	-34 000	-	-	1,8
AVAG, Thoune	10 000	10 000	-	-	10 000	0,3
Thermobois SA, Porrentruy	-	4 000	-4 000	-	-	0,4
Elektrizitätswerk Altdorf	-	1 000	-1 000	-	-	0,0
601 Administration fédérale des finances	-	8 044 100	-6 983 100	-	1 061 000	
Hôtel Bellevue Palace	-	6 382 100	-6 382 100	-	-	99,7
REFUNA AG	-	600 000	-600 000	-	-	8,3
Überbauungsgenossenschaft Murifeld-Wittigkofen	-	1 000	-1 000	-	-	n.d.
Sapomp Wohnbau AG	-	1 061 000	-	-	1 061 000	100,0
606 Administration fédérale des douanes	-	36 000	-	-	36 000	
Wohnbaugenossenschaft a l'En, Samedan	-	36 000	-	-	36 000	20,4
620 Office fédéral des constructions et de la logistique	-	1 777 917	-1 777 917	-	-	
71 Park St. Corp., New York	-	902 997	-902 997	-	-	
Kiinteistö Oy, Helsigin	-	330 000	-330 000	-	-	
Bostadsaktiebolaget, Blaklinten	-	303 100	-303 100	-	-	

n.d.: non disponible

D03 Participations par unité administrative

suite

CHF	31.12.2010	31.12.2011				Part de capital (en %)
	Valeur figurant au bilan	Valeur d'acquisition/ capital nominal	Rééva- luation	Variations de la valeur de mise en équivalence	Valeur figurant au bilan	
Lake Shore Drive Build, Chicago	–	182 750	-182 750	–	–	
642 Park Av. Corp., New York	–	55 470	-55 470	–	–	
WBG Neuhaus, CH-3172 Niederwangen	–	3 600	-3 600	–	–	
704 Secrétariat d'Etat à l'économie	–	213 286 503	-213 286 503	–	–	
Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)	–	195 126 185	-195 126 185	–	–	2,8
SSFD- Société suisse pour le financement du développement, participation	–	9 550 339	-9 550 339	–	–	49,0
Société suisse de crédit hôtelier (SCH), parts sociales	–	6 000 000	-6 000 000	–	–	50,0
ACIL/AMFSL-Inde, groupe financier Alliance	–	2 047 957	-2 047 957	–	–	17,0
MNL - Msele Nedventures Ltd, participation au capital	–	562 023	-562 023	–	–	
708 Office fédéral de l'agriculture	160 000	7 097 800	-6 937 800	–	160 000	
Union suisse du commerce de fromage en liquidation	–	6 937 800	-6 937 800	–	–	100,0
identitas AG	160 000	160 000	–	–	160 000	51,0
710 Agroscope	–	1 700	-1 700	–	–	
ALP Posieux/parts sociales Trocknungsge- nossenschaft Sensebezirk	–	1 000	-1 000	–	–	
ART Tänikon /part sociale coopérative	–	600	-600	–	–	
Koll. Getreidesammelstelle Strass-Frauenfeld	–					
ART Tänikon /part sociale Wohnbauge- nossenschaft Lilienthal, Guntershausen	–	100	-100	–	–	
725 Office fédéral du logement	11 688 000	11 813 000	-125 000	–	11 688 000	
Logis Suisse Holding	3544 000	3544 000	–	–	3544 000	9,7
Alloggi Ticino SA	5399 000	5399 000	–	–	5399 000	35,5
Wohnstadt Bau- und Verwaltungsgenossenschaft	500 000	500 000	–	–	500 000	20,0
Wohnstadt AG (LOG)	1000 000	1000 000	–	–	1000 000	20,0
Coopérative romande de cautionnement immobilier (CRCI)	600 000	600 000	–	–	600 000	71,7
GEMIWO Gemeinnützige Mietwohn AG	100 000	100 000	–	–	100 000	48,3
GEMIWO Gemeinnützige Mietwohn AG (LOG)	180 000	180 000	–	–	180 000	48,3
WOGENO (nouveau: GEWO ZH Ost)	125 000	250 000	-125 000	–	125 000	13,5
Hyp.-Bürg.Gen. (HBW)	140 000	140 000	–	–	140 000	70,0
L'ARTISANNE NOUVELLE	100 000	100 000	–	–	100 000	22,2
802 Office fédéral des transports	–	147 975 513	-147 975 513	–	–	
Chemin de fer rhétique (RhB)	–	25 000 000	-25 000 000	–	–	43,1
Zentralbahn	–	19 350 000	-19 350 000	–	–	16,1
BLS SA	–	17 240 608	-17 240 608	–	–	21,7
Matterhorn Gotthard Infrastruktur AG	–	11 050 000	-11 050 000	–	–	76,7
Chemin de fer Montreux Oberland bernois (MOB)	–	8 913 000	-8 913 000	–	–	43,1
Chemin de fer régional Berne-Soleure (RBS)	–	7 040 000	-7 040 000	–	–	26,4
Appenzeller Bahnen	–	6 134 400	-6 134 400	–	–	39,3
Chemins de fer de l'Oberland bernois (BOB)	–	4 400 000	-4 400 000	–	–	35,7
Forchbahn (FB)	–	4 000 000	-4 000 000	–	–	32,8
Aare Seeland Mobil AG	–	3 720 000	-3 720 000	–	–	36,2
Transports publics fribourgeois (TPF)	–	3 700 000	-3 700 000	–	–	22,2
Chemins de fer du Jura (CJ)	–	3 623 000	-3 623 000	–	–	33,4
Chemin de fer de la vallée de la Wyna et de la Suhr (WSB)	–	3 500 000	-3 500 000	–	–	34,4
Chemin de fer suisse du Sud-Est (SOB)	–	3 197 400	-3 197 400	–	–	35,8
BDWM Transport AG	–	3 136 000	-3 136 000	–	–	30,3
Transports de Martigny et Régions SA (TMR)	–	2 934 040	-2 934 040	–	–	43,2
Ferrovie Autolinee Regionali Ticinesi (FART)	–	2 900 000	-2 900 000	–	–	34,1
Sihltahl-Zürich-Uetliberg-Bahn (SZU)	–	2 700 300	-2 700 300	–	–	27,8
Matterhorn Gotthard Verkehrs AG	–	2 496 675	-2 496 675	–	–	16,6
Baselland Transport AG (BLT)	–	2 100 000	-2 100 000	–	–	5,6
Frauenfeld-Wil-Bahn (FW)	–	1 695 300	-1 695 300	–	–	37,4

D03 Participations par unité administrative

suite

CHF	31.12.2010	31.12.2011				Part de capital (en %)
	Valeur figurant au bilan	Valeur d'acquisition/ capital nominal	Rééva- luation	Variations de la valeur de mise en équivalence	Valeur figurant au bilan	
Transports Publics du Chablais SA (TPC)	–	1 586 560	-1 586 560	–	–	18,1
TRAVYS SA	–	1 131 580	-1 131 580	–	–	17,2
Transports Montreux-Vevey-Riviera (MVR)	–	985 000	-985 000	–	–	17,1
Lausanne-Echallens-Bercher (LEB)	–	975 000	-975 000	–	–	42,9
Transports régionaux neuchâtelois SA (TRN)	–	913 250	-913 250	–	–	9,8
Chemin de fer Nyon - St-Cergue - Morez (NStCM)	–	912 500	-912 500	–	–	28,3
Société des Forces Motrices de l'Avançon (FMA)	–	780 000	-780 000	–	–	11,0
Compagnie générale de navigation sur le Lac Léman (CGN)	–	667 000	-667 000	–	–	2,6
Waldenburgerbahn (WVB)	–	600 000	-600 000	–	–	24,4
Morges-Bière-Cossonay (MBC)	–	350 000	-350 000	–	–	34,4
Ferrovie Luganesi/Lugano Ponte Tresa (FLP)	–	120 000	-120 000	–	–	10,0
Matterhorn Gotthard Bahn AG	–	97 200	-97 200	–	–	38,9
OBL emprunt électrification Eisenbahngesellschaft Spiez-Erlenbach	–	26 500	-26 500	–	–	
Brienz Rothorn Bahn	–	200	-200	–	–	
805 Office fédéral de l'énergie	–	20 000	-20 000	–	–	
Parts sociales, société coopérative Nagra	–	20 000	-20 000	–	–	16,7

D04 Dette à court et à long terme

mio CHF	2007	2008	2009	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
						val. abs.	%
Dette brute	120 978	121 771	110 924	110 561	110 516	-45	0,0
Dette à court terme	24 831	29 195	22 970	27 088	28 484	1 395	5,2
Engagements courants	11 709	13 700	12 659	14 024	14 151	127	0,9
Comptes courants	7 769	10 123	9 143	10 361	10 102	-258	-2,5
Engagements résultant de livraisons et prestations	2 823	2 102	1 368	1 420	1 467	47	3,3
Fondations en gérance	94	96	95	80	73	-7	-8,6
Autres engagements courants	1 022	1 379	2 054	2 164	2 509	345	15,9
Engagements financiers à court terme	13 122	15 495	10 310	13 064	14 333	1 269	9,7
Marché monétaire	9 056	10 670	6 947	9 181	10 610	1 429	15,6
Entreprises de la Confédération	1 335	1 460	–	–	–	–	–
Caisse d'épargne du personnel fédéral	2 376	2 739	2 955	3 106	3 155	48	1,6
Valeurs de remplacement négatives	166	432	397	777	568	-209	-26,9
Autres engagements financiers à court terme	190	194	11	–	–	–	–
Dette à long terme	96 147	92 576	87 955	83 473	82 032	-1 441	-1,7
Engagements financiers à long terme	96 147	92 576	87 955	83 473	82 032	-1 441	-1,7
Entreprises de la Confédération	50	50	1 740	1 840	1 880	40	2,2
Emprunts	95 684	92 435	86 119	81 538	80 049	-1 489	-1,8
Constructions des EPF cofinancées par des tiers	34	91	95	95	94	-1	-0,6
Investissements cofinancés par des tiers	–	–	–	–	9	9	–
Autres dettes à moyen et long terme	379	–	–	–	–	–	–

E01 Dette sur le marché monétaire et le marché des capitaux, coût moyen de la dette

	Total		Dette sur le marché monétaire		Dette sur le marché des capitaux	
	mio CHF	Coût moyen de la dette en %	mio CHF	Coût moyen de la dette en %	mio CHF	Coût moyen de la dette en %
2011	92 539	2,7	10 610	-0,3	81 929	3,2
2010	92 559	2,9	9 181	0,1	83 378	3,2
2009	94 807	3,0	6 947	0,0	87 859	3,3
2008	104 614	3,0	12 129	0,5	92 485	3,3
2007	106 125	3,2	10 391	2,2	95 734	3,3
2006	109 525	3,2	13 806	1,7	95 719	3,4
2005	112 290	3,0	16 692	0,8	95 598	3,4

Remarque: le détail des chiffres antérieurs à 2005 n'est pas disponible.

E02 Publication de la dette sur le marché monétaire

Échéance mio CHF	N° de valeur	Emission	Prix d'émission / intérêts	Valeur figurant au bilan 2011	Valeur de marché 2011
Total				12 490,1	12 533,7
Créances comptables à court terme				10 610,1	10 608,5
05.01.2012	3617934	06.10.2011	100,127	571,0	570,9
12.01.2012	3617896	13.01.2011	99,848	481,2	481,1
19.01.2012	3617936	20.10.2011	100,127	494,4	494,3
26.01.2012	3617937	27.10.2011	100,013	600,6	600,5
02.02.2012	3617938	03.11.2011	100,064	698,4	698,3
09.02.2012	3617939	10.11.2011	100,075	531,5	531,4
16.02.2012	3617940	17.11.2011	100,076	829,8	829,7
23.02.2012	3617928	25.08.2011	100,508	599,8	599,7
01.03.2012	3617942	01.12.2011	100,080	956,4	956,3
08.03.2012	3617943	08.12.2011	100,081	772,6	772,5
15.03.2012	3617944	15.12.2011	100,101	873,0	872,9
22.03.2012	3617945	22.12.2011	100,109	773,3	773,1
29.03.2012	3617946	29.12.2011	100,119	644,4	644,2
12.04.2012	3617935	13.10.2011	100,127	554,6	554,5
24.05.2012	3617941	24.11.2011	100,075	656,2	655,9
12.07.2012	3617922	14.07.2011	99,859	573,4	573,0
Dépôts à terme				1 880,0	1 925,2
ASRE					
18.01.2012		05.01.2007	2,42%	100,0	102,5
18.01.2012		21.01.2010	0,35%	140,0	140,5
18.01.2012		12.10.2011	0,00%	50,0	50,0
11.04.2012		03.10.2008	1,57%	80,0	81,2
13.04.2012		13.04.2011	0,42%	90,0	90,4
10.10.2012		03.10.2008	1,71%	50,0	50,8
11.01.2013		12.01.2011	0,40%	150,0	151,1
14.01.2013		13.01.2010	0,61%	150,0	151,7
14.01.2013		14.07.2010	0,34%	100,0	100,6
10.04.2013		03.10.2008	2,00%	50,0	51,9
16.05.2013		14.01.2009	1,35%	100,0	102,6
16.10.2013		03.10.2008	2,12%	50,0	52,0
15.01.2014		28.11.2008	1,75%	30,0	31,5
15.01.2014		14.07.2010	0,52%	100,0	101,4
16.04.2014		03.10.2008	2,17%	50,0	53,1
15.05.2014		14.01.2009	1,50%	100,0	104,2
16.07.2014		03.12.2008	1,80%	30,0	31,5
16.07.2014		31.12.2008	1,55%	20,0	20,8
30.09.2014		27.02.2009	1,10%	40,0	41,1
15.10.2014		03.10.2008	2,24%	50,0	53,1
15.10.2014		13.10.2010	0,63%	50,0	50,7
15.01.2015		13.01.2010	1,00%	50,0	51,7
14.04.2015		14.04.2010	1,20%	100,0	104,0
13.07.2016		13.07.2011	0,84%	100,0	102,0
Skycare					
19.12.2015		19.12.2003	2,75%	50,0	54,8

E03 Publication des emprunts

Echéance mio CHF	N° de valeur	Coupon	Durée	Dénonciation	Quotes-parts propres libres	Valeur figu- rant au bilan 2011	Valeur de marché 2011
Emprunts de la Confédération en CHF					3 555	80 048,9	96 369,3
10.06.2012	805564	2,75%	1999-2012	–	160	8 600,1	8 841,6
11.02.2013	1037930	4,00%	2000-2013	–	280	6 900,2	7 457,7
06.01.2014	148008	4,25%	1994-2014	–	–	4 608,4	5 200,3
09.11.2014	2313981	2,00%	2005-2014	–	215	1 691,3	1 796,0
10.06.2015	1238558	3,75%	2001-2015	–	70	3 583,3	4 122,9
12.03.2016	1563345	2,50%	2003-2016	–	190	6 713,8	7 533,3
12.10.2016	2285961	2,00%	2005-2016	–	300	2 666,8	2 913,5
05.06.2017	644842	4,25%	1997-2017	–	160	5 600,1	6 937,1
08.01.2018	1522166	3,00%	2003-2018	–	300	6 736,0	7 904,6
12.05.2019	1845425	3,00%	2004-2019	–	215	5 784,1	6 930,2
06.07.2020	2190890	2,25%	2005-2020	–	255	3 811,4	4 385,6
28.04.2021	11199981	2,00%	2010-2021	–	300	3 134,5	3 561,7
25.05.2022	12718101	2,00%	2011-2022	–	300	1 175,4	1 338,6
11.02.2023	843556	4,00%	1998-2023	–	60	4 497,7	6 175,0
27.06.2027	3183556	3,25%	2007-2027	–	95	1 243,5	1 670,0
08.04.2028	868037	4,00%	1998-2028	–	–	5 612,5	8 275,3
22.06.2031	12718102	2,25%	2011-2031	–	215	728,5	903,6
08.04.2033	1580323	3,50%	2003-2033	–	140	3 492,7	5 221,1
08.03.2036	2452496	2,50%	2006-2036	–	–	2 400,9	3 227,2
06.01.2049	975519	4,00%	1999-2049	–	300	1 068,0	1 974,0

E04 Charge d'intérêts nette

	Charge d'intérêts nette		Dépenses d'intérêts		Recettes d'intérêts
	en % des recettes ordinaires	mio CHF	mio CHF		mio CHF
2011	3,1	2 011	2 380		369
2010	3,9	2 474	2 834		360
2009	4,3	2 600	3 135		535
2008	4,6	2 945	3 660		715
2007	5,5	3 185	3 849		664
2006	6,4	3 515	3 993		478
2005	6,3	3 242	3 577		335
2004	5,9	2 876	3 167		292
2003	6,3	2 964	3 293		329
2002	6,9	3 274	3 764		490
2001	5,4	2 645	3 394		749
2000	5,4	2 759	3 489		730
1999	6,8	2 905	3 586		681
1998	5,2	2 281	3 345		1 063
1997	5,0	1 940	3 079		1 139
1996	4,0	1 591	2 922		1 331
1995	4,4	1 641	3 080		1 440
1994	4,9	1 793	3 079		1 287
1993	4,3	1 411	2 486		1 076
1992	4,7	1 651	2 546		895
1991	3,9	1 310	2 050		740
1990	3,6	1 180	1 832		652

E05 Instruments financiers dérivés

mio CHF	Valeur nominale		Valeur de marché		Valeur de remplacement positive		Valeur de remplacement négative	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Instruments financiers dérivés	6 638	6 372	-769	-415	8	153	-777	-568
Instruments de taux d'intérêt	2 650	2 200	-240	-249	8	7	-248	-256
Swaps sur taux d'intérêt	2 650	2 200	-240	-249	8	7	-248	-256
Options	–	–	–	–	–	–	–	–
Devises	3 988	4 172	-529	-166	–	146	-529	-312
Contrats à terme	3 988	4 172	-529	-166	–	146	-529	-312
Options	–	–	–	–	–	–	–	–

F01 Rétribution du personnel, cotisations de l'employeur et effectifs

	Total		Personnel financé par des crédits de personnel		Personnel financé par des crédits de biens et services		Personnel financé par les unités administratives GMEB		Personnel financé par les autorités, les commissions et les juges	
	Charges mio CHF	Effectif FTE	Charges mio CHF	Effectif FTE	Charges mio CHF	Effectif FTE	Charges mio CHF	Effectif FTE	Charges mio CHF	Effectif FTE
2011	4 779	33 054	3 729	26 774	119	669	857	5 531	74	80
2010	4 740	33 312	3 703	26 945	126	626	835	5 661	78	80
2009	4 675	33 056	3 684	26 865	114	581	804	5 532	73	78
2008	4 361	32 398	3 453	26 412	105	590	734	5 320	69	76
2007	4 256	32 105	3 449	26 712	102	569	638	4 750	67	74
2006	4 110	32 163	3 571	28 533	121	753	352	2 815	66	62
2005	4 111	33 290	3 591	29 639	117	889	336	2 710	67	52
2004	4 188	34 155	3 675	30 499	114	874	333	2 733	65	49
2003	4 148	34 619	3 675	31 187	106	782	306	2 616	61	34
2002	4 079	33 662	3 618	30 433	107	745	298	2 484	56	–
2001	3 890	32 498	3 455	29 421	98	695	284	2 382	52	–
2000	3 619	31 269	3 284	28 758	38	334	253	2 177	45	–

Remarques:

- Effectifs: effectif moyen employé à plein temps: Full Time Equivalent (FTE)
- Nombre d'unités administratives GMEB: 2011 (22), 2010 (22), 2009 (23), 2008 (24), 2007 (23), 2006 (14), 2004 (12), 2001 (11), 2000 (10)
- 2006-2011: compte conforme au NMC
- 2006: correction des effectifs - d'autres types de crédits ont été exclus a posteriori. Pour le personnel financé par des crédits de personnel, la correction est de 118 postes; pour le personnel financé par les unités administratives GMEB, elle est de 85 postes
- 2008: transfert de 32 places dans l'OFSP du crédit du personnel au crédit de biens et services
- 2000-2002: les données relatives au personnel financé par les autorités, les commissions et les juges sont comprises dans les indications concernant le personnel financé par des crédits de personnel.

F02 Détails relatifs aux charges de personnel

mio CHF	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Charges de personnel	4 501	4 812	4 824	5 120	4 923	99	2,1
Charges de personnel financées par des crédits de personnel	4 396	4 698	4 698	5 000	4 804	105	2,2
Pouvoir législatif	64	69	70	72	71	0	0,4
Indemnités pour parlementaires	35	36	36	38	36	0	-0,6
Charges de personnel	29	33	34	34	35	1	1,8
Autres charges de personnel	–	0	0	0	0	0	-33,3
Pouvoir judiciaire	119	132	137	138	135	-2	-1,7
Rétribution des juges fédéraux	33	37	37	38	38	0	0,5
Charges de personnel	85	95	99	98	96	-3	-2,9
Autres charges de personnel	1	1	1	1	1	0	11,1
Pouvoir exécutif	4 138	4 425	4 462	4 557	4 498	36	0,8
Rétrib. Conseil fédéral et Chancellerie fédérale	4	4	4	4	4	0	2,6
Rétribution des commissions	1	1	1	1	1	0	11,1
Charges de personnel	4 019	4 287	4 346	4 419	4 383	37	0,9
Charges de personnel, personnel local du DFAE	50	69	57	66	54	-3	-4,4
Autres charges de personnel	65	64	55	67	56	2	2,9
Crédits globaux et crédits spéciaux	67	42	71	173	51	-20	-27,6
Crédits globaux	–	–	–	57	–	–	–
Cotisations de l'employeur, budgétisation globale	–	–	–	59	–	–	–
Prestations de l'employeur	67	41	71	57	51	-20	-27,6
Restructurations	7	30	-42	61	48	90	213,7
Plan social	–	3	-76	16	7	83	108,8
Congé de préretraite	7	28	34	46	42	8	23,5
Charges de personnel financées par des crédits de biens et services	105	114	126	119	119	-7	-5,5
Charges liées au personnel engagé pour une durée déterminée	105	114	126	119	119	-7	-5,5
Dépenses de personnel	4 555	4 828	4 894	5 120	4 945	51	1,0

Remarques:

- Charges de personnel: rétribution du personnel et cotisations de l'employeur
- Crédits globaux: personnes en formation, intégration professionnelle, stagiaires des hautes écoles et mesures salariales
- Cotisations de l'employeur, budgétisation globale: ces cotisations sont traitées de manière centralisée par l'OPPER, puis décentralisées dans les services avec l'approbation du budget par le Parlement. La valeur inscrite au budget 2011 représente donc les moyens qui restent après la décentralisation.
- Prestations de l'employeur: OPRA (O régissant le versement des prestations en cas de retraite anticipée des agents soumis à des rapports de service particuliers), rentes transitoires au sens de l'art. 88i OPers, prestations complémentaires de l'employeur selon l'OPRA, accidents et invalidité professionnels, anciennes affaires de la CFP (risques de procès)

F03 Rétribution maximale en 2011 par classe de salaire

Classes de salaire	100 % (montants maximaux), salaire annuel en CHF	Rétribution brute, par mois (1/13) en CHF	Augmentations de salaire dès le 1.1.2011 en CHF
1	2	3	4
1	60 042	4 619	
2	61 016	4 694	
3	62 000	4 769	Evolution du salaire selon l'art 39 OPers:
4	62 986	4 845	
5	64 811	4 985	Echelons d'évaluation
6	67 827	5 217	4 = 4,0% - 5,0%
7	70 832	5 449	3 = 2,5% - 3,5%
8	73 808	5 678	2 = 1,0% - 2,0%
9	76 855	5 912	1 = -2,0% - 0,0%
10	79 890	6 145	
11	82 891	6 376	
12	85 966	6 613	
13	89 093	6 853	Base de calcul = colonne 2
14	92 309	7 101	
15	96 138	7 395	
16	100 021	7 694	
17	104 189	8 015	
18	109 149	8 396	
19	114 085	8 776	
20	119 031	9 156	
21	123 971	9 536	
22	128 928	9 918	
23	135 222	10 402	
24	143 480	11 037	
25	150 987	11 614	
26	158 519	12 194	
27	166 042	12 772	
28	173 594	13 353	
29	182 223	14 017	
30	195 524	15 040	
31	204 432	15 726	
32	213 353	16 412	
33	231 271	17 790	
34	249 401	19 185	
35	267 701	20 592	
36	286 202	22 016	
37	304 884	23 453	
38	366 162	28 166	

Remarques:

- L'indemnité de résidence et l'allocation pour charge d'assistance ne sont pas comprises dans la rétribution.
- Les montants sont arrondis selon les règles commerciales.

